



Commune de
Gibloux

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL
A L'INTENTION DU
CONSEIL GENERAL

PLAN FINANCIER 2024 - 2028

BUDGET 2024

Compte de résultats

Compte des investissements

Table des matières**A. Plan financier 2024 - 2028**

1.	Les bases pour l'établissement du plan financier	3
2.	Situation financière générale	8
3.	Plan financier des investissements 2024 – 2028 du patrimoine administratif	10
3.1	Plan financier des investissements en résumé	10
3.2	Frais financiers	11
3.3	Récapitulation des investissements par chapitre	14
3.4	Quelques commentaires pour les principaux chapitres	16
3.5	Tableau du plan financier des investissements	21
3.6	Liste des projets non planifiés	22
4.	Planification 2024 – 2028 des opérations du patrimoine financier	23
5.	Plan financier du compte de résultats 2024 - 2028	24
5.1	Taux d'évolution des charges et des revenus du compte de résultats	24
5.2	Quelques commentaires par chapitre	27
5.3	Résultats	28
6.	Impact du plan financier 2024 – 2028 sur l'évolution de la dette communale	29
6.1	Introduction	29
6.2	Méthode d'évaluation	29
6.3	Evaluation de la dette au 31.12.2028	30
B.	Budget du compte de résultats 2024	32
1.	Introduction	32
2.	Commentaires généraux	33
2.1	Paramètres généraux	33
2.2	Règles générales d'évaluation	33
3.	Budget du compte de résultats en bref	34
3.1	Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 5)	34
3.2	Récapitulation des charges par nature (annexe 6)	37
3.3	Récapitulation des revenus par nature (annexe 6)	39
4.	Récapitulations et commentaires par chapitre	42
4.1	Administration générale	43
4.2	Ordre et sécurité publics, défense	45
4.3	Formation	46
4.4	Culture, sport et loisirs	49
4.5	Santé	52
4.6	Prévoyance sociale	52
4.7	Trafic et télécommunications	54
4.8	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	55
4.9	Economie publique	57
4.10	Finances et impôts	60
5.	Récapitulations et commentaires par nature	61
5.1	Frais de personnel	61
5.2	Evaluation des recettes fiscales	64
5.3	Projet de baisse du coefficient d'impôt communal	77
5.4	Frais financiers	78
5.5	Contributions de la commune de Hauterive FR	80
5.6	Participation à la crèche La Marelle	81
5.7	Prévoyance sociale - Aide matérielle	81
5.8	Récapitulations pour les chapitres environnementaux	84
5.9	Frais en informatique et en énergie	89
5.10	Imputations internes	90

C.	Budget des investissements 2024.....	92
1.	Commentaires généraux sur le budget des investissements.....	92
2.	Projets d'investissements en cours en 2024.....	93
3.	Nouveaux projets proposés pour 2024.....	94
4.	Autres projets inscrits au plan financier pour 2024.....	96
5.	Recettes d'investissements.....	96
D.	Opérations relatives au patrimoine financier pour 2024.....	97
1.	Commentaires généraux.....	97
2.	Projets en cours en 2024.....	97
3.	Nouveaux projets proposés pour 2024.....	98
4.	Ventes d'immeubles du patrimoine financier prévues en 2024.....	98
E.	Annexes.....	99

A. Plan financier 2024 – 2028

1. Les bases pour l'établissement du plan financier

1.1 Rappel des bases légales

Loi sur les finances communales (LFCo)

2. Plan financier

Art. 5 But

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Art. 6 Compétences et procédures

¹ La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

² Le plan financier est adopté par le conseil communal.

³ Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et à l'assemblée communale ou au conseil général.

⁴ Le Conseil d'Etat édicte les dispositions minimales du plan financier.

...

Art. 67 Assemblée communale (s'applique au Conseil général)

¹ L'assemblée communale adopte le règlement des finances. Elle (II) a en outre les attributions suivantes :

a) elle prend acte du plan financier et de ses mises à jour ;

...

Art. 70 Commission financière

...

Art. 72 c) Attributions

¹ La commission a les attributions suivantes :

a) elle examine le plan financier et ses mises à jour ;

...

...

Art. 73 Conseil communal

...

² Le conseil communal a en particulier les attributions suivantes :

...

b) il adopte le plan financier ;

Ordonnance sur les finances communales (OFCo)

2.1 Plan financier

Art. 5 Structure (art. 6 al. 4 LFCo)

¹ Dans le plan financier, les activités communales sont réparties en tâches principales, elles-mêmes subdivisées en groupes de tâches.

² La prise en compte de l'évolution des chiffres du passé porte sur les trois dernières années comptables.

Art. 6 Contenu (art. 6 al. 4 LFCo)

¹ Le plan financier comprend au moins les éléments suivants :

a) les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique ;

b) les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle ;

c) les charges et revenus planifiés ;

d) les dépenses et recettes d'investissement planifiées ;

e) l'évaluation des besoins de financement ;

f) les possibilités de financement ;

g) l'évolution de la fortune et de l'endettement.

1.2 Données pertinentes, objectifs stratégiques et développement des prestations communales

Les données à notre disposition pour l'établissement du plan financier sont les suivantes :

- Les résultats des exercices précédents et la situation financière actuelle de la commune.
- Le plan de législature défini par le Conseil communal.
- Le plan directeur des infrastructures scolaires et extrascolaires.
- L'analyse des besoins en matière d'infrastructures de sports et de loisirs.
- L'inventaire du réseau routier communal et l'analyse de son état et des besoins en travaux d'entretien.
- Les analyses des infrastructures de base et les planifications proposées pour leur entretien et leur développement : les routes communales, l'approvisionnement en eau (PIEP) et l'épuration et l'évacuation des eaux (PGEE).
- L'inventaire de notre patrimoine immobilier et la planification de son développement et de son entretien.
- L'inventaire de notre patrimoine financier et la planification de son développement.
- Les planifications arrêtées par les associations de communes dont nous sommes membres.
- Les informations conjoncturelles qui sont portées à notre connaissance.

Objectifs de maintien de la valeur et de développement des infrastructures communales

Formation

Conformément au rapport sur la politique scolaire et extrascolaire du mois de juin 2019, les infrastructures devaient être réalisées pour la rentrée scolaire 2026-2027. Les travaux sur l'établissement de Rossens ayant été prolongés de manière importante, cela implique que ceux sur l'établissement de Farvagny devront être repoussés. Une discussion avec la DIAF est en cours pour valider ces éléments, afin de permettre une prolongation de la décision de dérogation valable jusqu'en 2026. C'est ainsi que les coûts sur l'établissement de Rossens s'étalent jusqu'à l'année 2025 (bâtiment B), sur les années 2024 et 2025 (bâtiment A), ceux sur l'établissement de Farvagny sur les années 2024 à 2027 (phase d'avant-projet, de concours, de projet, de réalisation), et ceux sur l'établissement d'Estavayer-le-Gibloux qui reste à planifier.

A côté de cela, la construction d'une halle triple à Farvagny a également été repoussée et sera prévue sur les années 2027 et 2028.

Petite enfance

S'agissant des bâtiments liés aux crèches, une étude de faisabilité doit être menée en 2023 afin de pouvoir définir les travaux futurs. Ceux-ci pourraient s'effectuer dès la fin des travaux sur l'établissement de Rossens pour ce qui concerne l'école de Corpataux (soit dès 2025), respectivement dès la fin des travaux sur l'établissement de Farvagny pour ce qui concerne l'école de Vuisternens-en-Ogoz (soit dès 2027).

Ordre public - Suivre l'évolution démographique des villages

L'importante évolution démographique de la commune amène aussi son lot d'incertitudes. Le cap des 8'000 habitants a été franchi en 2023. Les constructions actuelles nous signifient que les prochains mille habitants seront recensés très vite. Cet envol démographique devra être maîtrisé. La réflexion autour de la mise en place d'une police communale est certainement à mettre au programme.

Prévenir ou sanctionner le stationnement sauvage ? La question est posée et devient toujours plus présente. La mise en place de structures de parcage entraîne des frais. Pourront-ils être couverts exclusivement par un parcage payant ?

Protection de la population

Protection civile - Clarifier le rôle de la commune dans l'organisation de la protection civile

La Protection civile est totalement gérée par le canton. Toutefois les communes devraient être appelées à gérer à nouveau les abris. Cette tâche importante en masse de travail est sur la table.

Identifier les charges financières que ce changement pourrait engendrer.

ORCOC (Organe communal de conduite)

Les risques de pénurie d'énergie sont d'actualité. Ces pénuries, selon leur ampleur, peuvent avoir des conséquences très fâcheuses et contraignantes. Des coûts, difficiles à prévoir, devront certainement être inscrits pour nos comptes et budgets.

Energie

Le plan des énergies est réalisé. Nous pouvons procéder à l'assainissement de notre éclairage public qui doit être réalisé, selon le règlement cantonal, jusqu'à fin 2028. Un crédit cadre devrait permettre une réalisation dans les délais impératifs.

Les risques de pénurie d'électricité sont bien réels. Les coupures de courant seront gérées par la « Protection de la Population » et l'ORCOG avec un état-major de crise. Par contre nous avons à :

- Développer la réflexion sur les nouveaux risques énergétiques.
- Toujours travailler sur les économies d'énergie : éclairage public, chauffages...

Des études en collaboration avec des bureaux spécialisés seront inévitablement à l'ordre du jour. Donc des coûts à prévoir...

Nous devons nous intéresser à de nouvelles sources d'énergie.

- Notre ressource « bois » a-t-elle toujours de belles perspectives ? L'exploitation forestière fait partie de l'enjeu déterminant dans la planification de nos ressources énergétiques.
- Nous venons d'être reconnu comme région intéressante pour une installation de production de bio-masse par un bureau d'ingénieurs spécialisés dans la gestion des déchets. La Commune a peut-être un rôle régional à jouer, au centre du canton. Pas d'investissement financier à prévoir pour l'instant.

Mobilité

Une grande attention sur la desserte des villages par les transports publics. Viser à intensifier les cadences horaires dans les endroits hors axe de communication.

Les zones industrielles (Montena, Longivue, etc.) devraient être mieux desservies par les transports publics, et ceci à proximité de leur zone d'activité.

Sur le plan communal :

- Réfléchir à la mise en place de tarifs particuliers ou subventionnements communaux pour différentes catégories de la population : jeunes en formation, aînés, etc.
- Développement de liaisons douces (pédestres, cyclables, etc.) entre les villages, en collaboration avec les besoins touristiques.

Sports

Les grands projets (projets phares) sont connus et les besoins avérés et reconnus (voir rapport Sportfloor) :

- Sports et Loisirs Vuisternens-en-Ogoz.
- Terrain de foot synthétique.
- Athlétisme (piste de course, autres disciplines).
- Besoins en salles (type Dojo, autres pour entraînements hivernaux).

Les coûts sont à l'étude. L'ordre de réalisation pourrait être modifié en fonction de la disponibilité des terrains et des ressources des services communaux pour gérer les travaux.

Une des recommandations de Sportfloor a été de diversifier l'offre en incluant de nouvelles infrastructures lors de la concrétisation du site Sports et Loisirs à Vuisternens-en-Ogoz (pétanque, dojo, paddle tennis, skate-park ...), par exemple.

Un soin spécial sera apporté à l'entretien des infrastructures existantes, en particulier si leur remplacement n'est pas prévu ou réalisé (piste de course et autres infrastructures d'athlétisme, beach volley, places multisport). Actuellement une demande est en cours également pour le remplacement des cibles dans les trois stands de tir.

Eventuel abandon d'infrastructures :

- Terrain de foot de Vuisternens-en-Ogoz au profit d'une zone de sports et loisirs diversifiée, suite à la création d'un terrain supplémentaire ailleurs sur la commune.
- Terrain de foot de Corpataux au profit d'une zone naturelle, si création d'un nouveau terrain à Rossens ?

Projets à court / moyen terme :

- Entretien de l'existant : places multis (dans les lieux où elles ne sont pas remplacées par un nouveau projet) et cibles (Farvagny-CO et Corpataux).
- Construction d'un skate-park.
- Développement à Gibloux d'une zone de foot synthétique.
- Implantation à Vuisternens-en-Ogoz d'une halle avec boulo-drome et dojo + zone de loisirs en extérieur.
- Développement d'une nouvelle zone de sport à Farvagny-le-Grand en relation avec l'extension de l'école primaire.
- Etudier l'engagement d'un coordinateur dans le domaine du sport.

Loisirs

Maintenir et développer les possibilités, pour toutes les tranches d'âges et couches de la population, de pratiquer leurs loisirs sur le territoire communal, dans la mesure du raisonnable. Etudier les possibilités d'augmenter l'offre existante et son accessibilité depuis tous les villages de la commune.

Projets à court / moyen terme :

- Création du complexe sports et loisirs à Vuisternens-en-Ogoz (voir les projets du volet «Sports»).
- Développement de parcours à thèmes, conjointement avec les sentiers pédestres et/ou itinéraires cyclables.
- Entretien de l'existant (places de loisirs, parcours et balisages, indications).
- Maison de loisirs en intérieur, culture, jeux ou artisanat.

Tourisme

Pour le tourisme pédestre, un cadre est maintenant donné dans la fiche de crédit d'engagement, les détails et l'avancement seront dans les mains du STech pour ce qui est de l'exécution et de l'aménagement. Le développement implique cependant des négociations avec tous les cercles d'intérêt et ne se fera pas du jour au lendemain.

En sus du tourisme pédestre, l'attention doit se porter aussi sur le VTT et le tourisme / loisirs en plein air quatre saisons. L'avenir de la station de ski dépendra beaucoup de l'évolution du climat. Une attention particulière sera portée à la durabilité et à la mise en valeur du patrimoine (château d'Illens, chapelles, sites archéologiques, biotopes...) et des activités locales (artisanat, agrotourisme).

Un volet « visites / activités en intérieur » devrait aussi être étudié.

La partie accueil, hospitalité doit aussi être développée.

Projets à court / moyen terme :

- Développement et pérennisation du réseau de tourisme pédestre incluant aussi choix et abandons, construction et balisage.
- VTT : intégrer le réseau cantonal, fixer un réseau attractif mais raisonnable.
- Zone Mont-Gibloux : pérennisation de la buvette, accueil (sanitaires), accès.
- Château d'Illens : accès et mise en valeur.

Approvisionnement en eau

Dans le cadre de l'assainissement des siphons de Kaisa, nous devons trouver des nouvelles ressources d'alimentation d'une capacité de 600 l/min. pour la durée d'environ 8 mois. Pour cette raison, nous avons priorisé la liaison Farvagny-le-Petit - CEG (Consortium des eaux du Graboz).

Selon le plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise), l'acquisition de groupes électrogènes va nous permettre d'être autonome dans la gestion et la livraison de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées.

La recherche de nouvelles ressources sera poursuivie.

Traitement des eaux usées

La majorité des projets d'investissements sont liés aux projets de constructions et de développement des Pads. Afin de réduire l'apport d'eaux claires vers la station d'épuration, il s'agit de réaliser voir d'optimiser la mise en séparatif de nombreux secteurs encore équipés en unitaire.

A l'horizon 2030, une nouvelle STEP sera réalisée. Ces travaux ont pour but de diminuer notre quantité d'eau à traiter et par conséquent notre participation aux coûts de construction et de fonctionnement.

Routes

Un inventaire de nos routes et leur état a été effectué par LCBE en 2016. Sur cette base, le Service technique a réévalué l'état du réseau routier communal en 2023 afin de planifier au mieux les interventions sur les différents tronçons. Un plan général subdivisé en plusieurs axes est en cours d'élaboration. Il distingue : les axes principaux (trafic poids lourds), les routes secondaires et la mobilité douce.

Les études sur la modération de trafic arrivant à bout touchant, dernière en cours pour le Haut-Gibloux, elles nous permettent d'intégrer les travaux importants dans la planification des investissements.

Le fort développement démographique de notre commune demande une réflexion importante sur les travaux à réaliser afin de maintenir une bonne fluidité du trafic tout en sécurisant nos villages.

Déchetteries

Une étude est en cours afin de déterminer l'impact financier de la mise aux normes de nos trois déchetteries. Cette étude nous donnera une réponse à la question : mises aux normes des trois sites ou réunion sur un seul site mis aux normes.

Agriculture

Des investissements sont prévus en 2024 pour entretenir les chalets d'alpages de Rueyres-St-Laurent et de Villarlod longtemps laissés à l'abandon. Nous devons veiller à l'avenir d'entretenir régulièrement ces bâtiments afin d'éviter des interventions coûteuses.

Edilité

Un inventaire du parc de machines et de véhicules a été effectué afin de planifier avec soin les futurs investissements.

Le maintien de notre Service forestier permettra de poursuivre, voire d'améliorer la collaboration entre les deux services.

Aménagement du territoire

L'enjeu majeur de législation consiste à finaliser l'harmonisation des plans d'aménagements et règlements en vigueur des anciennes communes fusionnées en 2016. Une attention particulière doit être portée aux emplois générés par le développement des zones d'activités. L'application d'un ratio emplois/ha devrait nous permettre de favoriser l'installation de nouveaux habitants occupant un emploi sur le territoire communal. Les contraintes sévères du règlement du périmètre de la zone d'activités de la Longivue ont une influence négative sur notre capacité à installer de petites et moyennes entreprises locales sur ce secteur. Cette zone est attractive pour des entreprises au rayonnement national. Le conseil communal doit porter une attention particulière au maintien et au développement des zones d'activités d'importance locale situées dans nos différents villages.

Nature et paysage

L'inventaire complet des biotopes, des arbres et vergers à mettre sous protection a été réalisé dans le cadre de l'harmonisation du plan d'aménagement. Il fait partie du dossier d'harmonisation. Tous les biotopes et géotopes d'importance locale qui méritent un suivi régulier que ce soit pour un entretien ou autre doivent faire l'objet d'une fiche technique de suivi. La mise en œuvre d'un programme d'entretien permettra une gestion de ces sites.

Gestion du patrimoine forestier communal

La gestion des forêts communales se fait sur la base d'une planification directrice élaborée par les services de l'état. Elle a pour but de garantir la pérennité de toutes les fonctions de la forêt, et d'assurer la coordination avec l'aménagement du territoire, ainsi que des autres domaines concernés.

Sur la base de la planification directrice, les propriétaires de forêts publiques élaborent un plan de gestion qui a pour but de définir les possibilités d'action, ainsi que les objectifs à atteindre, qui sont la conservation quantitative et qualitative de la forêt, la protection des ressources naturelles, la production et l'utilisation du bois, le maintien et le développement de la diversité biologique, l'accueil et le délassement du public en forêt. Avec le changement de gouvernance opéré à la tête du service forestier, l'année 2024 sera consacrée à l'élaboration d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre les objectifs proposés par le canton.

1.3 Le plan financier 2024 - 2028

Vous trouvez ci-dessous l'analyse et les résultats de la planification financière communale pour les années 2024 à 2028.

Chaque exercice nous permet de dresser l'inventaire des projets et de préciser nos estimations pour la prochaine période quinquennale.

Nous comptons sur les échanges avec la commission financière et le conseil général sur cette planification pour améliorer progressivement la qualité de nos prévisions.

2. Situation financière générale

2.1 Capacité d'investissement de la commune

Dans le cadre de la réforme des finances communales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, la capacité d'investissement de la commune est désormais encadrée par une limite fixée à l'endettement de la commune. Elle est définie à l'art. 19 de l'OFCo.

Art. 19 Limitation de l'endettement des communes (art. 22 al. 2 et 3 LFCo)

- ¹ Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.
- ² A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

Voir ci-dessous l'évaluation des nouveaux indicateurs financiers à partir des comptes 2020.

2.2 Indicateurs financiers harmonisés MCH2

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des réformes de la gestion des finances communales, les nouveaux indicateurs financiers sont définis art. 18 de l'OFCo :






Art. 18 Indicateurs financiers (art. 23 LFCo)




¹ Les indicateurs financiers sont définis comme il suit :

- a) le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette ;
- b) le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements ;
- c) la part des charges d'intérêts détermine le poids des intérêts des dettes mesuré par rapport aux revenus ;
- d) la dette brute par rapport aux revenus mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute ;
- e) la proportion des investissements mesure l'activité au niveau des investissements et son effet sur l'endettement net ;
- f) la part du service de la dette détermine le poids des charges financières induites par les dettes mesuré par rapport aux revenus ;
- g) la dette nette par habitant permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net ;
- h) le taux d'autofinancement caractérise la capacité financière dont dispose la commune.

Ces indicateurs, qui permettent d'évaluer la situation financière des collectivités sur la base du dernier exercice comptable approuvé (à ce jour les comptes 2022), ont été définis par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, dans son manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 ». Leur évolution dans le temps permettra de disposer d'une bonne évaluation de notre situation financière.

Résultats pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022 (rappel des résultats publiés au bouclage des comptes 2022)

	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Appréciation pour 2022	
Taux d'endettement net = Dette nette / Revenus fiscaux	106.82 %	-3.37%	-10.95 %	< 100 % bon	
Degré d'autofinancement = Autofinancement / Investissements nets	493 %	420%	179 %	> 100% idéal	
Part des charges d'intérêts = Charges d'intérêts nets / Revenus courants	1 %	0.32 %	0.24 %	0 - 4 bon	
Dette brute par rapport aux revenus = Dette brute / Revenus courants	101 %	90 %	83 %	50 - 100 bon	
Proportion des investissements = Investissements bruts / Dépenses totales	8 %	13 %	11 %	10 - 20 effort d'investiss. moyen	

Part du service de la dette = <i>Service de la dette / Revenus courants</i>	5 %	6 %	5 %	5 - 15 charge acceptable	
Dette nette par habitant en francs = <i>Dette nette / Pop. résidente permanente</i>	3'187.96	- 110.85	- 357.11	< 0 fortune nette par habitant !	
Taux d'autofinancement = <i>Autofinancement / Revenus courants</i>	14 %	18 %	13 %	10 - 20 moyen	

Quelques explications

Taux d'endettement net

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

L'exercice 2022 fut à nouveau un très bon exercice avec un résultat exceptionnel de Fr. 3'587'786.03 d'excédent brut de revenus. La bonne santé des indicateurs d'autofinancement le confirme.

La proportion des investissements reste à un niveau moyen d'année en année, principalement dû à un retard récurrent et important de notre programme d'investissements.

L'amélioration de la dette nette par habitant et de la dette brute par rapport aux revenus est due à la fois aux excellents exercices de la commune depuis la fusion et au retard de notre programme d'investissements. Pour rappel, le saut très important de l'indicateur « Dette nette par habitant » entre 2020 et 2021 est dû à l'évaluation de notre patrimoine financier (en particulier des terrains en zone à bâtir) exigé par les nouvelles règles comptables MCH2.

3. Plan financier des investissements 2024 – 2028 du patrimoine administratif

3.1 Plan financier des investissements en résumé

Le plan financier des investissements s'inscrit dans la planification à long terme des interventions sur les infrastructures communales et se base notamment sur les éléments suivants :

- le programme d'interventions pour l'entretien des routes communales ;
- la planification cantonale connue des interventions sur les routes cantonales pour coordination ;
- le plan de développement des infrastructures scolaires et extrascolaires ;
- le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) avec coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'épuration des eaux ;
- le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avec coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau.

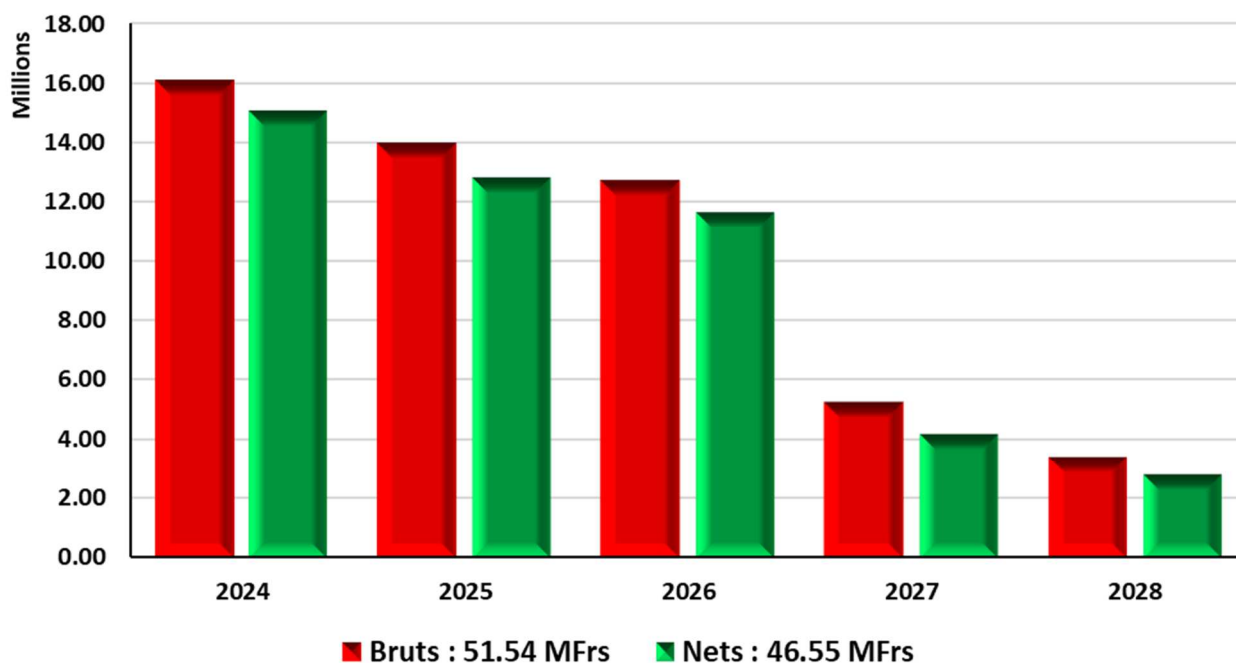
Pour le reste, la planification 2024 – 2028 des investissements intègre les éléments suivants :

- Les projets en cours dont tout ou partie des dépenses et des recettes sont reportées sur la période 2024 à 2028.
- Un total de 28 projets a été retiré de la planification 2024 – 2028 et inscrit dans la liste des projets non encore planifiés.
- Les nouveaux projets planifiés sur la période 2024 à 2028 - 23 projets pour un total brut de 6.3 MFr
- Lorsqu'ils sont connus, les chiffres totaux des projets qui se prolongent après 2028 figurent dans la colonne « Au-delà de 2028 » - au total 5.1 MFr (voir ci-dessous sous point 3.4 et annexe 1).
- Les recettes d'investissements planifiées sur la période.
Les recettes d'investissements sont principalement les taxes de raccordement EP et EU et les contributions d'équipements.
- Les totaux par chapitre pour les années 2021 à 2023 conformément l'art. 5 al. 2 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Sur l'ensemble de la période de planification, les chiffres généraux sont les suivants (en chiffres arrondis) :

Période	Investissements		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
2017 - 2021	43'000'000.00	8'000'000.00	35'000'000.00
2018 - 2022	35'000'000.00	11'000'000.00	24'000'000.00
2019 - 2023	32'000'000.00	12'000'000.00	20'000'000.00
2020 - 2024	30'000'000.00	11'000'000.00	19'000'000.00
2021 - 2025	35'500'000.00	9'700'000.00	25'800'000.00
2022 - 2026	43'700'000.00	13'000'000.00	30'700'000.00
2023 - 2027	54'610'000.00	14'590'000.00	40'020'000.00
2024 - 2028	51'540'000.00	4'990'000.00	46'550'000.00

Evolution des dépenses annuelles d'investissements sur la période 2024 à 2028



Commentaires

- Les écarts entre les investissements bruts et les investissements nets sont constitués par les recettes d'investissements (subventions, participations de tiers, contributions d'équipements et taxes de raccordement).
- Une part importante des investissements (près de 43 MFrs) est concentrée sur les trois premières années de la période de planification (2024 à 2026) - investissements importants dans les constructions scolaires (13.7 MFrs), pour les infrastructures sports et loisirs (6.7 MFrs), pour les routes communales (9.7 MFrs) et pour les ouvrages d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux (9.2 MFrs).

3.2 Frais financiers

Règles de calcul

a) Intérêts

- Taux d'intérêts moyen : 2.5 %.
- Les intérêts durant les travaux sont considérés comme intérêts intercalaires. La charge est inscrite sur le compte général des intérêts : compte no 9610.3401.00.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet. De manière générale, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet après déduction des amortissements.

b) Amortissements comptables

Selon les nouvelles règles définies par MCH2, un amortissement comptable selon un taux défini dans l'annexe de la Directive 04 « Présentation des comptes et principes d'évaluation » du SCom, calculé sur le montant d'investissement brut doit être inscrit en charge dans le centre de charges concerné (amortissement comptable).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Taux
Routes, voies de communication	
Routes	2.50%
Chemins naturels	5.00%
Installations routières	5.00%
Aménagement des cours d'eau	
Ouvrages en pierre ou en béton	2.50%
Ouvrages en bois ou stabilisation végétale	5.00%
Approvisionnement en eau	
Captages	2.00%
Stations de traitement de l'eau	3.00%
Stations de pompage, chambres réductrices/de mesure	2.00%
Conduites et hydrantes	1.25%
Réservoirs	1.50%
Installations de mesure, de commande et de régulation	5.00%
Sommes des rachats à d'autres services des eaux	3.00%
Traitement des eaux usées	
Ouvrages de génie civil Canalisations	1.25%
Ouvrages spéciaux	2.00%
Stations d'épuration	3.00%
Autres ouvrages de génie civil	
Ouvrages spéciaux	4.00%
Ouvrages d'aménagement des eaux	5.00%
Autres	2.50%
Bâtiments / terrains bâtis	
Bâtiment scolaire	3.00%
Bâtiment de l'école enfantine	3.00%
Bâtiment polyvalent	3.00%
Salle de gymnastique	3.00%
Piscine / patinoire	4.00%
Piscine couverte	4.00%
Toilettes publiques	4.00%
Maison communale	3.00%
Installation de la protection civile	3.00%
Centre d'entretien	3.00%
Local des pompiers	3.00%
Garage souterrain	3.00%
Abattoirs	3.00%
Installation de tir	3.00%
Déchetterie	3.00%
Eglise, cure	3.00%
Bâtiments culturels, monuments	3.00%
Salles de concert, théâtre	4.00%
Funérarium, crématoire	3.00%
Autres	3.00%
Forêts, pâturages	0.00%
Meubles, machines, véhicules	10.00%
Equipements d'exploitation, véhicules spéciaux	5.00%
Appareils, matériel informatique	25.00%
Autres immobilisations corporelles	10.00%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	25.00%
Licences, droits d'utilisation, etc.	20.00%
Aménagement local et régional, autres plans et études	10.00%
PATRIMOINE FINANCIER	
Tout le patrimoine financier	0.00%

c) Chapitres des charges environnementales

Approvisionnement en eau et Traitement des eaux usées

Tant sur le plan du compte de résultats que des investissements, ces chapitres sont obligatoirement autofinancés par les taxes.

Même s'il doit être confirmé dans le cadre du bouclage de chaque exercice, le financement par les taxes et les réserves disponibles est évalué et pris en compte. Le recours à l'emprunt ne peut être que transitoire et ne sera à terme plus nécessaire.

Déchets

Les charges d'exploitation doivent être couvertes au minimum à hauteur de 70% par les taxes.

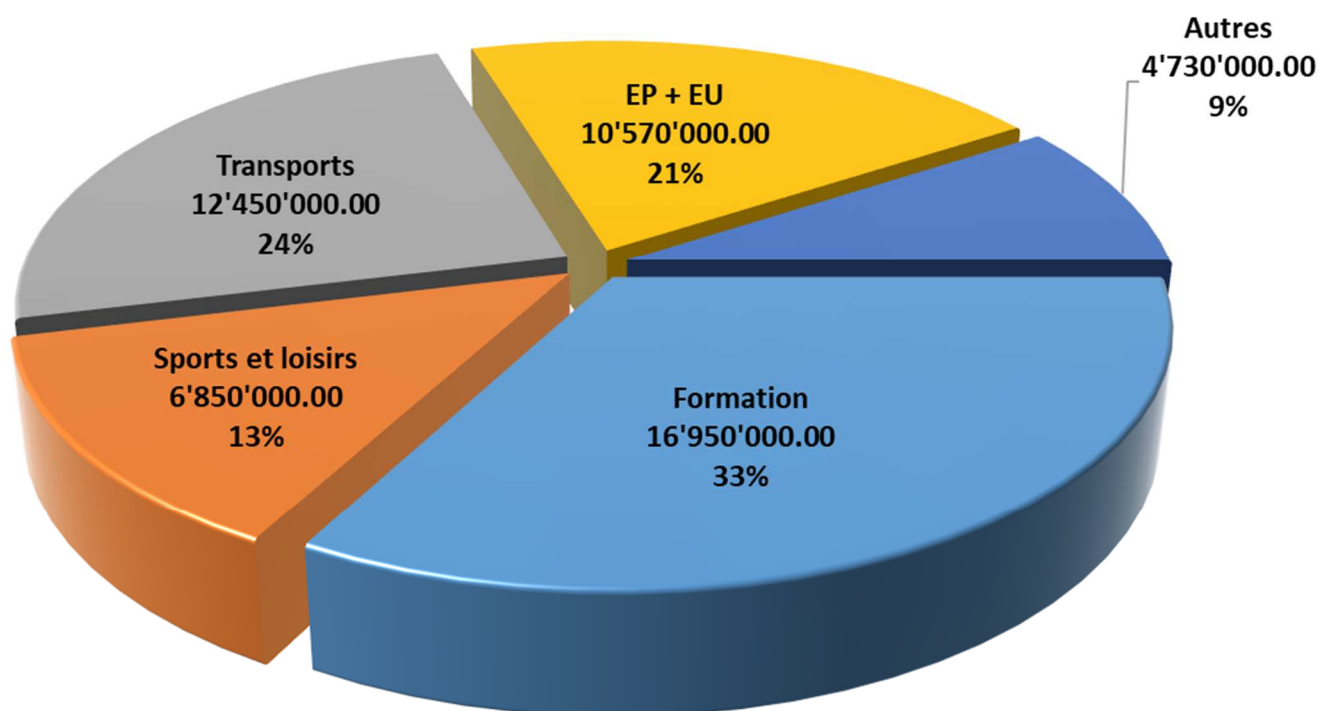
3.3 Récapitulatif des investissements par chapitre

Ch.	Objet	Total 2024-2028	Part en %	Moyenne annuelle	2023	2024	2025	2026	2027	2028
0	ADMINISTRATION GENERALE									
	Investissements bruts	2'530'000.00	4.91%	506'000.00	0.00	250'000.00	320'000.00	1'060'000.00	340'000.00	560'000.00
	Investissements nets	2'430'000.00	5.22%	486'000.00	0.00	250'000.00	320'000.00	960'000.00	340'000.00	560'000.00
	Frais financiers présumés	61'875.00			0.00	0.00	0.00	0.00	31'250.00	30'625.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS									
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	182'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	182'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION									
	Investissements bruts	16'948'000.00	32.89%	3'389'600.00	3'165'000.00	4'550'000.00	5'398'000.00	3'750'000.00	3'250'000.00	0.00
	Investissements nets	15'548'000.00	33.40%	3'109'600.00	3'165'000.00	4'550'000.00	4'698'000.00	3'750'000.00	2'550'000.00	0.00
	Frais financiers présumés	2'035'205.71			0.00	0.00	0.00	527'440.10	529'247.74	978'517.87
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS									
	Investissements bruts	6'845'000.00	13.28%	1'369'000.00	70'000.00	790'000.00	2'145'000.00	3'810'000.00	0.00	100'000.00
	Investissements nets	6'845'000.00	14.70%	1'369'000.00	70'000.00	790'000.00	2'145'000.00	3'810'000.00	0.00	100'000.00
	Frais financiers présumés	816'236.25			0.00	0.00	25'750.00	47'562.50	374'036.25	368'887.50
5	PREVOYANCE SOCIALE									
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS									
	Investissements bruts	12'450'000.00	24.16%	2'490'000.00	2'451'000.00	4'354'000.00	2'350'000.00	2'975'000.00	1'165'000.00	1'606'000.00
	Investissements nets	11'391'700.00	24.47%	2'278'340.00	2'292'900.00	4'139'700.00	2'348'000.00	2'430'000.00	1'165'000.00	1'309'000.00
	Frais financiers présumés	1'751'854.88			0.00	0.00	181'710.00	405'340.19	541'090.38	623'714.31
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU									
	Investissements bruts	3'626'000.00	7.04%	725'200.00	1'209'000.00	1'336'000.00	1'460'000.00	480'000.00	290'000.00	60'000.00
	Investissements nets	2'866'000.00	6.16%	573'200.00	612'000.00	1'186'000.00	1'300'000.00	330'000.00	140'000.00	-90'000.00
	Frais financiers présumés	441'723.13			0.00	0.00	46'350.00	81'763.75	152'105.63	161'503.75
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES									
	Investissements bruts	6'940'000.00	13.47%	1'388'000.00	1'482'000.00	3'870'000.00	1'640'000.00	430'000.00	0.00	1'000'000.00
	Investissements nets	6'190'000.00	13.30%	1'238'000.00	902'000.00	3'720'000.00	1'490'000.00	280'000.00	-150'000.00	850'000.00
	Frais financiers présumés	1'230'446.88			0.00	0.00	176'812.50	327'932.81	366'500.00	359'201.56
73	GESTION DES DECHETS									
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
741	CORRECTIONS DE COURS D'EAU									
	Investissements bruts	110'000.00	0.21%	22'000.00	0.00	110'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	65'000.00	0.14%	13'000.00	0.00	65'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	19'012.50			0.00	0.00	4'875.00	4'793.75	4'712.50	4'631.25
7690	ENERGIE									
	Investissements bruts	1'000'000.00	1.94%	200'000.00	0.00	200'000.00	200'000.00	250'000.00	250'000.00	100'000.00
	Investissements nets	1'000'000.00	2.15%	200'000.00	0.00	200'000.00	200'000.00	250'000.00	250'000.00	100'000.00
	Frais financiers présumés	158'687.50			0.00	0.00	15'000.00	29'750.00	48'000.00	65'937.50
7691	ASSAINISSEMENTS DE SITES POLLUES									
	Investissements bruts	185'000.00	0.36%	37'000.00	27'000.00	185'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	80'000.00	0.17%	16'000.00	27'000.00	80'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	15'700.00			0.00	0.00	4'000.00	3'950.00	3'900.00	3'850.00
771	CIMETIERES COMMUNAUX									
	Investissements bruts	100'000.00	0.19%	20'000.00	100'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.21%	20'000.00	100'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	39'250.00			0.00	0.00	10'000.00	9'875.00	9'750.00	9'625.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									
	Investissements bruts	60'000.00	0.12%	12'000.00	59'000.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-581'000.00	-1.25%	-116'200.00	59'000.00	-145'000.00	-152'000.00	-163'000.00	-88'000.00	-33'000.00
	Frais financiers présumés	-13'150.00			0.00	0.00	2'375.00	-1'575.00	-5'800.00	-8'150.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE									
	Investissements bruts	743'000.00	1.44%	148'600.00	70'000.00	273'000.00	470'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	615'000.00	1.32%	123'000.00	70'000.00	145'000.00	470'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	152'055.00			0.00	0.00	8'925.00	48'542.50	47'710.00	46'877.50
PATRIMOINE ADMINISTRATIF										
	Investissements bruts	51'537'000.00	100.00%	10'307'400.00	8'815'000.00	16'078'000.00	13'983'000.00	12'755'000.00	5'295'000.00	3'426'000.00
	Investissements nets	46'549'700.00	100.00%	9'309'940.00	7'479'900.00	15'080'700.00	12'819'000.00	11'647'000.00	4'207'000.00	2'796'000.00
	Frais financiers présumés (supplémentaires)	6'708'896.83				0.00	475'797.50	1'485'375.60	2'102'502.49	2'645'221.25

Commentaires

- Les investissements nets négatifs sont dus à la prise en compte des recettes d'investissements non affectées : contributions d'équipements et taxes de raccordement planifiées sur la période.
- Les frais financiers sont pris en compte dans les budgets du compte de résultats de 2024 à 2028 (plan financier du compte de résultats). Seuls les frais financiers supplémentaires présumés de 2025 à 2028 sont mentionnés dans le tableau.

Répartition générale des investissements bruts par chapitre



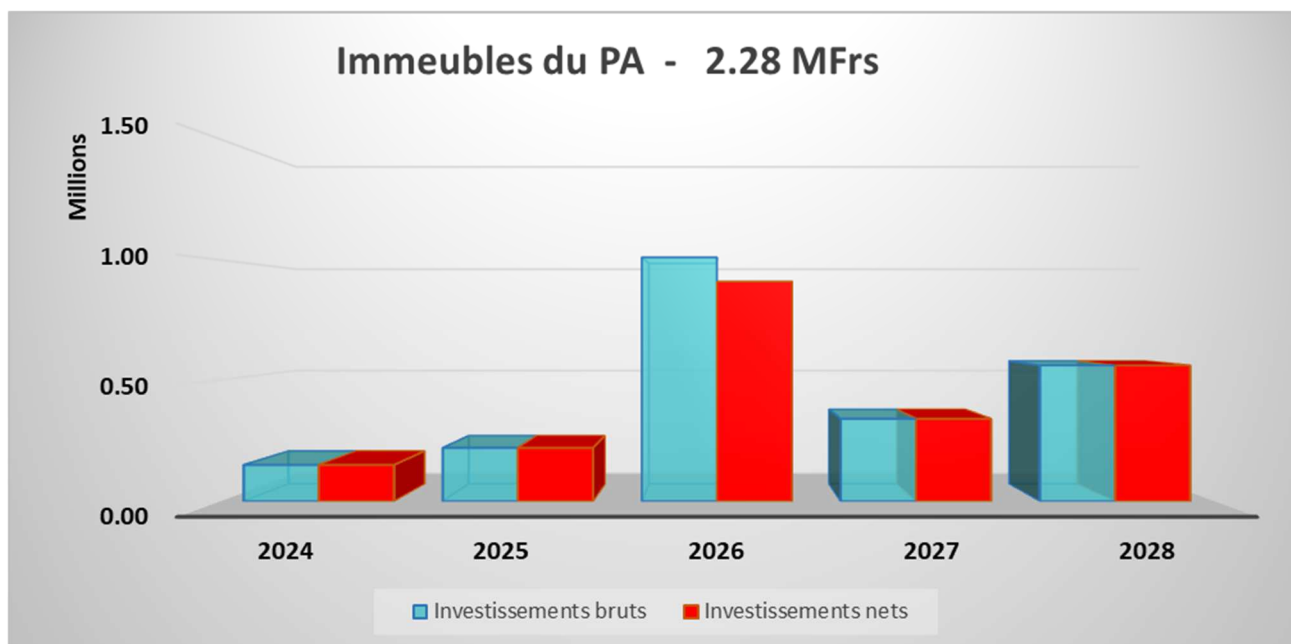
Avec dans la catégorie « Autres » :

Administration générale	2'530'000.00
Corrections de cours d'eau	110'000.00
Energie	1'000'000.00
Assainissements de sites pollués	185'000.00
Cimetière communaux	100'000.00
Aménagement du territoire	60'000.00
Économie publique	743'000.00

3.4 Quelques commentaires pour les principaux chapitres

Les chiffres (barres bleues) représentent les dépenses d'investissements brutes du chapitre et les chiffres (barres rouges) représentent les dépenses nettes à financer après déduction des recettes d'investissements.

3.4.1 Immeubles du patrimoine administratif (4.4 % des dépenses brutes)



Principaux projets planifiés inscrits dans ce chapitre :

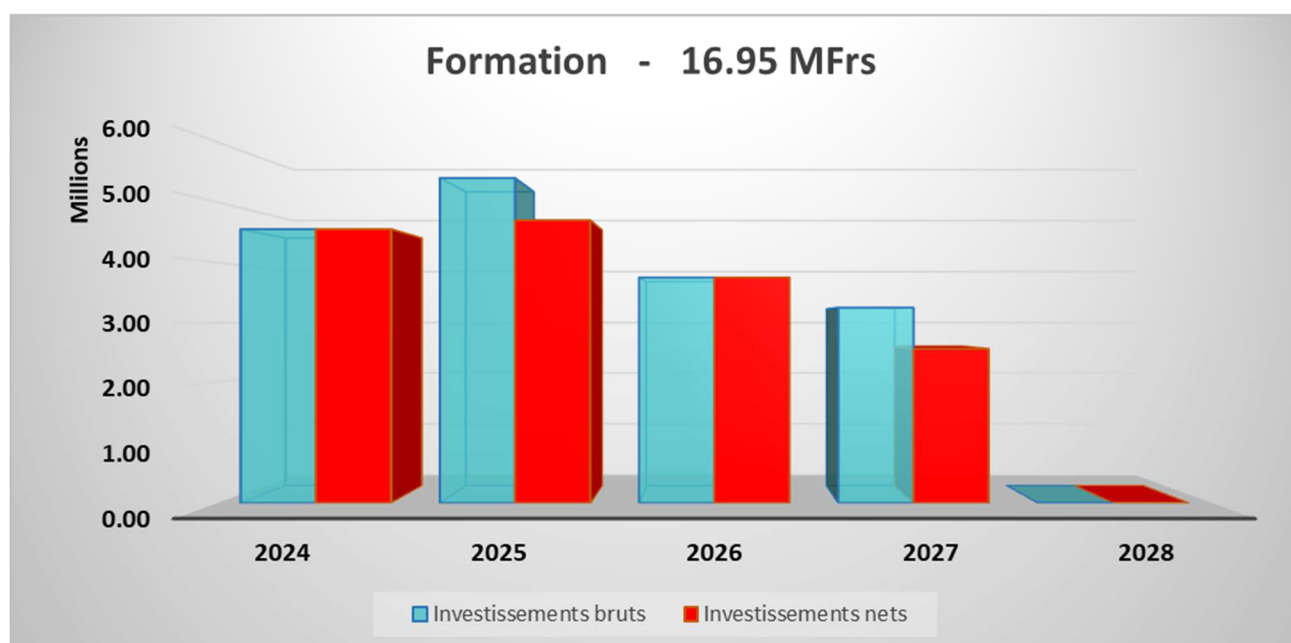
De 2026 à 2028, transformation du rez-de-chaussée du bâtiment de l'administration communale (110 kFrs)

Aménagement du bâtiment scolaire de VO pour une nouvelle affectation (700 kFrs) de 2026 à 2028.

Aménagements des bâtiments scolaires de CO pour de nouvelles affectations (1 MFrs) entre 2024 et 2026.

Un crédit-cadre de 1 MFrs réparti entre 2024 et 2028 destiné aux entretiens importants et l'acquisition d'équipements et de mobiliers pour les bâtiments communaux.

3.4.2 Formation (32.9 % des charges brutes)



Principaux projets

Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Rossens

Le financement du projet est inscrit sur les années 2021 à 2025 pour un total de 9.2 MFrs.

Il est complété par le projet de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire inscrit sur les années 2024 à 2025 pour un montant total 2.8 MFrs.

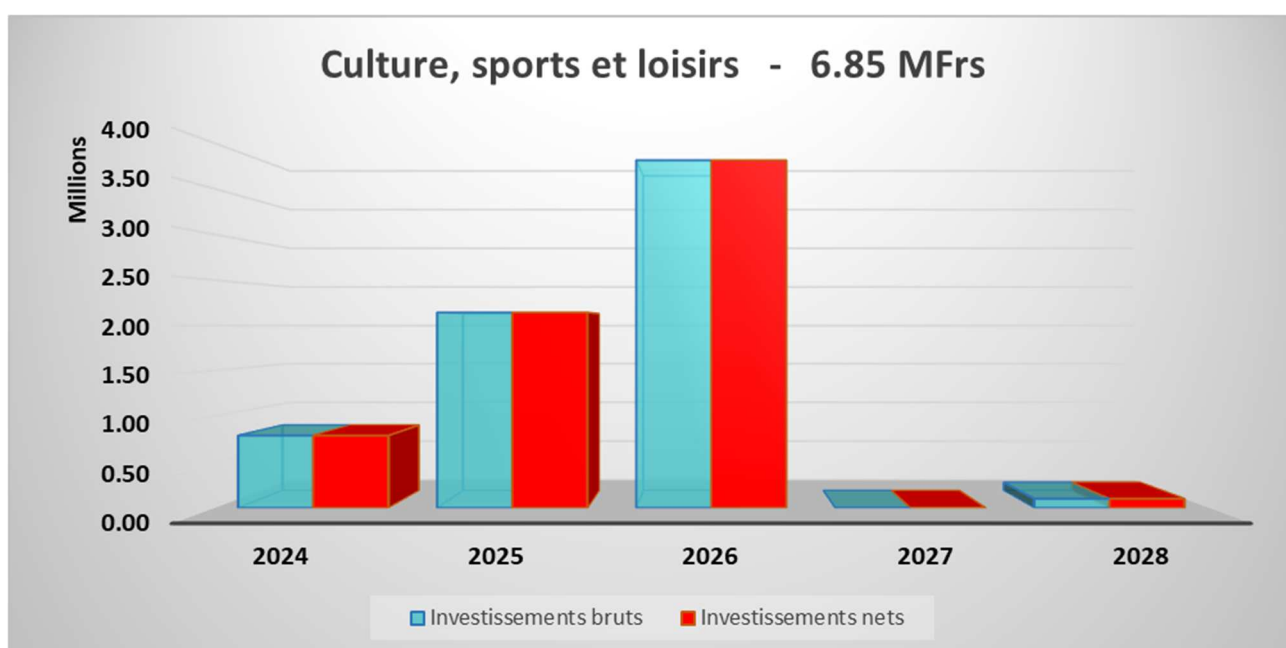
Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Farvagny-le-Grand

Le financement du projet est inscrit sur les années 2024 à 2027 pour un total 9 MFrs.

Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Estavayer-le-Gibloux

Le financement du projet (1 MFrs) est inscrit au-delà de l'année 2028.

3.4.3 Culture, sport et loisirs (13.3 % des charges brutes)



Principaux projets

Réfection du bâtiment La Tuffière

Les travaux de rénovations importantes du bâtiment un montant total de 260 kFrs sont inscrits les années 2024 et 2025.

Infrastructures sportives

La mise aux normes et transformation en terrain synthétique du terrain de football de Rossens sont inscrits en 2026 pour un montant de 1.8 MFrs.

Halle de sport

La réalisation d'une halle de sport complémentaire sur le site de Farvagny-le-Grand devrait être entreprise en 2028 pour un total de 3.6 MFrs. Le crédit d'étude est inscrit en 2028.

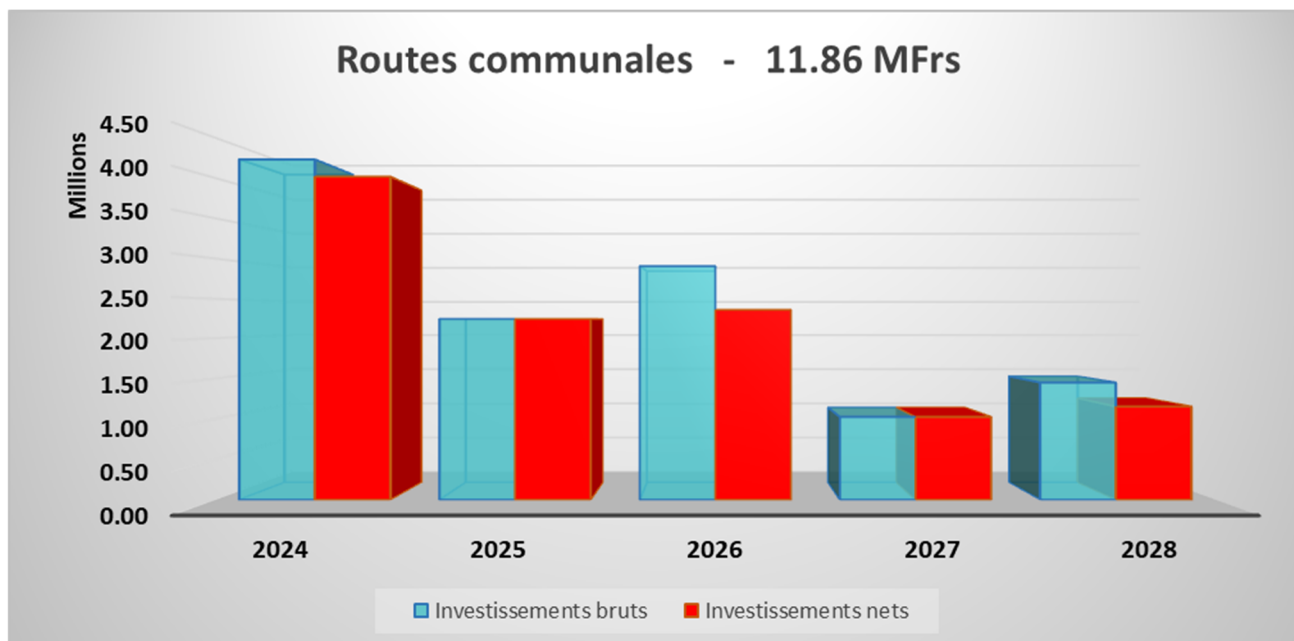
Complexe Sports & Loisirs

La construction à Vuisternens-en-Ogoz d'un complexe dédié aux sports et aux loisirs est inscrite sur les années 2024 à 2026 pour un montant total de 4.0 MFrs. Un crédit d'étude de 120 kFrs est inscrit en 2024.

Aménagement d'un Skatepark

La construction d'un Skatepark sur un site encore à déterminer est inscrite en 2024 pour un coût total de 350 kFrs.

3.4.4 Routes communales (23 % des charges brutes)



Sur la base de l'étude générale du réseau des routes communales, les chiffres suivants sont au minimum à inscrire au plan financier :

- investissements annuels relatifs au maintien de la valeur pour Fr. 1'000'000.00/année en moyenne ;
- investissements annuels relatifs aux nouveaux aménagements routiers pour Fr. 500'000.00/année en moyenne.

Evolution des investissements bruts dans ce domaine (les chiffres sont arrondis)

Plan financier	Moy. annuelle	Année	Budget	Comptes
2017 - 2021	2'580'000.00	2017	2'256'000.00	935'354.45
2018 - 2022	1'470'000.00	2018	2'702'000.00	1'930'968.55
2019 - 2023	1'140'000.00	2019	1'204'000.00	500'997.10
2020 - 2024	1'270'000.00	2020	930'000.00	751'000.00
2021 - 2025	1'770'000.00	2021	360'000.00	82'000.00
2022 - 2026	2'250'000.00	2022	1'079'000.00	617'000.00
2023 - 2027	2'360'000.00	2023 (bu)	2'250'000.00	
		2023 (pf)	3'460'000.00	
2024 - 2028	2'370'000.00	2024 (pf)	4'230'000.00	

La moyenne annuelle sur la période 2024-2028 est de Fr. 2'370'000.00 au lieu des Fr. 1'500'000.00 admis en moyenne annuelle.

La coordination de certains travaux avec les aménagements sur les routes cantonales et les projets d'adduction d'eau ou d'épuration des eaux impose parfois le calendrier des investissements sur la période.

En résumé pour la période de 2023 à 2028 :

Rénovations de routes communales : au total 9.4 MFrs dont 2.0 MFrs en 2023.

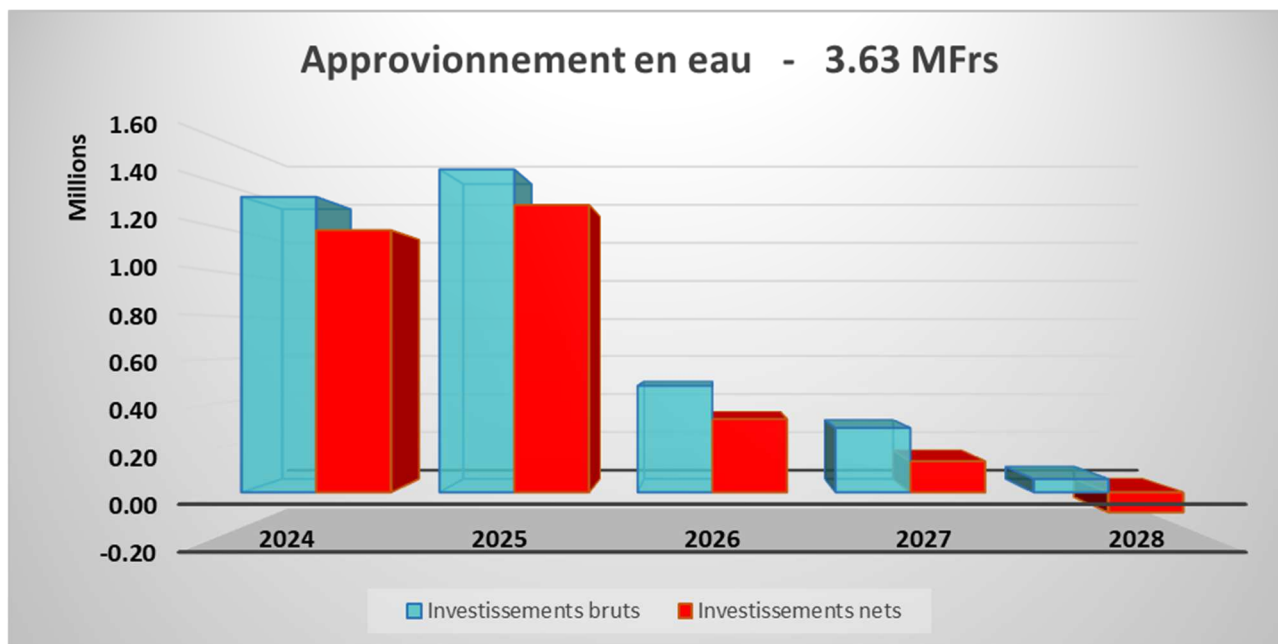
Rénovations de routes agricoles : au total 1.56 MFrs brut (572 kFrs net) dont 63 kFrs en 2023.

Aménagements d'arrêts de bus et mise aux normes LHand : au total 823 kFrs.

Mesures de modération de trafic et aménagements de zones 30 km/h : au total 1.8 MFrs dont 90 kFrs en 2023.

Divers : aménagement de la place du quartier Pra Bastian (310 kFrs)

3.4.5 Approvisionnement en eau (7 % des charges brutes)



Commentaires

Dépenses annuelles brutes moyennes

– Période de 2016 à 2022 (comptes)	Fr.	420'000.00
– Période de 2024 à 2028 (planification)	Fr.	725'000.00

Recettes destinées au financement des investissements

Les recettes des taxes de raccordement sont évaluées à Fr. 150'000.00 en moyenne annuelle auxquelles s'ajoute l'excédent de revenu annuel des taxes de base évalué à Fr. 460'000.00 en moyenne.

Principaux projets inscrits durant la période

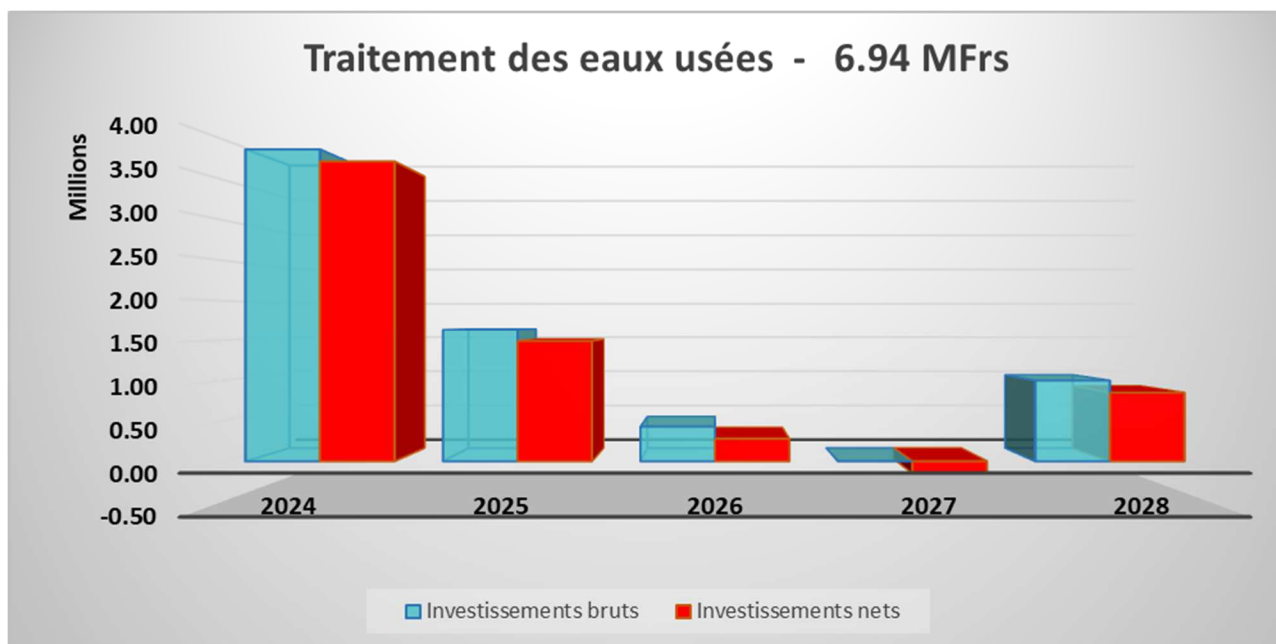
Travaux d'aménagements de l'adduction d'eau secteur Kaisa à Farvagny-le-Grand inscrits de 2024 à 2026 pour un montant total de 1.35 MFr.

En 2025 et 2026, réalisation d'une conduite de liaison Kaisa – Bouleyres pour un total de 320 kFr.

Construction d'une conduite de raccordement Posat – Farvagny-le-Petit en 2024 et 2025 pour un total de 200 kFr.

Réalisation d'une connexion à Farvagny-le-Petit entre le réseau d'eau communal et le réseau GEG Graboz en 2024 pour un total de 300 kFr.

3.4.6 Protection des eaux (13.5 % des charges brutes)



Commentaires

Dépenses annuelles brutes moyennes

- Période de 2016 à 2022 (comptes) Fr. 1'144'000.00
- Période de 2024 à 2028 (planification) Fr. 1'388'000.00

Recettes destinées au financement des investissements :

Les recettes des taxes de raccordement sont évaluées à Fr. 150'000.00 en moyenne annuelle auxquelles s'ajoute l'excédent de revenu annuel des taxes de base évalué à Fr. 1'060'000.00 en moyenne.

Les principaux projets inscrits durant la période sont la mise en séparatif des secteurs :

Carrefour Rte du Bry à Farvagny-le-Grand en 2024 pour un total de 500 kFrs

Montban – Rte de Rueyres à Farvagny-le-Grand en 2028 pour un total de 500 kFrs

Village de Rossens de 2024 à 2028 pour un total de 3.43 MFrs

Rte de Villarlod à Rueyres-St-Laurent en 2025 pour un total de 600 kFrs

Pra Genilloud à Vuisternens-en-Ogoz en 2026 pour un total de 370 kFrs

3.5 Tableau du plan financier des investissements

Vous trouverez joint au présent message (voir annexe 1) le tableau présentant l'ensemble des investissements planifiés de 2024 à 2028.

Pour les opérations relatives au patrimoine financier, voir ci-dessous sous point 4.

Les projets d'investissements inscrits durant la période sous analyse font l'objet selon leur situation :

- d'une fiche « Situation financière » en annexe des comptes 2022 pour les projets décidés avant le 31.12.2022 dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2024 à 2028 ;
- d'une fiche de « Crédit d'engagement » en annexe du budget 2023 ou établie dans le courant de l'année 2023 pour les projets dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2024 à 2028 ;
- d'une fiche de « Crédit d'engagement » pour les nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2024 (voir annexes 10 à 20) ;
- d'une « Fiche de projet » (voir annexe 21) pour les autres projets inscrits au plan financier.

Commentaires

a) Les objets d'investissements sont classés en **5 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Suite et report total ou partiel d'un projet encore en cours. (jaune)
- Nouveau projet planifié sur la période. (sans couleur)
- Projets indéfinis dont le total est réparti. (bleu)
- Nouveau projet non planifié sur la période. (rose)
- Recettes d'investissements non affectées (ventes, taxes et autres contributions) planifiées sur la période. (vert)

b) Les projets sont **classés par chapitre comptable** - 1^{re} colonne

c) **Localisation** – 2^e colonne

Dans la mesure du possible, les projets sont localisés dans un village selon les abréviations suivantes : Corpataux (CO), Estavayer-le-Gibloux (EG), Farvagny-le-Grand (FG), Farvagny-le-Petit (FP), Grenilles (GR), Magnedens (MA), Posat (PO), Rossens (RO), Rueyres-St-Laurent (RS), Villarlod (VI), Villarsel-le-Gibloux (VG), Vuisternens-en-Ogoz (VO).

Les projets non localisables sont marqués GX (pour Gibloux).

d) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un service** – 3^e colonne

Service administratif (SAdm), Ressources humaines (RH), Service des finances (SFin), Service technique (STech), Service social (SSoc), Service des curatelles (SCur).

e) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un dicastère** désigné par son numéro – 4^e colonne.

f) **Désignation** – 5^e colonne

g) **Chiffres globaux du financement des projets** – colonnes 6 à 16

Les chiffres sont présentés sur une colonne et trois lignes avec les significations suivantes pour chacune des lignes :

- **Investissement brut** : dépenses brutes du projet.
- **Recettes d'investissements** : recettes du projet (subventions et autres contributions).
- **Investissement net** : dépenses du projet après soustraction des recettes.

h) **Total du projet** - 6^e colonne

La colonne contient les montants totaux (dépenses et recettes) relatifs aux projets.

i) **Total 2024 - 2028** - 7^e colonne

La colonne contient les montants totaux (dépenses et recettes) relatifs aux projets pour la période 2024 à 2028.

j) **Années 2021 à 2023** - colonnes 8 à 10

Totaux par chapitres pour les trois années précédentes.

k) **Années 2024 à 2028** - colonnes 11 à 15

Pour l'année 2024, les objets d'investissements sont classés en **4 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Projets (suite ou report) inscrits au budget des investissements 2024. (jaune)
- Projets inscrits au budget des investissements 2024 et qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement lors de la séance du 4 et 5.12.2023 (nouveaux projets). (saumon)
- Projets planifiés pour 2024 et qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement courant 2024. (blanc).
- Recettes d'investissements non affectées. (vert)

Montants annuels relatifs aux projets planifiés durant les cinq prochaines années.

Un projet peut être réparti sur plusieurs années.

l) **Projets planifiés au-delà de 2028** - colonne 16

Vous trouvez dans cette colonne, pour information, les projets et les montants relatifs aux projets dont la réalisation se prolonge au-delà de la période sous analyse.

m) **Commentaires généraux** – dernière colonne.

3.6 Liste des projets non planifiés

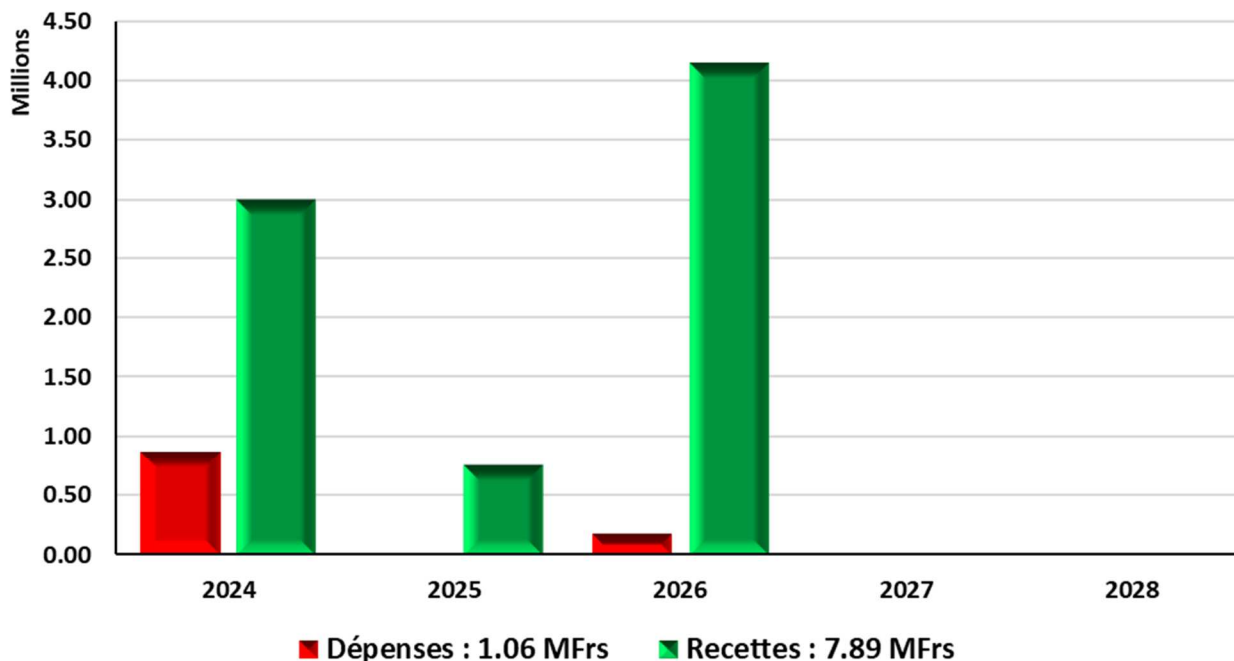
La création de cette liste répond aux objectifs du Conseil communal de disposer d'un inventaire le plus complet possible des investissements à réaliser (vision à plus long terme) et de limiter l'inscription au plan financier des cinq prochaines années aux projets suffisamment définis et qui répondent à un besoin à relativement court terme (plan financier des investissements plus « réaliste »).

La liste dresse l'inventaire des projets à réaliser mais dont les contours, la localisation, le coût, le financement et la planification doivent encore faire l'objet d'une analyse complémentaire par les services communaux ou par un bureau spécialisé.

Vous trouverez joint (voir annexe 1) la liste de ces projets dans l'ordre du plan comptable, la description de chaque projet étant complétée par les informations disponibles à ce jour.

4. Planification 2024 – 2028 des opérations du patrimoine financier

Les opérations relatives au patrimoine financier ne sont désormais plus inscrites au budget des investissements resp. dans la planification des investissements du patrimoine administratif. C'est pourquoi nous distinguons la planification des investissements du patrimoine administratif de celle des opérations relatives aux objets du patrimoine financier.



Principales opérations

Les frais complémentaires pour les équipements de la ZAC La Longivue sont inscrits en 2024 pour un total de 570 kFrs.

Des travaux de rénovations sur deux chalets d'alpage et des travaux de drainage des parchets communaux sont inscrits en 2024 pour un total de 270 kFrs.

Les recettes de la vente de la parcelle communale située en ZAC La Longivue (surface totale de 21'880 m²) sont inscrites en 2024, 2025 et 2026 pour montant total de 6.04 MFrs. Les frais sont évalués à 170 kFrs.

Le solde de la recette de la vente d'un terrain situé dans la ZAC Rte d'Illens est inscrit en 2024 pour un montant de 650 kFrs.

La vente de deux immeubles communaux (anciens bâtiments scolaires) est inscrite en 2024 pour un total de 1.2 MFrs.

Présentation

Comme les objets d'investissements du patrimoine administratif, les opérations relatives au patrimoine financier sont présentées sous la forme d'un tableau selon le même schéma (voir la description sous point 3.5 ci-dessus). Vous trouverez le tableau présentant l'ensemble des opérations planifiés de 2024 à 2028 à l'annexe 1 du présent message.

5. Plan financier du compte de résultats 2024 - 2028

L'évaluation du plan financier du compte de résultats 2024 – 2028 est basée sur les éléments suivants :

- Les comptes 2016 à 2022 et les budgets du compte de résultats 2023 et 2024 avec les apurements nécessaires.
- Une évaluation des paramètres conjoncturels déterminants : évolution des prix, accroissement de la population, etc.
- Une évaluation de l'évolution des charges et des revenus par nature du compte de résultats durant les années 2025 à 2028.
- Les chiffres fournis par les associations de communes.
- La prise en compte des modifications particulières de certaines charges ou revenus durant les années 2025 à 2028.
- Les nouveaux frais financiers liés aux investissements inscrits dans la planification financière.
- Une correction de + 1 MFrs est appliquée pour tenir compte du constat récurrent lors du bouclage des comptes : les charges effectives sont significativement plus faibles que celles inscrites au budget !

Il ne comprend pas les éléments suivants :

- l'évolution de la situation économique générale durant les années 2025 à 2028 ;
- l'impact de la mise en exploitation des nouvelles infrastructures sur le personnel et les frais d'exploitation ;
- l'impact de la mise en œuvre des mesures liées au « Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes » (DETTEC).

Avec le budget du compte de résultats 2024 comme base, **l'évaluation du plan financier** des comptes de résultats pour les années 2025 à 2028 **intègre les frais financiers des investissements inscrits sur la période, le calcul des contributions de la commune partenaire de Hauterive et le calcul des imputations internes**. L'évaluation des charges et des revenus des budgets du compte de résultats 2025 à 2028 est par conséquent la plus complète possible. Les chiffres par compte et par chapitre peuvent être comparés et analysés sur l'ensemble de la période.

5.1 Taux d'évolution des charges et des revenus du compte de résultats

Evolution de la population légale

Année ->	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Corpataux-Magnedens	1'193	1'237	1'264	1'296	1'313								
Farvagny	2'114	2'130	2'168	2'215	2'236								
Le Glèbe	1'164	1'189	1'238	1'246	1'260								
Rossens	1'248	1'242	1'254	1'293	1'335								
Vuisternens-en-Ogoz	859	938	975	975	995								
Gibloux	6'578	6'736	6'899	7'025	7'139	7'236	7'306	7'448	7'606	7'622	7'677	7'934	8'100
Augmentation annuelle %	2.10	2.40	2.42	1.83	1.62	1.36	0.97	1.94	2.12	0.21	0.72	3.35	2.09
Augm. moyenne sur 10 ans %	1.56												

Le chiffre 8'100 habitants au 31.12.2023 est une estimation basée sur l'évolution constatée au courant de l'année 2023.

Un taux d'accroissement moyen de la population de 1.50% par année est retenu les années 2024 à 2028.

Evolution des charges

Pour les années 2025 à 2028, l'évolution des charges du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. L'hypothèse de base est de considérer que l'impact de la crise énergétique-économique actuelle est pris en compte principalement dans le budget 2024 et par une augmentation des taux de progression des charges pour les prochaines années. Les principales tendances retenues sont les suivantes :

Pour les comptes dont les charges sont proportionnelles :

- à la population + 1.5 %
- aux frais de personnel + 2.0 %
- à la population et aux frais de personnel + 3.5 %

Pour les charges courantes	+ 1.0 %
Pour les charges d'entretien	+ 2.0 %
Pour les charges d'entretiens techniques	+ 2.0 %
Pour les charges d'énergie	+ 2.0 %
Pour les prestations de services	+ 2.0 %
Pour les fournitures	+ 2.0 %

Pour les charges cantonales et des associations intercommunales (charges liées) : les taux indiqués par les instances concernées ou lorsque cette information fait défaut, dans la mesure où la répartition est le plus souvent au prorata de la population :

- activités avec principalement des charges de personnel + 3.5 %
- autres activités + 1.5 %

Evolution des revenus

Pour les années 2025 à 2028, l'évolution des revenus du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Afin de contribuer à une estimation prudente de l'équilibre des futurs budgets du compte de résultats, la très grande majorité des revenus du ménage communal ont été considérés comme constants durant les quatre dernières années de la période sous analyse.

Dans la mesure où la population joue un rôle important dans le calcul des montants reçus au titre de la péréquation intercommunale, nous avons appliqué un taux de croissance de + 1.5 % à ces recettes.

Evolution des recettes fiscales (évolutions appliquées à partir de l'année 2025)

Règles générales

- L'évolution des revenus fiscaux est de manière générale considérée comme linéaire. L'accroissement annuel est évalué à partir de l'analyse de l'évolution sur les années antérieures (2016 à 2022).
- Durant les dernières années, les recettes fiscales réelles sont assez nettement plus élevées que celles attendues au budget. Afin d'en tenir compte et de mieux prendre en considération le développement soutenu de la population de la commune et des activités économiques qui s'y déploient, les évaluations des progressions pour les prochaines années se veulent résolument optimistes.
- Voir également ci-dessous les évaluations et les représentations graphiques sous « B. Budget du compte de résultats 2024, chap. 5.2 ».

Impôt	Accroissement annuel
Personnes physiques, revenu	+ Fr. 600'000.00
<i>Estimation cantonale corrigée, progression linéaire de 2016 à 2024 : + Fr. 518'500.00/année</i>	
<i>Cote confirmée, progression linéaire de 2016 à 2021 : + Fr. 583'000.00/année</i>	
<i>Comptes, progression linéaire de 2016 à 2022 : + Fr. 788'500.00/année</i>	
Personnes physiques, fortune	+ Fr. 40'000.00
<i>Estimation cantonale corrigée, progression linéaire de 2016 à 2024 : + Fr. 47'900.00/année</i>	
<i>Comptes, progression linéaire de 2016 à 2021 : + Fr. 28'100.00/année</i>	

Personnes morales, bénéfice	+ Fr. 150'000.00
<i>Estimation cantonale corrigée, progression linéaire de 2020 à 2024 : + Fr. 154'600.00/année</i> <i>Comptes, progression linéaire de 2020 à 2022 : + Fr. 252'900.00/année</i>	
Personnes morales, capital	+ Fr. 15'000.00
<i>Estimation cantonale corrigée, progression linéaire de 2020 à 2024 : + Fr. 11'700.00/année</i> <i>Comptes, progression linéaire de 2020 à 2022 : - Fr. 32'000.00/année</i>	
A la source	+ 1.5 %
<i>Selon le taux d'accroissement de la population : + 1.5 % : + 6'300.00</i> <i>Moyenne des trois années précédentes : + 12'700.00/année</i> <i>Comptes, progression linéaire de 2016 à 2022 : + Fr. 9'500.00/année</i>	
Prestations en capital	+ Fr. 30'000.00
<i>Moyenne des trois années précédentes : + 36'600.00/année</i> <i>Comptes, progression linéaire de 2016 à 2022 : + Fr. 49'100.00/année</i> <i>Avec prise en compte de l'impact de la réforme de cette fiscalité dont les revenus devraient diminuer de 40%.</i>	
Gains immobiliers et plus-values	+ Fr. 20'000.00
<i>Moyenne des trois années précédentes : + 13'100.00/année</i> <i>Comptes, progression linéaire de 2016 à 2022 : - Fr. 22'600.00/année</i>	
Mutations	+ Fr. 80'000.00
<i>Moyenne des trois années précédentes : + 83'400.00/année</i> <i>Comptes, progression linéaire de 2016 à 2022 : Fr. 112'900.00/année</i>	
Successions et donations	0 %
Contributions immobilières	+ Fr. 100'000.00
<i>Comptes, progression linéaire de 2016 à 2022 : Fr. 95'900.00/année</i>	
Sur les véhicules	+ 2.50%
<i>Sur la base de l'estimation fournie par l'OCN pour le budget 2024</i>	
Sur les chiens	+ 1.50%
<i>Selon le taux d'accroissement de la population</i>	

Afin de compenser l'impact de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des impôts sur les personnes morales au 1^{er} janvier 2020, la compensation de base versée par le canton à la commune durant les sept premières années de la mise en application de la réforme devaient être les suivantes : + Fr. 252'204.00 (niveau 2020, 2021 et 2022), env. - 20% pour 2023 et 2024 et - 32.5% pour les années 2025 et 2026. Les chiffres ont été mis à jour sur la base de l'annexe 3 de la communication du Service cantonal des contributions - situation au 30 juin 2023 (voir annexe 4).

Chapitres environnementaux

Approvisionnement en eau (7101) - Traitement des eaux usées (7201) - Déchets (7301)

Compte tenu des règles légales de couverture des coûts, les chapitres 7101 et 7201 sont considérés comme totalement autofinancés et le chapitre 7301 comme autofinancé à hauteur de 75%.

Participations de la commune de Hauterive FR

Calculées sur la base de la population légale (selon les conventions) en appliquant le coefficient de participation calculé sur la base des populations respectives à fin 2022. L'hypothèse retenue est que les populations évoluent de la même manière durant les 5 prochaines années.

5.2 Quelques commentaires par chapitre

Dans la mesure où elles sont connues à ce jour, nous avons tenu compte des modifications significatives des charges et des revenus du compte de résultats durant les cinq prochaines années. Vous trouvez ci-dessous quelques informations sur les principales modifications que nous avons pu prendre en considération.

Administration générale

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour Fr. 74'700.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Ordre et sécurité publics, défense

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour Fr. 8'400.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Formation

Les informations données par l'Association des COs dans leur plan financier établi jusqu'en 2028 ont été prises en compte.

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 126'200.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Culture, sport et loisirs

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 193'650.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Santé

Les informations données par le Réseau Santé Sarine dans leur plan financier établi jusqu'en 2028 ont été prises en compte.

Prévoyance sociale

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 19'100.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Trafic et télécommunications

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 89'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 228'044.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Le plan financier prend en compte les évolutions connues des charges des associations de communes : ABVGN, AEGN et ARS qui sont inscrites dans ce chapitre.

Économie publique

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 87'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Finances et impôts

Le budget 2024 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 15'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

La compensation cantonale de base versée en compensation de la baisse des recettes fiscales due à la réforme de la fiscalité des entreprises a été mise à jour pour les années 2025 à 2028 sur la base des informations données par le SCC.

5.3 Résultats

Considérant que les informations apportées ne sont pas déterminantes, que leur mise en page n'est pas simple et par souci d'économie de papier, nous renonçons à vous communiquer les tableaux des coefficients d'évolution et les budgets du compte de résultats détaillés pour les années 2025 à 2028.

Tableau récapitulatif par chapitre du plan comptable (voir annexe 2)

Vous recevez en annexe le tableau récapitulatif par chapitre des charges et revenus des comptes de résultats 2019 à 2022 et des budgets du compte de résultats de 2023 à 2028.

Pour chaque rubrique, l'évolution des charges et revenus est calculée en % par rapport à l'année précédente.

La mise en application du nouveau plan comptable MCH2 ne permet la comparaison des résultats des comptes 2019 à 2020 avec les comptes 2021 et 2022 et les budgets 2023 à 2028 qu'au niveau des totaux par chapitres. L'interprétation reste toutefois difficile dans la mesure où un certain nombre de centres de charges ont changé de chapitre.

Résultats des budgets du compte de résultats de 2024 à 2028 (les chiffres sont arrondis)

La prise en compte des évaluations des progressions des charges et des revenus du compte de résultats pour les années 2025 à 2028 permet de suivre trois indicateurs au long de ces années :

- Le total des charges et son évolution en %.
- La MNA pour « marge nette d'autofinancement » ou excédent net du résultat opérationnel du compte de résultats.
- Le « cash-flow » qui correspond à la MNA + les amortissements comptables nets.

	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Total des charges	47'621'458.20	47'859'926.37	49'520'063.65	51'079'321.88	52'585'936.57
Augmentation des charges en % par rapport au budget précédent	6.54%	0.50%	3.47%	3.15%	2.95%
Cash - flow	-160'000.00	1'650'000.00	1'670'000.00	1'540'000.00	1'570'000.00
MNA ou excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-1'440'000.00	220'000.00	-230'000.00	-690'000.00	-980'000.00
Excédent en % des revenus nets	-3.64%	0.52%	-0.54%	-1.59%	-2.19%
Excédent en points d'impôts	-5.68	0.82	-0.84	-2.43	-3.33

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

La règle des 5%, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2024 à 2028 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

6. Impact du plan financier 2024 – 2028 sur l'évolution de la dette communale

6.1 Introduction

L'ampleur et l'évolution des dettes communales est une préoccupation constante du Conseil communal et de la Commission financière. Il est dès lors important d'évaluer l'impact du plan financier des investissements sur l'évolution des dettes communales.

L'analyse ci-dessous a pour objectif d'évaluer la dette bancaire au 31.12.2028, terme de la période de planification, sur la base d'une évaluation aussi complète que possible des charges et revenus du compte de résultats et de l'impact des dépenses et recettes d'investissements pour les cinq prochaines années.

Malgré tout le soin qu'il est possible d'apporter à cette évaluation, il convient de souligner que les chiffres - malgré leur apparente précision - restent malheureusement des estimations relativement grossières.

Malgré les incertitudes, l'analyse permet tout de même d'esquisser l'évolution générale de notre situation financière et de chiffrer les enjeux et les moyens d'actions pour en contrôler le développement.

6.2 Méthode d'évaluation

L'analyse prend comme valeurs initiales les résultats des comptes consolidés au 31.12.2022. L'exercice 2023 fait dès lors partie intégrante de la période sous analyse. Les résultats des comptes 2023 ont été ré-évalués sur la base des éléments connus à ce jour.

Dans la mesure où le financement est spécifique, l'évolution des dettes des chapitres Approvisionnement en eau (EP) et Protection des eaux (EU) est évaluée séparément sur la base des investissements et des recettes propres à ces chapitres.

Les amortissements correspondent aux amortissements comptables appliqués sur les investissements nets aux taux définis dans l'OFCo.

Les résultats prévisibles des comptes de résultats de 2023 à 2028 sont pris en compte (voir ci-dessus les chiffres du plan financier 2024 – 2028 du compte de résultats).

Afin de mieux préciser le calendrier des recours au financement bancaire, un instrument de calcul permettant le suivi de la trésorerie disponible a été mis au point. Il permet de suivre la situation financière année par année et ainsi de planifier le besoin en financement et d'en chiffrer plus précisément l'impact financier.

Les chiffres des tableaux ci-dessous sont arrondis et malgré leur précision apparente, il convient de rappeler que ces montants restent des estimations relativement grossières. Les projections des charges et des recettes seront affinées et précisées lors de chaque révision du plan financier.

6.3 Evaluation de la dette au 31.12.2028

	2022	Base : le plan financier 2024 - 2028						Total	Total
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	pf 2023 - 2028	pf 2024 - 2028
Compte de résultats									
Excédent du compte de résultats	3'590'000.00	1'050'000.00	-440'000.00	1'220'000.00	770'000.00	310'000.00	20'000.00	2'930'000.00	1'880'000.00
Investissements EP & EU sans taxes									
Investissements nets EP	10'000.00	1'050'000.00	1'340'000.00	1'450'000.00	480'000.00	290'000.00	60'000.00	4'670'000.00	3'620'000.00
Investissements nets EU	940'000.00	1'480'000.00	3'870'000.00	1'640'000.00	430'000.00	0.00	1'000'000.00	8'420'000.00	6'940'000.00
Investissements nets EP & EU	950'000.00	2'530'000.00	5'210'000.00	3'090'000.00	910'000.00	290'000.00	1'060'000.00	13'090'000.00	10'560'000.00
Investissements autres chapitres									
Investissements nets du PA	2'790'000.00	5'970'000.00	10'170'000.00	10'030'000.00	11'040'000.00	4'220'000.00	2'040'000.00	43'470'000.00	37'500'000.00
Investissements nets du PF	-2'190'000.00	-1'180'000.00	-2'070'000.00	-760'000.00	-3'960'000.00	0.00	10'000.00	-7'960'000.00	-6'780'000.00
Investissements nets	600'000.00	4'790'000.00	8'100'000.00	9'270'000.00	7'080'000.00	4'220'000.00	2'050'000.00	35'510'000.00	30'720'000.00
Emprunts bancaires									
Emprunts avec contrat avant le 31.12.2022	24'300'000.00	21'700'000.00	21'200'000.00	20'800'000.00	20'300'000.00	19'800'000.00	19'300'000.00		
Nouveaux emprunts "Autres chapitres"	0.00	0.00	5'000'000.00	8'000'000.00	5'000'000.00	2'000'000.00	0.00	20'000'000.00	20'000'000.00
Nouveaux emprunts EP & EU	0.00	0.00	1'500'000.00	1'500'000.00	0.00	0.00	0.00	3'000'000.00	3'000'000.00
Bilan autres chapitres									
Trésorerie générale	12'780'000.00	6'070'000.00	1'330'000.00	1'930'000.00	1'870'000.00	1'950'000.00	1'560'000.00		
Solde net des projets au bilan	31'900'000.00	36'400'000.00	45'000'000.00	53'300'000.00	62'300'000.00	64'100'000.00	63'400'000.00		
Capital disponible non affecté	14'300'000.00	16'500'000.00	18'200'000.00	20'200'000.00	24'900'000.00	25'200'000.00	25'200'000.00		
Capitaux tiers	26'600'000.00	23'600'000.00	25'800'000.00	32'900'000.00	37'400'000.00	39'400'000.00	38'800'000.00		
Solde du capital disponible non affecté	9'000'000.00	3'700'000.00	-1'000'000.00	-300'000.00	0.00	500'000.00	600'000.00		
Bilan EP & EU									
Solde net des projets au bilan	9'500'000.00	11'300'000.00	16'600'000.00	19'600'000.00	20'400'000.00	20'600'000.00	21'500'000.00		
Financements spéciaux (par les taxes)	11'000'000.00	12'500'000.00	14'100'000.00	15'500'000.00	17'000'000.00	18'400'000.00	19'800'000.00		
Capitaux tiers	0.00	0.00	1'500'000.00	3'000'000.00	2'900'000.00	2'900'000.00	2'800'000.00		
Dette (+), capital (-) des chapitres EP & EU	-1'500'000.00	-1'200'000.00	1'000'000.00	1'100'000.00	500'000.00	-700'000.00	-1'100'000.00		
Total des capitaux tiers	26'600'000.00	23'600'000.00	27'300'000.00	35'900'000.00	40'300'000.00	42'300'000.00	41'600'000.00		
Dette bancaire au 31.12	24'300'000.00	21'700'000.00	27'700'000.00	36'600'000.00	40'600'000.00	41'600'000.00	40'400'000.00		

Principales règles

L'analyse est subdivisée en deux centres de coûts : « Approvisionnement en eau + Protection des eaux (EP & EU) » qui doivent être autofinancés et « Autres chapitres » pour tous les autres chapitres des comptes communaux.

Pour évaluer les recours à l'emprunt et leur planification, les critères suivants sont appliqués :

- Chapitres EP & EU : ces chapitres ne doivent pas être financés par la fiscalité.
- Autres chapitres : le suivi du financement vise à garder une marge de trésorerie d'environ 1.5 à 2 MFr afin que le compte de trésorerie ne soit pas débiteur (négatif) au cours de l'année compte tenu du profil habituel des encaissements et paiements durant l'année.

Dans le tableau ci-dessus :

- Les rubriques surlignées en violet indiquent les montants des nouveaux emprunts nécessaires pour les deux centres de coûts.
- Les lignes « Capitaux tiers » prennent en compte un amortissement des emprunts à un taux moyen de 2% pour les chapitres EP & EU et de 3% pour les autres chapitres.
- La charge des intérêts des nouveaux emprunts est calculée à un taux de 2.5 % à partir de l'année qui suit le recours à l'emprunt.
- Le calcul du « Solde du capital disponible non affecté » permet de confirmer que le financement s'appuie bien sur les montants réellement disponibles et non sur le capital comptable.
- Le calcul de la « dette » des chapitres EP & EU permet de chiffrer la dette (signe +) à charge des autres chapitres, respectivement le capital (signe -) mis à disposition pour le financement des autres chapitres.

Résultats

Les résultats présumés des exercices 2024 à 2028 et le programme d'investissements planifiés pour les années 2024 à 2028, ont pour résultat le recours à l'emprunt :

- pour un total de **3.0 MFr**s pour financer les investissements des chapitres EP & EU ;
- pour un total de **20.0 MFr**s pour financer les investissements des autres chapitres.

Il ressort du suivi du financement que la dette bancaire totale atteindrait 40.4 MFrs à fin 2028.

Les résultats des budgets des comptes de résultats de 2024 à 2028 ne prennent pas en compte d'éventuels surcroûts de revenus fiscaux et d'éventuels excédents dus à des réductions de charges ou des augmentations d'autres revenus. Ces différences n'apparaissent qu'au bouclage des comptes et ne peuvent guère faire l'objet d'estimations à inscrire dans les budgets. Sous réserve d'une toujours possible évolution défavorable de la conjoncture économique durant les prochaines années, on peut affirmer que l'estimation de l'évolution de la dette bancaire au terme de la période de planification représente l'hypothèse la plus défavorable et que par conséquent celle-ci pourrait être significativement inférieure au chiffre qui ressort de l'évaluation ci-dessus au 31.12.2028.

B. Budget du compte de résultats 2024

1. Introduction

La situation générale

L'état du monde ne s'est guère amélioré depuis fin 2022, date à laquelle nous préparions le budget précédent. Une situation internationale lourdement impactée par des conflits armés qui peinent à trouver une issue et dont on pouvait espérer qu'ils appartenaient au passé, a pour conséquence que les crises de l'approvisionnement en énergie et en matières premières sont plus que jamais d'actualité. Il convient toutefois de relever que la formidable résilience de l'économie de notre pays et la force inoxydable de notre monnaie, nous ont quelque peu épargné tant sur le front du chômage qu'en ce qui concerne l'inflation.

Le réchauffement climatique et la nécessité de le contenir s'invitent désormais dans les responsabilités des collectivités publiques. Les mesures à prendre pour limiter la production de CO2 et le coût des catastrophes naturelles qui ne manqueront pas de survenir, pèseront à l'avenir sur les finances des collectivités publiques.

Au final, la seule certitude est que l'anticipation et les prévisions qui sont de règle pour la préparation d'un budget restent difficiles et incertaines.

Un point vient d'ores et déjà assombrir le tableau, le coût des emprunts sur le marché financier. Si nous avons à ce jour échappé à cette augmentation significative des taux d'intérêts en raison de notre très bonne situation en matière de financement, cette augmentation va sans doute peser sur nos charges ces prochaines années dans la mesure où notre ambitieux programme d'investissements exigera d'importants recours à l'emprunt.

La préparation tant du plan financier que des budgets est toujours un moment clé dans la gestion des finances communales. La nécessité de maintenir, voire de développer les prestations communales conduit inévitablement à exprimer des besoins nouveaux qui ont pour résultats d'élaborer un budget et sa planification dans le temps, largement plus lourd que les exercices des années passées. Nous tenons toutefois à relever que des efforts significatifs ont été faits en matière de modération des charges d'exploitation, que certaines charges ponctuelles importantes ont été converties en investissements et que les revenus ont été évalués de manière optimiste. Cela dit, il convient de rappeler qu'il ne s'agit que de budgets pour lesquels tous les projets et toutes les opérations financières doivent encore être confirmés et que les prévisions restent malgré tout prudentes tant pour les charges que pour les revenus.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les excédents constatés lors du bouclage des derniers exercices nous ont clairement laissé entrevoir la possibilité de réduire la fiscalité communale. Des demandes dans ce sens ont été exprimées par le Conseil général. La qualité des prévisions des recettes fiscales, exercice plus délicat qu'il n'en a l'air, était régulièrement mise en doute. Pour en avoir le cœur net, nous avons octroyé un mandat à la société BDO, fiduciaire spécialisée dans les finances des collectivités publiques, mandat dont les buts étaient d'examiner et de qualifier nos méthodes d'évaluation des recettes fiscales et d'évaluer la possibilité de réduire la fiscalité communale. Alors, au terme de l'élaboration des budgets et de la planification financière pour les cinq prochaines années, après un examen attentif de l'évolution de nos recettes fiscales et malgré un budget 2024 présentant un important excédent de charges, le Conseil communal vous propose de baisser la fiscalité communale de 3 points pour les impôts ordinaires. Afin de tenir compte à la fois d'un exercice 2024 déficitaire et de prévisions également déficitaires pour les prochaines années et des recommandations de la société BDO, nous proposons de procéder à une baisse temporaire qui pourra être reconduite si la situation est moins délicate que les prévisions budgétaires le laissent entrevoir. Pour plus de précisions, voir les chapitres 5.2 et 5.3 ci-dessous.

Avec un total de charges de Fr. 47'621'458.20 (+ Fr. 2'944'438.90, + 6.54 % par rapport au budget 2023), le budget du compte de résultats 2024 boucle avec un excédent de charges de Fr. 1'443'583.25.

Les pages suivantes vous informent dans le détail par chapitre et par nature sur le projet de budget 2024.

Présentation du message

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont conformes à ceux mis en œuvre pour les budgets précédents. Nous considérons que la forme définitive de ce type de document reste encore à améliorer et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus afin d'en améliorer encore la lisibilité.

2. Commentaires généraux

2.1 Paramètres généraux

Population légale de la commune : 7'934 habitants au 31.12.2022 - derniers chiffres officiels.

Il est à relever que la population de la commune a fortement augmenté en 2022 (+ 3.25 % par rapport à 2021). Cette augmentation pèse lourdement sur les charges qui dépendent directement de la démographie et qui souvent prennent en compte la dernière population légale officielle à savoir fin 2022.

La population au 31.12.2023 est évaluée à 8'100 habitants, soit + 166 habitants pour l'année 2023 alors que la croissance a été en moyenne de + 116 habitants durant les années 2010 à 2022.

2.2 Règles générales d'évaluation

Introduction

Le projet de budget du compte de résultats 2024 a été élaboré sur la base des chiffres fournis par le canton, par les associations de communes, par les conseillers et les services communaux. Beaucoup de chiffres ont été discutés et validés dans le cadre de séances bilatérales avec les conseillers communaux et les services communaux concernés organisées par le SFin.

Réserves

Pour rappel, la constitution de réserves (hors financements spéciaux) à charge du compte de résultats et le financement du compte de résultats par le prélèvement sur des réserves (hors financements spéciaux) sont proscrits comme par le passé !

Petits projets - Limite d'activation

Selon les nouvelles règles, une dépense nouvelle (petit investissement) dont le montant est inférieur à Fr. 50'000.00 doit être inscrite au budget du compte de résultats et par conséquent amortie en une année, selon art. 3 du RFin.

Toutefois, en dérogation avec cette limite, un crédit d'étude destiné à préciser les contours d'un projet, ses coûts et son financement est inscrit au plan financier et au budget des investissements même si son coût n'atteint pas le seuil du 50 kFrs. C'est un investissement qui fait partie des coûts du projet qui est dès lors amorti selon les mêmes règles que le projet.

Participations de la commune de Hauterive FR

Les montants sont évalués sur la base des populations respectives à fin 2022.

Les frais de gestion s'élèvent à 5% des contributions facturées pour les services communs. Selon la décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2016, les frais d'assistance, de contribution aux MIS et des activités culturelles ne sont pas soumis aux frais de gestion.

Dépenses non spécifiées

L'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées a été maintenue pour le budget 2024.

3. Budget du compte de résultats en bref

3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 5)

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Bu24 – Bu23	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Ecart net	
Administration générale	4'932'101.90	700'675.00	4'856'880.90	702'175.00	4'120'019.96	695'386.10	76'721.00	1.85%
Ordre, sécurité publics, défense	1'176'432.00	685'664.00	1'071'503.00	618'428.00	936'990.85	598'880.50	37'693.00	8.32%
Formation	13'029'354.40	1'522'751.00	12'457'277.00	1'442'434.00	11'318'188.26	1'386'086.45	491'760.40	4.46%
Culture, sport et loisirs	2'840'177.00	690'642.00	2'547'290.15	613'085.15	2'369'057.55	619'040.90	215'330.00	11.13%
Santé	3'745'348.00	37'276.00	3'163'505.00	37'276.00	3'015'190.95	32'223.35	581'843.00	18.61%
Prévoyance sociale	11'266'414.00	6'689'458.00	10'855'410.50	6'590'150.00	9'288'829.58	5'459'505.53	311'695.50	7.31%
Trafic et télécommunications	2'429'273.90	224'649.00	2'666'552.00	294'201.00	2'354'927.25	256'448.70	-167'726.10	-7.07%
Protection de l'environnement, aménagement du territoire	5'717'061.65	5'022'533.60	5'387'133.75	4'780'606.75	4'956'308.25	4'608'995.20	88'001.05	14.51%
Economie publique	1'244'096.00	1'264'019.00	1'154'879.00	1'342'971.00	1'134'304.18	1'273'752.32	168'169.00	89.41%
Finances et impôts	1'241'199.35	29'340'207.35	536'588.00	28'325'044.00	1'607'618.29	28'768'087.10	-310'552.00	-1.12%
Total brut	47'621'458.20	46'177'874.95	44'697'019.30	44'746'370.90	41'101'435.12	43'698'406.15	1'492'934.85	
Excédent produits/charges		1'443'583.25	49'351.60		2'596'971.03			
Imputations internes	4'366'057.35	4'366'057.35	3'636'813.00	3'636'813.00	3'256'091.85	3'256'091.85		
Total net	43'255'400.85	41'811'817.60	41'060'206.30	41'109'557.90	37'845'343.27	40'442'314.30		
Excédent par rapport aux produits nets	3.45%		0.12%		6.42%			

Remarques sur le calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2024 et 2023, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « **signe +** » pour une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « **signe -** » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « **signe +** » une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « **signe -** » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

Evolution des charges et des revenus nets pour les exercices 2022, 2023 et 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux bruts	47'621'458.20	46'177'874.95	44'697'019.30	44'746'370.90	41'101'435.12	43'698'406.15
Imputations internes	4'366'057.35	4'366'057.35	3'636'813.00	3'636'813.00	3'256'091.85	3'256'091.85
Doubles écritures	2'200'000.00	2'200'000.00	1'600'000.00	1'600'000.00	1'296'761.30	1'296'761.30
Totaux nets	41'055'400.85	39'611'817.60	39'460'206.30	39'509'557.90	36'548'581.97	39'145'553.00
Excédent		1'443'583.25	49'351.60		2'596'971.03	
Bu 2023 - Co 2022					2'911'624.33	364'004.90
					7.97%	0.93%
Bu 2024 – Co 2022					4'506'818.88	466'264.60
					12.33%	1.19%
Bu 2024 – Bu 2023			1'595'194.55	102'259.70		
			4.04%	0.26%		

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ *Le budget du compte de résultats doit être équilibré.*

² *Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.*

³ *Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.*

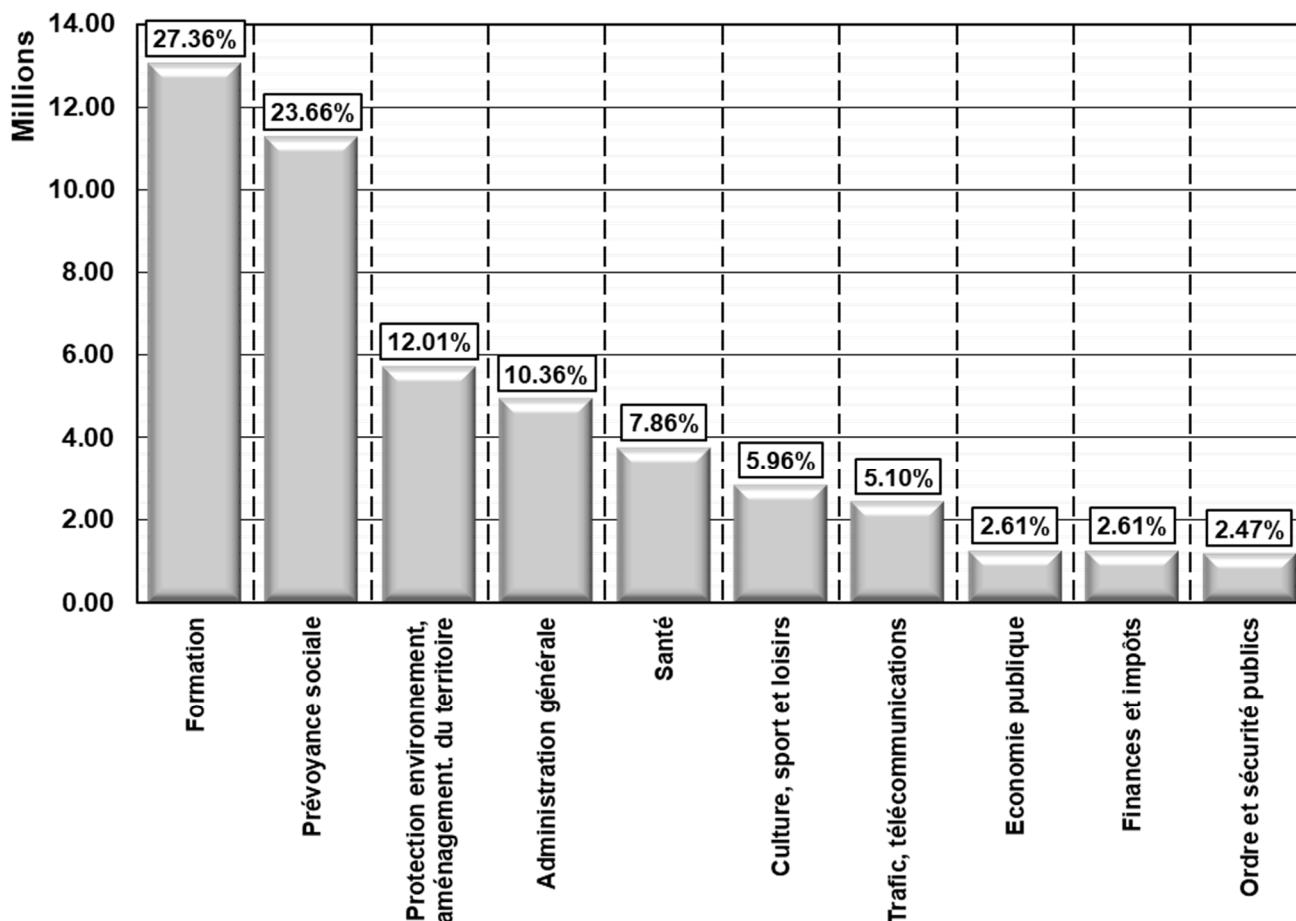
Pour rappel, la règle des 5%, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

Après déduction des doubles écritures, les charges nettes du budget 2024 augmentent de :

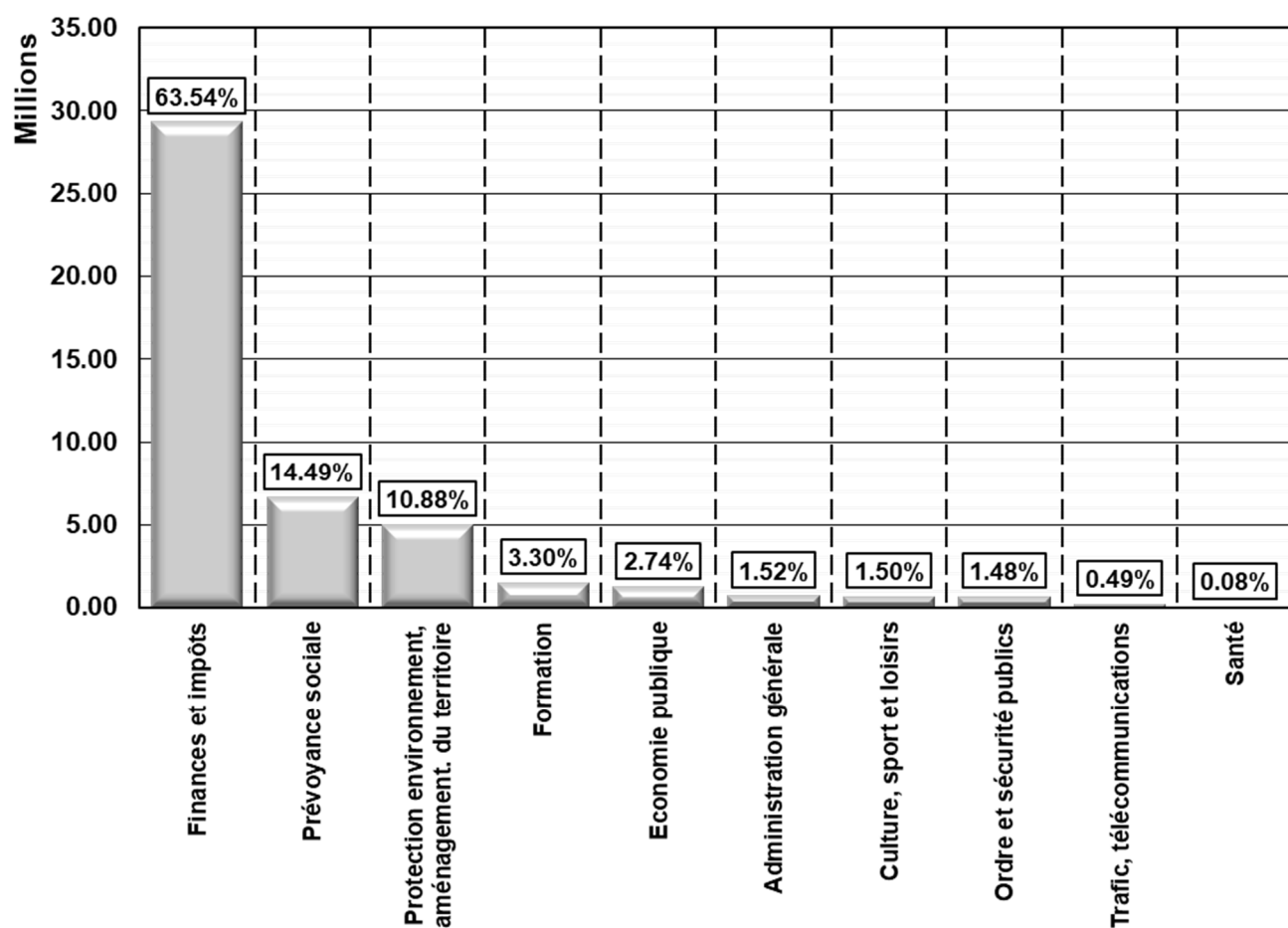
- près de Fr. 4'507'000.00 (+ 12 %) par rapport aux comptes 2022
- près de Fr. 1'595'000.00 (+ 4 %) par rapport au budget 2023

Avec un excédent de charges de Fr. 1'443'583.25 (3.45 % des revenus nets), le budget du compte de résultats 2024 présente un « déficit » en partie dû à la baisse de la fiscalité communale et qui reste acceptable compte tenu du capital disponible constitué par une série d'exercices très favorables durant les dernières années.

Répartition des charges par chapitre pour 2024 (en % du total des charges brutes)



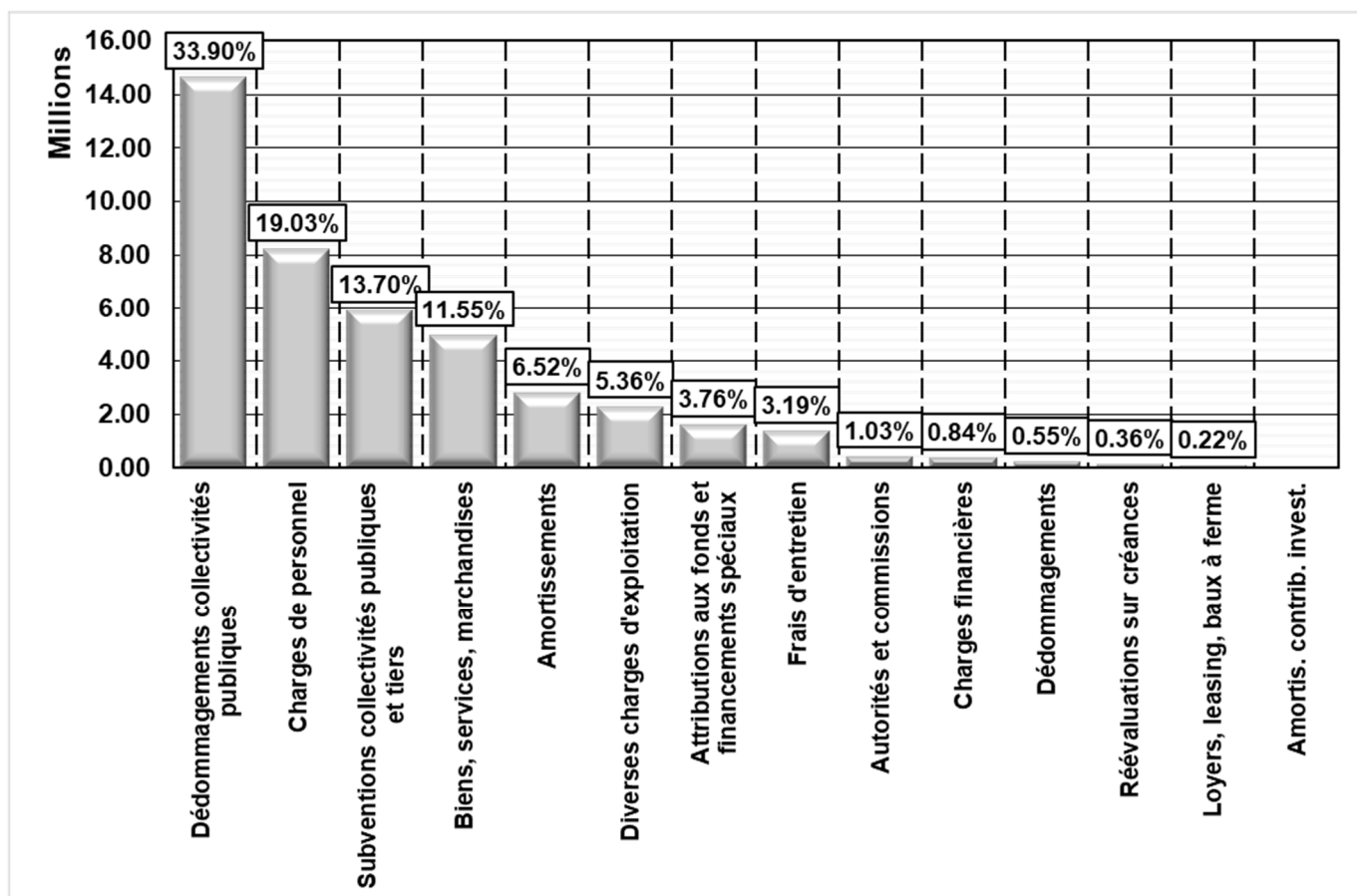
Répartition des revenus par chapitre pour 2024 (en % du total des revenus bruts)



3.2 Récapitulation des charges par nature (annexe 6)

Charges	Nature	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Bu24-Bu23
Autorités et commissions	300	443'950.00	444'500.00	401'840.00	-0.12%
Charges de personnel	301 à 309	8'230'746.00	7'712'011.00	6'636'332.50	6.73%
<i>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	301	6'551'796.00	6'137'092.00	5'262'194.95	6.76%
<i>Travailleurs temporaires</i>	303	0.00	0.00	36'024.05	
<i>Allocations</i>	304	69'948.00	72'387.00	68'802.90	-3.37%
<i>Cotisations patronales</i>	305	1'491'402.00	1'390'632.00	1'171'646.85	7.25%
<i>Prestations de l'employeur</i>	306	55'800.00	49'100.00	61'840.80	13.65%
<i>Autres charges de personnel</i>	309	61'800.00	62'800.00	35'822.95	-1.59%
Biens, services, marchandises	310 à 313	4'995'445.90	5'004'297.90	4'263'952.07	-0.18%
<i>Charges de matériel et de marchandises</i>	310	725'000.00	817'800.00	648'612.85	-11.35%
<i>Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique</i>	311	466'800.00	351'700.00	430'228.05	32.73%
<i>Eau, énergie, combustibles, déchets PA</i>	312	476'500.00	372'300.00	325'218.85	27.99%
<i>Prestations de services et honoraires</i>	313	3'327'145.90	3'462'497.90	2'859'892.32	-3.91%
Frais d'entretien	314 et 315	1'379'750.00	1'582'962.00	1'339'736.65	-12.84%
<i>Entretien courant</i>	314	1'008'500.00	1'203'762.00	994'291.70	-16.22%
<i>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</i>	315	371'250.00	379'200.00	345'444.95	-2.10%
Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	316	93'720.00	74'320.00	71'234.85	26.10%
Dédommagements	317	236'600.00	215'000.00	182'163.05	10.05%
Réévaluations sur créances	318	156'000.00	106'000.00	248'242.45	47.17%
Diverses charges d'exploitation	319	2'318'000.00	1'698'700.00	1'356'130.00	36.46%
Amortissements	33	2'819'457.75	2'826'710.10	2'693'457.08	-0.26%
<i>Amortissements des immobilisations corporelles du PA</i>	330	2'705'368.70	2'695'480.80	2'625'294.98	0.37%
<i>Amortissements des immobilisations incorporelles du PA</i>	332	114'089.05	131'229.30	68'162.10	-13.06%
Charges financières	340 à 349	364'476.00	359'771.00	1'355'970.04	1.31%
<i>Charges d'intérêts</i>	340	230'000.00	230'000.00	191'384.54	0.00%
<i>Pertes réalisées</i>	341	0.00	0.00	1'500.00	
<i>Charges pour biens-fonds, patrimoine financier</i>	343	71'976.00	73'271.00	96'913.55	-1.77%
<i>Réévaluations immobilisations PF</i>	344	0.00	0.00	26.95	
<i>Diverses charges financières</i>	349	62'500.00	56'500.00	1'066'145.00	10.62%
Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	351	1'626'044.20	1'506'992.80	1'716'738.35	7.90%
Dédommagements à des collectivités publiques	361	14'663'587.00	13'293'549.00	12'254'762.91	10.31%
<i>Confédération</i>	3610	130'420.00	121'213.00	129'419.00	7.60%
<i>Cantons et aux concordats</i>	3611	7'530'615.00	7'104'098.00	6'711'379.34	6.00%
<i>Communes et aux associations intercommunales</i>	3612	7'002'552.00	6'068'238.00	5'413'964.57	15.40%
Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	363	5'925'157.00	6'232'925.50	5'322'316.32	-4.94%
<i>Subventions aux cantons et aux concordats</i>	3631	1'794'007.00	1'611'875.50	1'526'359.15	11.30%
<i>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</i>	3636	618'450.00	524'050.00	374'127.60	18.01%
<i>Subventions aux ménages privés</i>	3637	3'512'700.00	4'097'000.00	3'421'829.57	-14.26%
Amortissements des contributions d'investissements	366	2'467.00	2'467.00	2'467.00	
Total net		43'255'400.85	41'060'206.30	37'845'343.27	5.35%
Imputations internes	39	4'366'057.35	3'636'813.00	3'256'091.85	
Total brut		47'621'458.20	44'697'019.30	41'101'435.12	6.54%
Charges liées		16'327'174.00	14'784'211.50	13'651'703.06	10.44%
Canton 3611 + 3631		9'324'622.00	8'715'973.50	8'237'738.49	6.98%
Communes 3612		7'002'552.00	6'068'238.00	5'413'964.57	15.40%

Répartition des charges par nature pour 2024 (en % du total des charges nettes)



Charges de personnel, natures 301x à 309x : + 520 kFrs (+ 6.7%)

Voir les commentaires sous point 5.1 ci-dessous.

Biens, services, marchandises, natures 310x à 313x : - 9 kFrs

Remarquable stabilité de ces charges. La réduction des achats de matériel et des marchandises (- 93 kFrs) compense l'augmentation des charges d'acquisition de machines, véhicules et équipements techniques (+ 115 kFrs) et la réduction des charges de prestations de services (- 135 kFrs) compense la forte augmentation des frais d'énergie (+ 104 kFrs) principalement due à la forte progression du coût de l'électricité.

Ces charges progressent tout de même de plus de 730 kFrs (+ 17%) par rapport aux comptes 2022.

Frais d'entretien, natures 314x et 315x : - 203 kFrs (- 12.8%)

Une partie des entretiens importants des infrastructures communales est désormais inscrite au budget des investissements, en particulier sous la forme d'un crédit-cadre pour les interventions importantes sur les bâtiments communaux. C'est une solution qui doit encore être développée à futur en veillant à mieux planifier ces travaux d'entretien et à les financer par des crédits-cadre inscrits dans la planification des investissements.

Diverses charges d'exploitation, nature 319x : + 620 kFrs (+ 36.5%)

Augmentation du volume des dossiers sous gestion par le Service social : + 600 kFrs

Subventions à des collectivités publiques et à des tiers, nature 363 : - 310 kFrs (- 5%)

Réduction de volume de l'aide matérielle octroyée par le Service social : - 600 kFrs.

Charges liées cantonales et intercommunales, natures 3611, 3612 et 3631

Ces charges progressent de **1.543 MFrs (+ 10.4 %)** par rapport au budget 2023 et représentent 37.8 % des charges nettes (32.3 % pour le budget 2023).

Vous trouvez ci-dessous quelques explications sur les causes de cette importante augmentation.

Charges des institutions cantonales : + 609 kFrs (+ 7%)

La part de ces frais à charge des communes est répartie au prorata de la population légale. Celle-ci a fortement augmenté pour Gibloux entre 2021 et 2022 (+ 3.35%), année qui sert de base au calcul de la répartition pour 2024.

De manière générale, les charges de personnel augmentent en raison de l'octroi du palier dans l'échelle des traitements et de l'indexation des salaires au renchérissement.

Création de 14 ept supplémentaires pour l'école enfantine (1H et 2H).

Création de 35 ept supplémentaires et de 7.55 ept de travailleurs sociaux pour l'école primaire (3H à 8H).

Dans le cadre de la pédagogie spécialisée, le nombre d'élèves du canton pris en charge dans les institutions est en forte augmentation. Le Conseil d'Etat a validé 33 ept supplémentaires pour répondre aux besoins et les autres charges de ces services sont également en hausse : transports, repas, frais d'exploitation, etc.

Réseau Santé Sarine (RSS) : + 421 kFrs (+ 22.6 %), dont notamment :

Bataillon pompiers Sarine : + 15 kFrs (+ 8.9%) - Prise en charge d'une partie du salaire d'un architecte pour la construction des casernes et premiers amortissements sur les immobilisations.

Soins à domicile et aide familiale : + 73 kFrs (+ 16%) - Augmentation de 5.15 ept et augmentation des charges liées aux services transversaux.

Ambulances : + 6 kFrs (+ 6%) - Augmentation des charges de personnel

Indemnités forfaitaires : + 45 kFrs (+ 12%) - Augmentation de 500 kFrs des indemnités versées aux bénéficiaires.

Homes médicalisés district : + 275 kFrs (+ 38.6%) - Augmentation des frais financiers des EMS de la Sarine de 3.73 MFrs (prise en charge des agrandissements et rénovations des EMS des Chênes et du Manoir / intégration des frais financiers de l'ISRF).

Comme pour les institutions cantonales, les charges de personnel augmentent en raison de l'octroi du palier dans l'échelle des traitements et de l'indexation des salaires au renchérissement.

Les frais du RSS sont répartis entre les communes principalement au prorata de la population légale, paramètre qui a fortement augmenté pour la commune de Gibloux.

Association des Cycles d'orientation de la Sarine et du Haut-Lac français : + 128 kFrs (+ 4.1%)

Augmentation des charges de personnel et de la population de la commune de Gibloux.

Association Région Sarine (ARS) : + 8.6 kFrs (+ 35%)

L'association née en 2022 déploie progressivement ses activités. L'augmentation par rapport au budget 2023 est principalement due à la nécessité pour l'association d'entreprendre sans délai les projets régionaux dont elle a la responsabilité en octroyant un certain nombre de mandats à des entreprises spécialisées.

Périmètre d'agglomération

La commune de Gibloux devrait faire partie du périmètre de la nouvelle agglomération actuellement à l'étude.

Dans le même esprit, nous avons décidé de nous associer aux communes (25 au total des districts de la Sarine et de la Singine) en charge de la préparation du **Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5)**. Dans le cadre de la législation fédérale, une agglomération reconnue peut déposer un projet cohérent composé de mesures de développement de ses infrastructures de mobilité en vue de leur subventionnement par le fonds fédéral FORTA (Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération). **Le coût** de la préparation du dossier à déposer auprès de la Confédération **s'élève à 69 kFrs pour la commune de Gibloux**. La mise en œuvre des mesures inscrites dans le PA5 et validées par les instances fédérales, est planifiée sur les années 2028 à 2032.

AEGN : + 251 kFrs (+ 33%)

Augmentation importante des frais de personnel ainsi que des frais d'entretien et d'exploitation de la STEP.

D'autre part un investissement pour un montant de 250 kFrs pour l'entretien urgent d'une importante canalisation est inscrit en 2024 et directement mis à charge des communes.

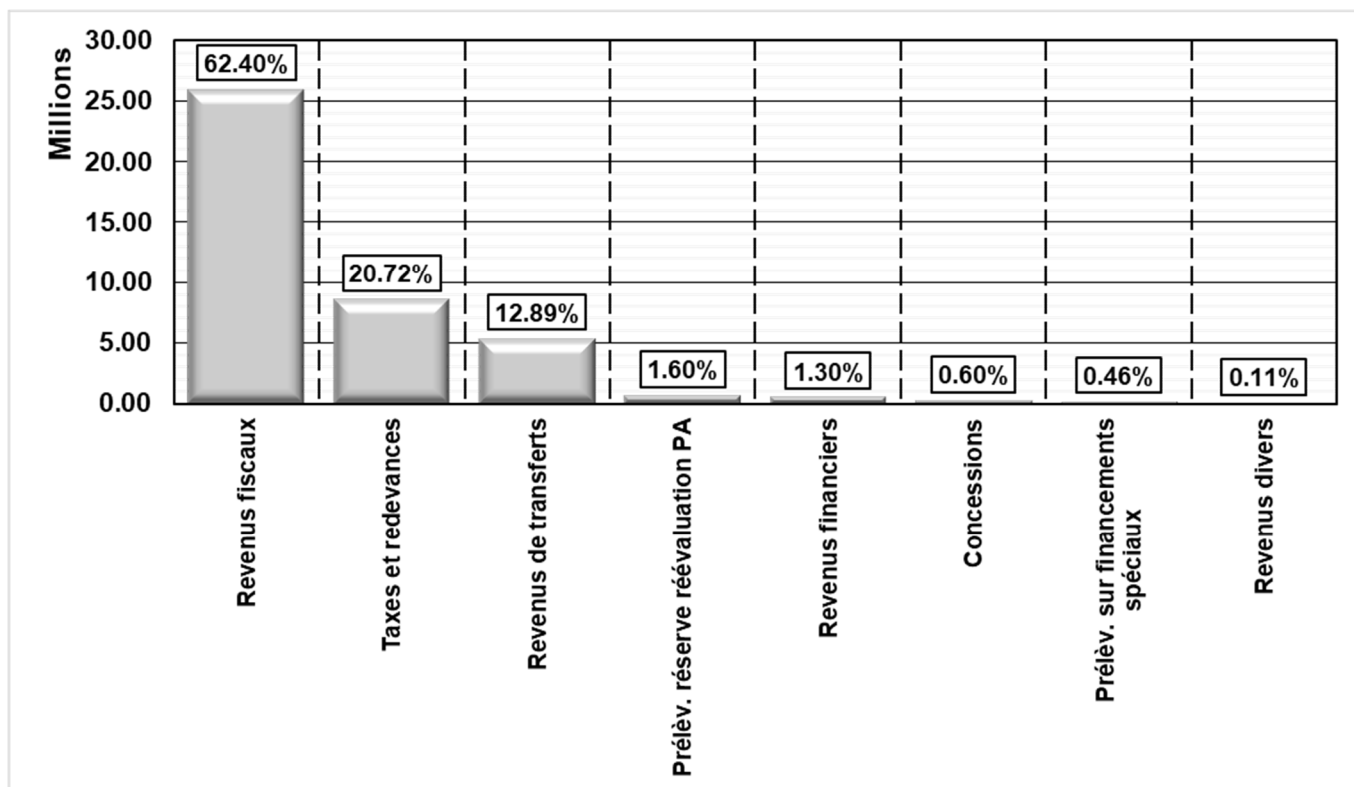
ABVGN : + 29 kFrs

Le comité de direction de l'ABVGN poursuit les études concernant la nouvelle STEP régionale (800 kFrs en 2024), la transformation de la STEP de Romont en STAP (70 kFrs en 2026) et du collecteur Romont-Autigny (80 kFrs en 2024).

3.3 Récapitulation des revenus par nature (annexe 6)

Revenus	Nature	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Bu24-Bu23
Revenus fiscaux	400 à 403	26'061'000.00	25'651'000.00	25'934'245.10	1.60%
<i>Impôts directs, personnes physiques</i>	400	19'832'000.00	20'208'000.00	19'700'863.55	-1.86%
<i>Impôts directs, personnes morales</i>	401	1'445'000.00	1'060'000.00	1'417'844.55	36.32%
<i>Autres impôts directs</i>	402	4'730'000.00	4'330'000.00	4'763'537.00	9.24%
<i>Impôts sur la propriété et sur les charges</i>	403	54'000.00	53'000.00	52'000.00	1.89%
Concessions	412	250'000.00	250'000.00	250'000.00	0.00%
Taxes et redevances	420 à 429	8'663'600.00	8'405'300.00	7'588'691.57	3.07%
<i>Taxes de compensation</i>	420	200'000.00	168'000.00	131'456.70	19.05%
<i>Emoluments pour actes administratifs</i>	421	123'900.00	119'400.00	119'658.20	3.77%
<i>Frais d'écolage et taxes de cours</i>	423	7'000.00	7'000.00	7'949.40	0.00%
<i>Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service</i>	424	4'036'900.00	4'007'600.00	3'752'341.15	0.73%
<i>Recette sur ventes</i>	425	571'500.00	549'400.00	587'134.29	4.02%
<i>Remboursements</i>	426	3'722'800.00	3'552'400.00	2'989'651.88	4.80%
<i>Amendes</i>	427	1'500.00	1'500.00	499.95	0.00%
Revenus divers	430 à 439	44'200.00	43'100.00	82'639.35	2.55%
<i>Revenus d'exploitation divers</i>	430	36'200.00	36'200.00	43'813.35	0.00%
<i>Variation de stocks</i>	432	0.00	0.00	32'100.00	
<i>Autres revenus divers</i>	439	8'000.00	6'900.00	6'726.00	15.94%
Revenus financiers	440 à 449	543'270.00	512'370.00	511'769.85	6.03%
<i>Revenus des intérêts</i>	440	71'000.00	59'000.00	92'910.35	20.34%
<i>Produit des immeubles du PF</i>	443	190'800.00	192'620.00	187'763.75	-0.94%
<i>Revenus des immeubles PA</i>	447	281'470.00	260'750.00	229'585.75	7.95%
<i>Autres revenus financiers</i>	449	0.00	0.00	1'510.00	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	190'383.00	28'252.00	199'357.10	573.87%
Revenus de transferts	460 à 469	5'389'091.25	5'530'918.15	5'170'917.15	-2.56%
<i>Parts à des revenus de tiers</i>	460	650'000.00	630'000.00	614'148.80	3.17%
<i>Dédommagements de collectivités publiques</i>	461	2'285'479.00	2'383'524.00	2'062'568.40	-4.11%
<i>Péréquation financière intercommunale</i>	462	1'372'940.00	1'432'380.00	1'531'475.00	-4.15%
<i>Subventions de collectivités publiques et de tiers</i>	463	170'550.00	250'550.00	150'046.10	-31.93%
<i>Amortissements des produits d'investissements</i>	466	901'622.25	826'964.15	801'661.90	9.03%
<i>Autres revenus de transfert</i>	469	8'500.00	7'500.00	11'016.95	13.33%
Prélèvement sur le capital propre	489	670'273.35	688'617.75	704'694.18	-2.66%
Total net		41'811'817.60	41'109'557.90	40'442'314.30	1.71%
Imputations internes	49	4'366'057.35	3'636'813.00	3'256'091.85	
Total brut		46'177'874.95	44'746'370.90	43'698'406.15	3.20%

Répartition des revenus par nature pour 2024 (en % du total des revenus nets)



Revenus fiscaux, natures 400x à 403x : + 410 MFrs (+ 1.6 %)

Pour les détails voir sous point 5.2 ci-dessous.

Taxes communales, nature 424x : + 29 kFrs

Taxes EP : - 12 kFrs

Taxes EU : + 15 kFrs.

Taxes déchets : + 19 kFrs.

Remboursements, nature 426x : + 170 kFrs (+ 4.8%)

Importantes modifications dans les montants de remboursement dans le chapitre de l'aide matérielle.

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, nature 45xx : + 162 kFrs (+ 570%)

Prélèvements sur les financements spéciaux « équilibre du compte » pour les chapitres EP et EU.

4. Récapitulations et commentaires par chapitre

Vous trouvez ci-dessous des récapitulations et quelques commentaires sur les chiffres des chapitres du budget du compte de résultats 2024. De nombreux autres commentaires de détails figurent dans le tableau du budget du compte de résultats présenté à l'annexe 5.

Codification des comptes et terminologie

MCH2 FFFF.NNNN.XX 4 chiffres pour la fonction, 4 chiffres pour la nature, 2 chiffres libres

Dépenses nouvelles

La notion de « dépense nouvelle » est définie à l'art. 3, lit. f LFCo :

f) *dépense nouvelle* : la dépense est nouvelle lorsqu'il existe une liberté d'action relativement importante quant à son montant, au moment de son engagement ou à d'autres circonstances essentielles.

et les compétences sont précisées à l'art. 5 du RFin :

Art. 5 *Compétences financières du conseil communal*

a) *Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)*

¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 9 est réservé.*

² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

Pour l'ensemble des chapitres, les dépenses nouvelles inscrites au budget du compte de résultats 2024 correspondent à :

Charges d'exploitation extraordinaires	Fr.	349'294.00
Frais d'entretiens importants	Fr.	154'500.00
Investissements dont le montant est inférieur à 50 kFrs	Fr.	337'300.00
Au total	Fr.	841'094.00

Cette pratique, mise en place à la suite de la réforme des finances communale et conforme à notre règlement sur les finances communales doit sans doute être revue. En effet, tant les « frais d'entretiens importants » de nos infrastructures que les petits investissements (< 50 kFrs) devraient faire l'objet d'une planification sur plusieurs années et pourraient dès lors faire l'objet d'un crédit cadre d'investissements inscrit au compte des investissements et par conséquent pourraient être amortis sur la base des règles usuelles d'amortissement.

Modifications du plan comptable et ajouts

Des nouveaux comptes ont été ouverts dans différents chapitres pour tenir compte du changement de mode de comptabilisation des prélèvements sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, demandé par le Service des communes.

Voir ci-dessous les détails par chapitre.

4.1 Administration générale

Totaux du chapitre

Chapitre	Administration générale	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
0	Total des charges	4'932'101.90	4'856'880.90	4'120'019.96
0	Total des revenus	700'675.00	702'175.00	695'386.10
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Ecarts nets en Fr.		76'721.00	806'793.04
	Ecarts nets en %		1.85%	23.56%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Administration générale	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
011	Législatif	147'570.00	0.00	170'576.00	0.00	115'377.82	0.00	-23'006.00
012	Exécutif	352'564.00	0.00	351'290.00	0.00	340'910.10	0.00	1'274.00
021	Administration des finances	753'636.00	163'000.00	748'099.00	162'000.00	711'865.54	161'881.75	4'537.00
022	Services généraux	3'203'774.90	256'000.00	3'086'837.90	258'500.00	2'475'984.75	253'402.20	119'437.00
029	Immeubles administratifs	474'557.00	281'675.00	500'078.00	281'675.00	475'881.75	280'102.15	-25'521.00
	Totaux	4'932'101.90	700'675.00	4'856'880.90	702'175.00	4'120'019.96	695'386.10	76'721.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 0120.3000.11 : jetons de présence des membres de la commission économique, restreinte et élargie ;
- 0222.3090.00 : frais de formation du personnel.

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
0210.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	5'000.00

Ce montant est prévu pour attribuer un mandat visant à évaluer la valorisation des tâches effectuées par les services administratifs pour les chapitres environnementaux.

Compte	Libellé	Charge
0220.3130.20	Frais de téléphones et de télécommunications	5'000.00

Montant nécessaire pour la mise en œuvre d'un système d'intégration des téléphones portables.

Compte	Libellé	Charge
0220.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	14'400.00

Ce montant est destiné d'une part à la réalisation d'une vidéo de présentation de la commune (Fr. 11'000.00) et d'autre part à un projet de sensibilisation en matière de CyberSécurité (Fr. 3'400.00).

Compte	Libellé	Charge
0220.3158.00	Maintenance informatique	3'000.00

Il est nécessaire de finaliser le paramétrage du logiciel de gestion des salles.

Compte	Libellé	Charge
0220.3158.01	Site internet	11'000.00

Nous devons procéder à diverses mises à jour obligatoires.

Compte	Libellé	Charge
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation	5'000.00

Ces charges sont liées à la mise en œuvre d'un projet d'identité communale.

Compte	Libellé	Charge
0221.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4'100.00

Ces frais représentent la participation de collaborateurs du Service technique d'une part pour un permis pour la nacelle du Manitou (Fr. 1'600.00) et d'autre part pour une formation de coaching en leadership (Fr. 2'500.00).

Compte	Libellé	Charge
0291.3101.01	Achat de matériel et produits de conciergerie	3'000.00

Ce montant est destiné à l'achat de distributeurs de papier pour les mains.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
0220.3110.00	Achat de meubles	4'000.00
0220.3110.10	Achat d'appareils de bureau	1'000.00

Ces frais sont liés à la mise en œuvre de l'audit de l'administration communale.

Compte	Libellé	Charge
0220.3113.00	Achat de matériel informatique	10'200.00

Les achats concernés sont : le remplacement du firewall (Fr. 2'700.00) et du switch (Fr. 3'500.00) de l'administration communale et le renouvellement d'ordinateurs divers (Fr. 4'000.00).

Compte	Libellé	Charge
0220.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	5'000.00

L'achat de divers nouveaux logiciels est prévu.

Compte	Libellé	Charge
0290.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	4'000.00

Ce montant est destiné à l'achat d'un nouveau tapis d'entrée du bâtiment.

4.2 Ordre et sécurité publics, défense

Totaux du chapitre

Chapitre	Ordre et sécurité publics	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
1	Total des charges	1'176'432.00	1'071'503.00	936'990.85
1	Total des revenus	685'664.00	618'428.00	598'880.50
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Ecarts nets en Fr.		37'693.00	152'657.65
	Ecarts nets en %		8.32%	45.15%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Ordre et sécurité publics	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
111	Police	5'000.00	500.00	6'000.00	500.00	819.95	499.95	-1'000.00
112	Sécurité routière	16'000.00	0.00	6'000.00	0.00	0.00	0.00	10'000.00
140	Service des curatelles	615'892.00	386'446.00	561'644.00	353'322.00	476'479.05	327'581.35	21'124.00
150	Service du feu	454'057.00	259'194.00	413'892.00	224'194.00	396'266.65	239'577.70	5'165.00
161	Défense militaire	10'939.00	6'246.00	4'379.00	4'401.00	2'956.90	3'990.20	4'715.00
162	Défense civile	74'544.00	33'278.00	79'588.00	36'011.00	60'468.30	27'231.30	-2'311.00
	Totaux	1'176'432.00	685'664.00	1'071'503.00	618'428.00	936'990.85	598'880.50	37'693.00

Service du feu

Pour rappel, la gestion du service du feu est régionalisée depuis le 1er janvier 2023 et placée sous la responsabilité du Réseau Santé de la Sarine.

La commune contribue aux frais de l'organisation de district :

- en versant le montant encaissé des taxes non pompiers (Fr. 100.00/année pour les personnes assujetties) pour un total évalué à 200 kFrs pour 2024 (compte 1500.4200.00) ;
- et pour le solde, en versant une participation calculée selon une clé de répartition qui prend en compte, pour moitié, la valeur ECAB du parc immobilier construit sur le territoire de la commune et pour l'autre moitié, de la population légale de la commune, cette contribution est évaluée à Fr. 192'388.00 pour 2024 (+ 15 kFrs par rapport à 2023) - compte 1500.3612.12.

Le Service de district rémunère le personnel communal engagé dans le service du feu à raison de Fr. 1'500.00/année et par personne : Fr. 12'000.00 pour Gibloux en 2024 (compte 1500.4612.10).

Le local du Service du feu est mis à disposition du district par convention pour un montant de Fr. 45'000.00 par année, charges comprises (compte 1501.4470.00).

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 1610.3300.40, 1610.3940.00 et 1610.4940.20 : frais financiers d'un nouvel objet à amortir.

Dépenses nouvelles du chapitre

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
1120.3130.05	Frais de sécurité routière, info-radar, comptages routiers	6'000.00

Nous souhaitons acheter un radar pédagogique supplémentaire.

Compte	Libellé	Charge
1406.3110.10	Achat d'appareils de bureau	2'400.00

Ce montant est destiné à l'achat d'appareils téléphoniques supplémentaires.

4.3 Formation

Totaux du chapitre

Chapitre	Formation	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
2	Total des charges	13'029'354.40	12'457'277.00	11'318'188.26
2	Total des revenus	1'522'751.00	1'442'434.00	1'386'086.45
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Écarts nets en Fr.		491'760.40	1'574'501.59
	Écarts nets en %		4.46%	15.85%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Formation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
211	Ecole primaire 1	640'632.00	0.00	597'219.00	0.00	580'809.80	0.00	43'413.00
212	Ecole primaire 2	4'628'663.00	633'100.00	4'414'607.00	599'700.00	4'126'490.30	532'031.95	180'656.00
213	École du cycle d'orientation	3'224'706.00	0.00	3'096'535.00	0.00	2'796'082.72	280.00	128'171.00
214	Écoles de musique	134'561.00	0.00	164'199.00	0.00	158'920.30	0.00	-29'638.00
217	Bâtiments scolaires	1'934'573.40	449'651.00	1'923'162.00	448'734.00	1'714'525.80	474'335.90	10'494.40
218	Accueil de jour	868'843.00	440'000.00	808'070.00	394'000.00	659'416.20	379'438.60	14'773.00
219	Scolarité obligatoire, divers	341'385.00	0.00	306'768.00	0.00	203'126.70	0.00	34'617.00
220	Écoles spécialisées	1'165'991.00	0.00	1'056'717.00	0.00	988'567.74	0.00	109'274.00
230	Formation professionnelle initiale	90'000.00	0.00	90'000.00	0.00	90'248.70	0.00	0.00
Totaux		13'029'354.40	1'522'751.00	12'457'277.00	1'442'434.00	11'318'188.26	1'386'086.45	491'760.40

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 2172.3111.00 : achat d'équipements ;
- 2180.3091.00 : frais de recrutement de personnel ;
- 2190.3113.00 : achat de matériel informatique.

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
2120.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	7'500.00

Ce montant concerne la poursuite de l'étude relative aux transports scolaires.

Compte	Libellé	Charge
2120.3158.00	Maintenance informatique	1'500.00

Il s'agit de frais liés à la nouvelle prestation d'aide aux devoirs.

Compte	Libellé	Charge
2120.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	2'500.00

Ces frais sont liés au renouvellement du parc des machines.

Compte	Libellé	Charge
2170.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	5'000.00

Ce montant concerne la suite et fin des études relatives aux transformations des deux anciens bâtiments scolaires de Corpataux, pour leur nouvel usage.

Compte	Libellé	Charge
2171.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	5'000.00

Ce montant représente le solde de l'étude en vue de la mise en conformité du chauffage du bâtiment scolaire d'Estavayer-le-Gibloux, exigée par le canton.

Compte	Libellé	Charge
2172.3101.01	Achat de matériel et produits de conciergerie	3'000.00

Ce montant est destiné à l'achat de distributeurs de savon et de papier pour les mains.

Compte	Libellé	Charge
2180.3130.20	Frais de téléphones et de télécommunications	500.00

Il est prévu d'acheter 4 téléphones portables pour les accueils extrascolaires.

Compte	Libellé	Charge
2180.3133.00	Charges pour l'informatique, hébergement	10'000.00

Les prestations en question sont : la mise en œuvre de 2 nouveaux logiciels de gestion parascolaire (Fr. 3'500.00 et Fr. 2'000.00), les coûts du logiciel actuel (Fr. 3'500.00) et des frais divers (Fr. 1'000.00).

Compte	Libellé	Charge
2180.3158.00	Maintenance informatique	1'000.00

Il s'agit des coûts d'un nouveau logiciel de gestion parascolaire.

Compte	Libellé	Charge
2190.3091.00	Recrutement du personnel	500.00

Il s'agit de frais ponctuels de personnel.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
2171.3144.00	Entretien bâtiments	19'500.00

Ce montant concerne des interventions suivantes, dans les bâtiments scolaires d'Estavayer-le-Gibloux : travaux de peinture des plafonds du hall et de l'entrée, le remplacement du tapis d'entrée, l'éclairage de secours et un changement de pièce à la chaudière.

Compte	Libellé	Charge
2171.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	4'500.00

Il est nécessaire de procéder à une intervention sur le micro sans fil et le haut-parleur de la halle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux.

Compte	Libellé	Charge
2172.3144.00	Entretien bâtiments	18'000.00

Les travaux suivants sont prévus dans le bâtiment scolaire de Farvagny-le-Grand : remplacement d'une conduite hydraulique de l'ascenseur, éclairage de secours, et tapis d'entrée.

Compte	Libellé	Charge
2172.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	1'500.00

Ce montant est prévu pour une intervention sur le haut-parleur.

Compte	Libellé	Charge
2174.3144.00	Entretien bâtiments	7'000.00

Des travaux de maçonnerie de conservation et sur la porte du silo à copeaux sont prévus sur le bâtiment scolaire de Vuisternens-en-Ogoz.

Compte	Libellé	Charge
2174.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	6'000.00

Des travaux de remise en état de l'éclairage de salle des combles, défectueux, sont nécessaires.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
2120.3110.00	Achat de meubles	2'500.00

Une place de travail doit être aménagée pour le secrétariat des écoles.

Compte	Libellé	Charge
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	6'400.00

Ce montant est prévu pour des achats liés à la nouvelle prestation d'aide aux devoirs et pour le remplacement du firewall, obsolète.

Compte	Libellé	Charge
2171.3110.00	Achat de meubles	7'000.00

Des achats de vaisselle, d'un chariot polyvalent et de haut-parleurs sont prévus dans les bâtiments scolaires d'Estavayer-le-Gibloux.

Compte	Libellé	Charge
2172.3110.00	Achat de meubles	6'000.00

Ce montant est destiné à l'achat d'un panneau d'affichage pour l'Accueil extrascolaire, d'un frigo et d'un lave-vaisselle dans le bâtiment scolaire de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
2172.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	6'500.00

Il est prévu de remplacer 13 bornes wifi.

Compte	Libellé	Charge
2180.3113.00	Achat de matériel informatique	2'300.00

Ce montant est prévu pour le remplacement du firewall, obsolète.

Compte	Libellé	Charge
2190.3113.00	Achat de matériel informatique	2'500.00

Un nouvel ordinateur doit être acheté pour l'administration scolaire.

4.4 Culture, sport et loisirs

Totaux du chapitre

Chapitre	Culture, sport et loisirs	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
3	Total des charges	2'840'177.00	2'547'290.15	2'369'057.55
3	Total des revenus	690'642.00	613'085.15	619'040.90
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24 - Co 22
	Ecarts nets en Fr.		215'330.00	399'518.35
	Ecarts nets en %		11.13%	22.83%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Culture, sport et loisirs	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	40'399.00	6'100.00	40'135.00	6'420.00	38'401.90	4'957.25	584.00
321	Bibliothèques et littérature	454'852.00	274'626.00	373'786.00	223'943.00	339'644.95	204'367.60	30'383.00
322	Salle de spectacle	408'287.00	94'250.00	365'987.00	94'250.00	375'423.65	91'250.55	42'300.00
329	Culture, divers	194'596.00	70'000.00	176'634.00	62'000.00	167'142.20	61'000.00	9'962.00
341	Sport	1'147'904.00	163'866.00	1'031'414.15	165'672.15	929'029.10	177'637.15	118'296.00
342	Loisirs	594'139.00	81'800.00	559'334.00	60'800.00	519'415.75	79'828.35	13'805.00
	Totaux	2'840'177.00	690'642.00	2'547'290.15	613'085.15	2'369'057.55	619'040.90	215'330.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 3216.3110.10 : achat d'appareils de bureau ;
- 3216.3130.51 : frais bancaires liés à l'introduction de la possibilité de paiement par Twint ;
- 3216.4631.00 : subvention cantonale attendue liée au remplacement du logiciel informatique ;
- 3290.3119.00 : achat d'œuvres d'art ;
- 3296.4893.10 : changement de mode de comptabilisation des prélèvements sur préfinancement affecté, demandé par le Service des communes ;
- 3414.4660.00 : amortissements de produit d'investissement d'un nouvel objet ;
- 3420.3130.02 : diverses prestations en faveur des seniors, auparavant intégrées dans la subvention versée à Gibloux Solidaire ;
- 3421.3111.00 : achat de divers matériels ;
- 3422.3300.30 et 3422.3940.00 : frais financiers d'un nouvel objet à amortir ;
- Chapitre 3424 : Les montants liés au nouveau couvert Les Râpes à Rossens sont intégrés dans ce chapitre qui était dédié jusqu'en 2023 uniquement à la Cabane forestière La Source à Rossens.

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
3216.3133.00	Charges pour l'informatique, hébergement	3'800.00

Ces frais sont liés au remplacement du logiciel informatique des bibliothèques.

Compte	Libellé	Charge
3216.3158.00	Maintenance informatique	750.00

Il s'agit de frais d'installation de nouveaux ordinateurs.

Compte	Libellé	Charge
3216.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	400.00

Ce montant représente les frais liés au remplacement de l'imprimante de Farvagny (déménagement de l'appareil actuellement utilisé sur le site de Corpataux).

Compte	Libellé	Charge
3412.3101.01	Achat de matériel et produits de conciergerie	2'000.00

Ce montant est destiné à l'achat de distributeurs de savon et de papier pour les mains.

Compte	Libellé	Charge
3421.3101.03	Achat de matériel et fournit. pour embelliss. espaces publ.	2'500.00

Un remplacement de copeaux et de sable est nécessaire sur diverses places.

Compte	Libellé	Charge
3422.3130.01	Participation à la signalisation des sentiers pédestres	2'000.00

Ce montant est nécessaire pour procéder à une uniformisation des signaux.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
3229.3144.00	Entretien bâtiments	4'000.00

Ce montant concerne le tapis d'entrée intérieur de la Salle La Tuffière à Corpataux.

Compte	Libellé	Charge
3412.3144.00	Entretien bâtiments	7'000.00

Des travaux doivent être entrepris sur l'éclairage de secours, les haut-parleurs et le tapis d'entrée de la salle de sport de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
3413.3144.00	Entretien bâtiments	7'000.00

Les travaux prévus sur la halle polyvalente de Rossens sont : peinture des bancs des vestiaires, luminaires, haut-parleurs, système de sécurité incendie et ouverture des fenêtres pour l'aération de la salle en été.

Compte	Libellé	Charge
3414.3144.00	Entretien bâtiments	2'500.00

Des travaux de carrelage doivent être entrepris dans le bâtiment abritant les vestiaires du terrain de football de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
3419.3143.00	Entretien terrains de football	6'000.00

Ce montant concerne une herse pour terrains de foot.

Compte	Libellé	Charge
3419.3143.02	Entretien autres infrastructures sportives de plein air	33'000.00

Les interventions suivantes sont prévues : entretien des sols polysportifs à Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz, complément de sable au terrain de beach-volley à Farvagny-le-Grand, container pour les douches provisoires au terrain de football de Vuisternens-en-Ogoz.

Compte	Libellé	Charge
3421.3140.00	Entretien terrains et espaces verts	5'000.00

Des travaux d'entretiens de divers creux du feu sont prévus.

Compte	Libellé	Charge
3424.3144.00	Entretien bâtiments	1'500.00

Il s'agit de travaux de peinture extérieure et sur les cylindres de fermeture de la Cabane de La Source à Rossens.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
3216.3110.10	Achat d'appareils de bureau	1'500.00

Ce montant est destiné à l'achat d'appareils téléphoniques des bibliothèques, suite à une modification de la technologie.

Compte	Libellé	Charge
3216.3113.00	Achat de matériel informatique	10'000.00

Il est prévu d'acheter 5 ordinateurs avec écran et station d'accueil, en remplacement des actuels.

Compte	Libellé	Charge
3216.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	21'200.00
3216.4631.00	Subventions cantonales	-10'000.00

Ces montants sont liés au remplacement du logiciel informatique des bibliothèques.

Compte	Libellé	Charge
3229.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	9'000.00

Ce montant est prévu pour les achats suivants pour la Salle La Tuffière à Corpataux : remplacement du lave-vaisselle et des paniers, cylindres de fermeture du bâtiment.

Compte	Libellé	Charge
3410.3636.10	Subventions aux structures locales à but sportif	40'000.00

Ce montant représente une contribution de soutien spécial accordé aux 2 sociétés de tir actives dans la commune, pour leur ciblérie.

Compte	Libellé	Charge
3412.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	10'000.00

Ces achats concernent l'éclairage du local des engins et l'éclairage extérieur de la salle de sport de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
3413.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	15'000.00

Cette charge concerne des cylindres de fermeture de la halle polyvalente de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
3414.3110.00	Achat de meubles	4'500.00

Il est nécessaire d'aménager une cabine de douche pour les arbitres dans le bâtiment abritant les vestiaires du terrain de football de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
3421.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	10'000.00

Diverses machines sont prévues d'être achetées pour l'entretien des places et espaces publics : débroussailleuse, souffleuse, tondeuse, taille-haies, etc.

Compte	Libellé	Charge
3423.3101.00	Achat de matériel et fournitures	5'000.00

De la vaisselle et du matériel de cuisine doivent être remplacés au pavillon communal de Rossens.

4.5 Santé

Totaux du chapitre

Chapitre	Santé	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
4	Total des charges	3'745'348.00	3'163'505.00	3'015'190.95
4	Total des revenus	37'276.00	37'276.00	32'223.35
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Ecarts nets en Fr.		581'843.00	725'104.40
	Ecarts nets en %		18.61%	24.31%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Santé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
411	Hôpitaux	35'130.00	2'276.00	35'932.00	2'276.00	25'039.00	2'276.00	-802.00
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	2'528'057.00	0.00	2'072'070.00	0.00	2'031'033.00	0.00	455'987.00
421	Soins ambulatoires	1'022'944.00	0.00	897'245.00	0.00	816'527.70	0.00	125'699.00
422	Services de sauvetage	107'717.00	0.00	101'758.00	0.00	94'977.90	0.00	5'959.00
433	Service médical des écoles	51'500.00	35'000.00	56'500.00	35'000.00	47'613.35	29'947.35	-5'000.00
	Totaux	3'745'348.00	37'276.00	3'163'505.00	37'276.00	3'015'190.95	32'223.35	581'843.00

4.6 Prévoyance sociale

Totaux du chapitre

Chapitre	Prévoyance sociale	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
5	Total des charges	11'266'414.00	10'855'410.50	9'288'829.58
5	Total des revenus	6'689'458.00	6'590'150.00	5'459'505.53
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Ecarts nets en Fr.		311'695.50	747'631.95
	Ecarts nets en %		7.31%	19.52%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Prévoyance sociale	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
512	Réductions de primes	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	-3'486.20	0.00	0.00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	2'266'765.00	0.00	2'127'464.00	0.00	1'988'706.80	0.00	139'301.00
531	AVS	6'000.00	6'000.00	5'800.00	5'800.00	5'773.90	5'773.90	0.00
541	Allocations familiales	49'011.00	0.00	51'643.00	0.00	47'764.60	0.00	-2'632.00
543	Av. et recouvr. pensions alim.	56'962.00	0.00	58'209.00	0.00	51'683.35	0.00	-1'247.00
544	Protection de la jeunesse	163'104.00	30'500.00	92'551.00	30'500.00	66'717.75	32'442.25	70'553.00
545	Prestations aux familles	1'246'508.00	677'089.00	1'150'908.00	624'429.00	969'564.50	525'685.25	42'940.00
559	Chômage	146'779.00	0.00	142'024.50	0.00	130'509.00	0.00	4'754.50
560	Logements sociaux	0.00	0.00	0.00	0.00	1'314.00	2'628.00	0.00
572	Aide matérielle	6'094'533.00	5'253'000.00	6'054'282.00	5'239'000.00	4'962'439.26	4'259'588.52	26'251.00
579	Assistance (yc frais du SSoc)	1'228'752.00	722'869.00	1'164'529.00	690'421.00	1'067'842.62	633'387.61	31'775.00
	Totaux	11'266'414.00	6'689'458.00	10'855'410.50	6'590'150.00	9'288'829.58	5'459'505.53	311'695.50

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 5440.3040.00, 5440.3110.00, 5440.3113.00, 5440.3130.02, 5440.3130.20 et 5440.3170.10 : diverses charges relatives au nouveau poste de délégué à l'enfance et jeunesse ;
- 5796.3064.00 et 5796.3099.00 : charges de personnel ;
- 5796.3110.10 : achat d'appareils de bureau.

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
5440.3130.20	Frais de téléphones et de télécommunications	500.00

Ces frais concernent l'équipement d'un nouveau poste de travail pour la personne déléguée à l'enfance et jeunesse (achat d'un téléphone portable).

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
5440.3110.00	Achat de meubles	2'500.00
5440.3113.00	Achat de matériel informatique	2'500.00

Ces frais concernent l'équipement d'un nouveau poste de travail pour la personne déléguée à l'enfance et jeunesse.

Compte	Libellé	Charge
5796.3110.10	Achat d'appareils de bureau	6'900.00

Ce montant est destiné d'une part à l'achat d'appareils téléphoniques, suite à une modification de la technologie, et d'autre part à l'achat de rafraîchisseurs d'air pour les locaux du Service social.

Compte	Libellé	Charge
5796.3113.00	Achat de matériel informatique	2'700.00

Ce montant est prévu pour le remplacement du firewall, obsolète.

Compte	Libellé	Charge
5796.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	4'000.00

Ces frais sont nécessaires pour les derniers développements du logiciel informatique Kiss destiné à la gestion de l'assistance octroyée par le Service social.

4.7 Trafic et télécommunications

Totaux du chapitre

Chapitre	Trafic et télécommunications	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
6	Total des charges	2'429'273.90	2'666'552.00	2'354'927.25
6	Total des revenus	224'649.00	294'201.00	256'448.70
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Ecart nets en Fr.		-167'726.10	106'146.35
	Ecart nets en %		-7.07%	5.06%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Trafic et télécommunications	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
615	Routes communales	1'640'341.00	148'350.00	1'828'576.00	148'402.00	1'508'314.70	112'487.30	-188'183.00
619	Bâtiments et véhicules	279'976.90	76'299.00	280'289.00	75'799.00	315'962.50	76'181.40	-812.10
621	Infrastr. de transports publics	64'180.00	0.00	55'531.00	0.00	63'737.00	0.00	8'649.00
622	Trafic régional et agglomération	437'938.00	0.00	425'012.00	0.00	391'301.00	0.00	12'926.00
629	Transports publics, divers	0.00	0.00	70'000.00	70'000.00	70'000.00	67'780.00	0.00
634	Planification des transports	6'838.00	0.00	7'144.00	0.00	5'612.05	0.00	-306.00
	Totaux	2'429'273.90	224'649.00	2'666'552.00	294'201.00	2'354'927.25	256'448.70	-167'726.10

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
6150.3130.40	Frais de location d'équipements et machines	7'000.00

Il est prévu de louer, en test, des capteurs de remplissage de poubelles publiques et de bassins de rétention.

Compte	Libellé	Charge
6150.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	40'000.00

Ce montant permettra de financer des études de mobilité sur toute la commune.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
6150.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	16'500.00

Diverses machines sont prévues d'être achetées pour l'édilité : remplacements de la plaque vibrante, d'une barre de coupe, génératrice, etc.

Compte	Libellé	Charge
6150.3130.03	Frais d'aménagements divers	16'000.00

Ce montant concerne l'aménagement de barrières sur un ouvrage d'art dans le secteur Pra Derrey à Estavayer-le-Gibloux.

Compte	Libellé	Charge
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	4'500.00

Le 3^{ème} onduleur du bâtiment édilitaire de Rossens doit être remplacé.

Compte	Libellé	Charge
6192.3111.10	Achat de véhicules	5'000.00

Il est prévu d'acheter un vélo électrique pour le personnel administratif, ce qui permet d'éviter ainsi l'achat d'un véhicule supplémentaire.

4.8 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Totaux du chapitre

Chapitre	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
7	Total des charges	5'717'061.65	5'387'133.75	4'956'308.25
7	Total des revenus	5'022'533.60	4'780'606.75	4'608'995.20
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24 - Co 22
	Ecart nets en Fr.		88'001.05	347'215.00
	Ecart nets en %		14.51%	99.97%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
710	Approvisionnement en eau	1'440'023.00	1'440'023.00	1'357'210.00	1'357'210.00	1'345'344.65	1'345'344.65	0.00
720	Traitement des eaux usées	2'764'898.80	2'764'898.80	2'587'025.00	2'587'025.00	2'484'077.10	2'484'077.10	0.00
730	Gestion des déchets	867'573.00	673'939.00	814'550.00	645'939.00	776'465.45	650'899.50	25'023.00
741	Corrections de cours d'eau	70'495.40	39'895.40	93'375.65	66'375.65	55'085.35	32'181.25	3'600.00
750	Protection espèces et paysage	17'369.00	0.00	16'095.00	0.00	11'372.15	0.00	1'274.00
769	Lutte contre la pollution	97'390.00	11'209.00	92'637.00	11'199.00	26'220.25	7'209.00	4'743.00
771	Cimetières	91'402.00	28'386.00	104'096.00	28'386.00	83'238.75	35'525.50	-12'694.00
790	Aménagement du territoire	367'910.45	64'182.40	322'145.10	84'472.10	174'504.55	53'758.20	66'055.05
	Totaux	5'717'061.65	5'022'533.60	5'387'133.75	4'780'606.75	4'956'308.25	4'608'995.20	88'001.05

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 7101.3192.00 : charges d'indemnités de servitudes ;
- 7410.3130.01 : frais d'aménagement d'ouvrages de protection contre les intempéries ;
- 7900.3612.11 : participation aux travaux de l'Agglomération de Fribourg.

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
7101.3192.00	Indemnités pour servitudes	5'800.00

Il s'agit du rattrapage d'indemnités à verser à des propriétaires privés sur les zones de protection des sources, depuis l'entrée en vigueur des conventions y liées, au 1er avril 2022.

Compte	Libellé	Charge
7301.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	10'000.00

Ce montant est destiné au solde d'une étude de développement des déchetteries.

Compte	Libellé	Charge
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	15'000.00

Ce montant est destiné à financer une étude sur la mobilité électrique.

Compte	Libellé	Charge
7691.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00

Il s'agit de mandats d'études relatives à divers sites pollués.

Compte	Libellé	Charge
7710.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	8'000.00

Une étude urgente de l'aménagement du cimetière de Vuisternens-en-Ogoz doit être mandatée. L'aménagement des autres cimetières fera l'objet d'une étude globale ultérieure.

Compte	Libellé	Charge
7900.3130.01	Frais d'exploitation du système d'information du territoire	7'000.00

Ce montant permettre l'ajout de couches Plan d'affectation des zones (PAZ) dans le SIT.

Compte	Libellé	Charge
7900.3132.03	Honoraires d'urbanistes	35'000.00

Nous avons besoin d'une assistance externe d'une part pour les points suivants : bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO), finalisation du PAL, établissement d'un masterplan au centre-village de Vuisternens-en-Ogoz.

Compte	Libellé	Charge
7900.3612.11	Part. à une collab. intercom., Travaux de l'Agglomération	68'744.00

Ce montant représente la participation de notre commune aux frais du Plan d'agglomération 5.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	1'500.00

Des travaux de réfection du sol sous les containers sont nécessaires à la déchetterie de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
7710.3140.00	Entretien terrains et espaces verts	15'000.00

Il est nécessaire de procéder aux travaux suivants dans divers cimetières : suite des remises à niveau de tombes, mises à niveau de pavés et plaques, entretien de divers murs d'enceinte.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
7101.3101.00	Achat de matériel et fournitures	11'000.00

Ce montant est destiné aux achats suivants : remplacement d'un réducteur dans le secteur Le Pallin à Villarlod (Fr. 5'000.00), divers couvercles de chambres (Fr. 6'000.00).

Compte	Libellé	Charge
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	2'000.00

Divers outillages spécifiques doivent être achetés.

Compte	Libellé	Charge
7101.3130.04	Frais d'aménagements divers	14'000.00

Il est nécessaire d'aménager un bovi-stop.

Compte	Libellé	Charge
7691.3130.01	Frais d'aménagements divers, assainiss. et remises en état	20'000.00

Il s'agit d'interventions, reportées de 2023, sur le secteur Gros Devin à Farvagny-le-Grand et sur le site de La Giblana. Nous sommes dans l'attente de la prise de position du Service de l'environnement.

Compte	Libellé	Charge
7710.3101.02	Achat de matériel et fournitures pour columbariums	5'000.00

Ce montant est nécessaire pour acheter des plaques cinéraires pour divers cimetières.

4.9 Economie publique

Totaux du chapitre

Chapitre	Économie publique	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
8	Total des charges	1'244'096.00	1'154'879.00	1'134'304.18
8	Total des revenus	1'264'019.00	1'342'971.00	1'273'752.32
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Ecarts nets en Fr.		168'169.00	119'525.14
	Ecarts nets en %		-89.41%	-85.71%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Économie publique	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24-B23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
811	Agriculture, admin. et contrôle	200.00	0.00	400.00	0.00	180.00	0.00	-200.00
814	Améliorations prod. végétale	0.00	0.00	0.00	0.00	78.50	0.00	0.00
8200	Forêts	999'893.00	898'390.00	934'098.00	970'782.00	926'180.58	880'843.77	138'187.00
8201	Bâtiments forestiers	61'592.00	28'731.00	47'472.00	28'731.00	44'355.60	28'731.00	14'120.00
840	Tourisme	52'600.00	0.00	51'100.00	0.00	33'468.00	0.00	1'500.00
879	Energie	129'811.00	65'898.00	121'809.00	72'458.00	130'041.50	76'364.05	14'562.00
890	Gravières	0.00	271'000.00	0.00	271'000.00	0.00	287'813.50	0.00
	Totaux	1'244'096.00	1'264'019.00	1'154'879.00	1'342'971.00	1'134'304.18	1'273'752.32	168'169.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 8200.3099.00 : charges de personnel ;
- 8200.4250.08 : ventes de bois de feu livré à domicile ;
- 8791.3940.00 : charges d'intérêts d'un nouvel objet à amortir.

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
8200.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3'800.00

Ces frais représentent la participation de collaborateurs forestiers d'une part pour un cours de conducteur d'engins forestiers (Fr. 2'000.00, report de 2023) et d'autre part pour une formation télescopique nacelle et chariot élévateur (Fr. 1'800.00).

Compte	Libellé	Charge
8200.3130.00	Prestations de tiers diverses	10'000.00

Ce montant concerne la réalisation de soins culturaux avec processeur.

Compte	Libellé	Charge
8200.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	15'000.00

Un mandat doit être attribué pour l'établissement d'un plan de gestion.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
8200.3141.00	Entretien routes et chemins	7'500.00

Des travaux de drainage doivent être entrepris dans le secteur Echelettes à Magnedens.

Compte	Libellé	Charge
8201.3144.00	Entretien bâtiments	8'000.00

Cette charge concerne des cylindres de fermeture du Centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
8200.3101.00	Achat de matériel et fournitures	3'600.00

L'achat de matériel de grimpe est nécessaire.

Compte	Libellé	Charge
8200.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	34'000.00

Divers matériels et machines auparavant mises à disposition par un collaborateur doivent être achetées : tronçonneuses, citerne pour diesel, agrégat de fauchage, petit matériel.

Compte	Libellé	Charge
8200.3113.00	Achat de matériel informatique	5'100.00

Les achats concernés sont : l'achat d'un ordinateur (Fr. 2'000.00) et d'une tablette (Fr. 800.00) et le remplacement du firewall, obsolète (Fr. 2'300.00).

Service forestier - quelques chiffres clés

Compte	Libellé	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022	Ecart Bu24 - Bu23
8200.3010.00	Salaire du personnel administratif	44'153.00	9'632.00	9'394.15	34'521.00
8200.3010.11	Salaire du personnel forestier	389'593.00	431'795.00	419'529.35	-42'202.00
8200.3130.01	Frais de déchetage et transport de copeaux	95'000.00	72'000.00	86'252.55	23'000.00
8200.3130.02	Frais d'abattage et débardage	68'000.00	68'000.00	88'397.60	0.00
8200.4250.00	Ventes de grumes résineuses	183'500.00	205'000.00	209'136.10	-21'500.00
8200.4250.02	Ventes de bois d'industrie résineux	0.00	0.00	0.00	0.00
8200.4250.04	Ventes de bois de feu résineux	1'000.00	900.00	738.10	100.00
8200.4250.05	Ventes de bois de feu feuillus	38'500.00	50'000.00	29'147.95	-11'500.00
8200.4250.06	Ventes de copeaux	249'000.00	180'000.00	183'511.99	69'000.00
8200.4240.50	Prestations à des tiers, services divers	15'500.00	12'000.00	13'729.80	3'500.00
8200.4240.51	Prestations à des tiers, travaux forestiers divers	27'500.00	25'000.00	33'006.60	2'500.00
8200.4240.52	Travaux forestiers pour Plan gestion Petite Sarine	16'500.00	7'000.00	24'570.00	9'500.00
8200.4240.53	Prestations à des tiers, tâches étatiques	44'000.00	46'000.00	35'310.00	-2'000.00
8200.4631.00	Subventions cantonales	105'000.00	192'000.00	88'585.00	-87'000.00
8200.4910.11	Imputation interne - prestations pour d'autres services communaux	40'300.00	111'800.00	77'255.00	-71'500.00
8200.4930.20	Imputation interne - fourniture copeaux pour chauffage bâtiments communaux	78'000.00	70'600.00	44'553.00	7'400.00

La répartition des travaux effectués par le SFor pour d'autres services communaux et les frais de véhicules et d'équipements y relatifs ont été évalués de manière suivante :

Travaux pour d'autres services communaux

<u>Compte</u>	<u>Centre de coûts</u>	<u>Montant Fr.</u>
3120.3910.11	Château d'Illens	4'000.00
3419.3910.11	Infrastructures en plein air (parcours-vita)	8'000.00
3422.3910.11	Sentiers pédestres	2'000.00
7101.3910.11	Approvisionnement en eau	9'300.00
7301.3910.11	Déchetteries	2'000.00
7410.3910.11	Endiguements	15'000.00
Total		40'300.00

Gestion des forêts communales - un nouveau départ

Au terme d'une analyse approfondie et de nombreuses séances et discussions, le Conseil communal a décidé de ne pas adhérer à la Corporation Forêt-Sarine et par conséquent de ne pas confier la gestion des forêts communales à cette entité régionale qui exploite la plus grande partie des forêts publiques de la Sarine.

Convaincu que les aspects financiers n'étaient pas déterminants dans l'évaluation des avantages et des inconvénients de cette adhésion, le Conseil communal a choisi de préserver l'autonomie communale en considérant que la surface des forêts communales justifiait pleinement une exploitation indépendante. Malgré la morosité actuelle du marché du bois, nous pouvons espérer un avenir meilleur pour la rentabilité de l'exploitation forestière compte tenu du fort développement de la construction en bois et de la demande croissante en bois-énergie.

Le départ à la retraite de René Bovigny, garde-forestier durant de très nombreuses années, a notamment eu pour conséquences :

- l'engagement d'un jeune garde-forestier à la tête de l'équipe forestière ;
- de confier au STech la responsabilité administrative de la gestion de nos forêts ;
- la mise en chantier de la révision du plan de gestion ;
- de réduire le volume des travaux communaux confiés à l'équipe forestière ;
- d'envisager l'acquisition de machines et de véhicules par la commune plutôt que leur location à des tiers.

La décision de gérer nos forêts de manière indépendante, la restructuration de l'équipe forestière et un marché du bois très concurrentiel et peu rémunérateur, ont pour conséquence des prévisions budgétaires largement déficitaires pour l'exercice 2024. Nous espérons qu'il s'agit d'une année de transition et que nos espérances dans un avenir meilleur pour le marché du bois ne seront pas déçues.

4.10 Finances et impôts

Totaux du chapitre

Chapitre	Finances et impôts	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022
9	Total des charges	1'241'199.35	536'588.00	1'607'618.29
9	Total des revenus	29'340'207.35	28'325'044.00	28'768'087.10
			Bu 24 - Bu 23	Bu 24- Co 22
	Ecarts nets en Fr.		-310'552.00	-938'539.19
	Ecarts nets en %		1.12%	3.46%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Finances et impôts	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu24-B23
910	Impôts	150'000.00	26'215'284.00	100'000.00	25'805'284.00	1'222'899.85	26'149'712.10	-360'000.00
930	Péréquation financière	0.00	1'372'940.00	0.00	1'432'380.00	0.00	1'531'475.00	59'440.00
950	Recettes sans affectation	16'300.00	650'000.00	15'800.00	630'000.00	15'353.70	614'148.80	-19'500.00
961	Intérêts	290'000.00	261'000.00	280'000.00	259'000.00	255'787.19	284'295.35	8'000.00
963	Imm. patrimoine financier	81'616.00	184'700.00	80'608.00	186'200.00	113'577.55	184'306.50	2'508.00
971	Redistributions taxe sur le CO2	0.00	3'000.00	0.00	2'000.00	0.00	4'149.35	-1'000.00
990	Postes non ventilables	703'283.35	653'283.35	60'180.00	10'180.00	0.00	0.00	0.00
	Totaux	1'241'199.35	29'340'207.35	536'588.00	28'325'044.00	1'607'618.29	28'768'087.10	-310'552.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Les nouveaux comptes suivants ont été ouverts :

- 9633.3439.99, 9634.3439.99 et 9635.3439.99 : charges d'honoraires d'architecte.

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
9633.3439.99	Autres charges d'exploitation des bâtiments du patrim. fin.	5'000.00
9634.3439.99	Autres charges d'exploitation des bâtiments du patrim. fin.	5'000.00
9635.3439.99	Autres charges d'exploitation des bâtiments du patrim. fin.	5'000.00

Des mandats d'architecte sont prévus pour l'analyse des bâtiments suivants : Ancienne école de Magnedens, Ancienne administration communale de Rueyres-St-Laurent et Ancienne école de Villarsel-le-Gibloux.

5. Récapitulatifs et commentaires par nature

5.1 Frais de personnel

A défaut d'un règlement communal du personnel, la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges.

Les chiffres du budget 2024 tiennent compte de l'expérience à ce jour. Au terme de chaque exercice, une analyse plus précise de la nature des travaux effectués permet d'atteindre progressivement une juste répartition des charges de personnel dans les divers chapitres.

Salaires 2024

A l'heure où nous mettons sous presse, sur la base des informations portées à notre connaissance, une indexation de 1.5 % de l'échelle des salaires a été retenue pour tenir compte du renchérissement. L'échelle des salaires appliquée au personnel communal pour 2024 correspond à l'échelle cantonale 2023 adoptée par le canton au mois de décembre 2022 majorée de 1.5%.

Les salaires de l'ensemble des membres du personnel communal (personnel mensualisé et personnel rémunéré à l'heure) qui n'a pas atteint le sommet de la classe sont augmentés d'un palier.

Un certain nombre de modifications quant à l'attribution de l'ensemble classe/palier sont proposées dans le cadre du budget 2024.

Pour 2024, la masse salariale totale progresse de près de Fr. 415'000.00 par rapport au budget 2023, soit + 6.8 %.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Selon le nouveau plan comptable, les charges sociales employeur sont comptabilisées de la manière suivante :

<u>Compte no</u>	<u>Libellé</u>
----.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation
----.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs
----.3052.00	Cotisations patronales caisses de pension
----.3053.00	Cotisations patronales assurance-accident
----.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation pour allocations familiales
----.3055.00	Cotisations patronales assurance indemnités journalières maladie

Pour le budget 2024, le total des charges sociales employeur progressent de près de Fr. 108'400.00 par rapport au budget 2023, soit + 7.7 %.

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 7).

Caisse de pension

L'ensemble du personnel communal est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Pour le budget 2024, les charges LPP employeur sont de Fr. 756'528.00. Elles progressent de près de Fr. 69'000.00 par rapport au budget 2023, soit environ + 10 %. Cela est dû à la fois à la progression de la dotation en personnel et à l'augmentation des cotisations employeurs résultant de la réforme du financement de la caisse de pension.

Formation du personnel

En tenant compte des formations annoncées pour 2024, un montant forfaitaire représentant Fr. 500.00 par ept est inscrit au budget 2024.

Indemnité pour service de piquet

Des indemnités de service de piquet pour le déneigement pour un montant de Fr. 9'360.00 ont été intégrées aux charges de personnel de l'édilité.

Service de surveillance

Sous le nom de « service de surveillance », les tâches de ligne téléphonique d'urgence et d'intervention en dehors des heures normales de travail ont été mises en place. Dans le cadre d'un tournus, le personnel des services techniques assure la permanence téléphonique et la surveillance hivernale. Il dispose d'un véhicule équipé pour procéder rapidement aux travaux de réparation usuels.

Ces tâches sont indemnisées dans le respect des règles définies pour le personnel cantonal auxquelles nous sommes soumis. Les indemnités représentent un montant total de Fr. 12'727.00 pour le budget 2024.

Charge moyenne du personnel

Sur la base de la dotation totale 2024 (72.98 ept, les apprentis et les stagiaires ne sont pas comptés) et des charges totales de personnel (comptes de natures no 301 à 305 pour un total de Fr. 8'113'146.00), le coût moyen par ept pour 2024 est de près Fr. 111'000.00 (charges sociales comprises).

Evolution de l'effectif et des charges

Pour l'année 2024, en prenant en compte les dates présumées d'engagement, les chiffres sont les suivants :

	Budget 2024	Budget 2023	Augmentation	en %
Dotation générale	72.98 ept	70.25 ept	+ 2.73 ept	+ 3.87 %
Salaires bruts (yc indemnités)	6'551'796.00	6'137'092.00	+ Fr. 414'704.00	+ 6.76 %
Charges sociales employeur	1'514'192.00	1'405'823.00	+ Fr. 108'369.00	+ 7.71 %

Les charges particulières suivantes ont été inscrites au budget 2024 :

Indemnités pour horaire particulier	5'900.00
Service de piquet	9'360.00
Service de surveillance	12'727.00
Emplois-jeunes d'été (2'720 heures)	51'680.00

Statistique de la dotation du personnel communal

	Budget 2024c*)	Budget 2024	Budget 2023	Ecart bu24-bu23	Commentaire
	ept	ept	ept	ept	
Service administratif	8.97	8.97	8.69	0.28	
Secrétariat général	4.34	4.34	4.34	0	
SRh	1.20	1.20	1.20	0	
Contrôle de l'habitant	3.43	3.43	3.15	0.28	augmentation 0.3 ept dès le 1er janvier 2024, diminution de 0.02 ept pour le relevé des boîtes aux lettres
Service à la population	13.72	13.72	12.12	1.60	
Administration scolaire et de l'AES	2.90	2.90	2.62	0.28	augmentation de 0.3 ept dès le 1er janvier 2024, adaptation contrat horaire en contrat mensuel
Prestations à la population	1.10	1.10	0.45	0.65	2023, poste ouvert en cours d'année
Accueil extrascolaire (AES)	6.36	6.36	5.96	0.40	ouvertures d'unités supplémentaires
Patrouilleurs scolaires	0.38	0.38	0.15	0.23	2023, poste ouvert en cours d'année
Aides aux devoirs	1.13	1.13	1.13	0	
Bibliothèque	1.85	1.85	1.81	0.04	adaptation contrat horaire en contrat mensuel
Service social	4.70	4.70	4.70	0	
Service des curatelles	2.80	2.70	2.40	0.30	augmentation 0.4 ept dès avril 2024
Service des finances	4.58	4.58	4.56	0.02	
Service technique	38.42	38.31	37.78	0.53	
Direction et administration du Service	3.75	3.75	4.56	-0.81	augmentation 0.1 ept du secrétariat des forêts, déplacement 1 ept à l'exploitation-projets
Urbanisme et Police des constructions	2.80	2.80	2.80	0	
Exploitation - projets	1.00	1.00	0.00	1	repris 1 ept de la direction du service
Bâtiments - projets	1.00	1.00	1.00	0	
Bâtiments - exploitation	10.45	10.45	10.16	0.29	augmentation V pour divers travaux spécifiques à 204
Nature, paysage et mobilité	1.00	1.00	1.00	0	
Forêts	4.59	4.48	4.70	-0.22	diminution 0.1 ept secrétariat repris par l'administration du service, adaptation contrat horaire en contrat mensuel dès novembre 2024
Approvisionnement en eau	2.07	2.07	1.83	0.24	2023, poste ouvert en cours d'année, reprise des jeunes pour les travaux d'été
Edilité	9.06	9.06	9.06	0	
Déchetterie	2.70	2.70	2.67	0.03	
Apprentis(es)	4	4	5	-1	
Commerce	2	2	2	0	
Agent d'exploitation - bâtiment	1	1	1	0	
Agent d'exploitation - édilité	0	0	1	-1	
Forestier bûcheron	1	1	1	0	
Total	73.19	72.98	70.25	2.73	

*) La colonne comprend les compléments de dotation relatifs aux nouveaux engagements en cours d'année 2024.

Autres remarques (pour rappel) :

- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures/année.
- Le taux d'activités des montants forfaitaires a été calculé sur la base d'un salaire horaire de Fr. 30.00.

5.2 Evaluation des recettes fiscales

Les informations suivantes ont été exploitées pour l'évaluation des recettes fiscales 2024 :

- Cotes cantonales confirmées 2021 pour les impôts sur les personnes physiques et morales.
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2024 sur la base de la cote 2021.
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2024 sur la base des comptes de l'année 2022.

Réforme de la fiscalité des entreprises

Pour rappel, la réforme de la législation sur la fiscalité des entreprises est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Les contributions versées par le canton à chaque commune visant à atténuer durant quelques années les effets de cette réforme ont été actualisées.

Le montant de la compensation de base versé aux communes du canton était de 10 millions de francs pour les années 2020, 2021 et 2022. Il est de 8 millions de francs pour les années 2023 et 2024 et il sera de 6.75 millions de francs pour les années 2025 et 2026. La clé de répartition est recalculée durant les 4 premières années. Cela implique que la part de la compensation de base attribuée à chaque commune varie chaque année (voir annexe 4).

Modes de calcul appliqués pour l'évaluation des recettes fiscales

Dans le contexte particulier de l'étude d'une proposition de baisse de la fiscalité communale, nous avons porté une attention particulière aux estimations des recettes 2024 et de leur évolution pour les années de planification 2025 à 2028.

Pour l'ensemble des chiffres présentés ci-dessous relevant des impôts ordinaires, nous avons appliqué le taux d'impôt communal actuel de 85 %.

L'analyse de l'évolution des recettes porte sur la période 2016 à 2022 pour les comptes bouclés et sur la période 2016 à 2024 pour les chiffres résultats d'une estimation. L'analyse permet à la fois l'évaluation des recettes pour 2024 et l'évaluation de la progression de ces recettes pour les années 2025 à 2028.

L'historique des recettes de chacun des types d'impôts est représenté sous la forme graphique afin d'illustrer le mieux possible les bases auxquelles se réfèrent les estimations à inscrire tant au budget qu'au plan financier. De manière générale les représentations portent sur les années 2016 à 2024, les secteurs en traits tillés correspondent en général à des extrapolations linéaires.

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes des taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal.

Les informations suivantes nous ont été communiquées par le SCC :

- Cotes cantonales consolidées 2021 pour les impôts sur les personnes physiques et morales.
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2024 sur la base de la cote 2021.

Sur la base des informations reçues de BDO dans le contexte de son analyse des finances communales, ces taux de progressions ne tiennent pas compte de l'évolution de la population. Nous avons par conséquent appliqué un coefficient de correction calculé de la manière suivante :

$$\text{coefficient(année_budget)} = \text{population(année_budget - 1)} / (\text{population(année_budget - 3)})$$

$$\text{coefficient(2024)} = \text{population(2023)} / \text{population(2021)} = 1.0551$$

- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2024 sur la base des comptes de l'année 2022 (derniers comptes bouclés).

Les taux de progression des recettes fiscales cantonales sont les suivantes pour le budget 2024 :

- progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2021 : + 5.60 %
- progression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2021 : - 3.46 %
- progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à 2021 : + 6.60 %
- progression de l'impôt sur le capital des personnes morales par rapport à 2021 : 0.00 %
- progression de l'impôt sur les véhicules par rapport aux comptes 2022 : + 5.7 %

Ces progressions restent délicates à appliquer à chaque commune qui ne possède pas obligatoirement le même profil de répartition des revenus tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une évaluation par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

Une modification du barème de l'**impôt sur les prestations en capital** a été approuvée par le Grand Conseil. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. La baisse des recettes de cet impôt qui en résulte est évaluée à 40% pour la commune.

b. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire. Le calcul a été fait sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes sont bouclés : 2020-2021-2022.

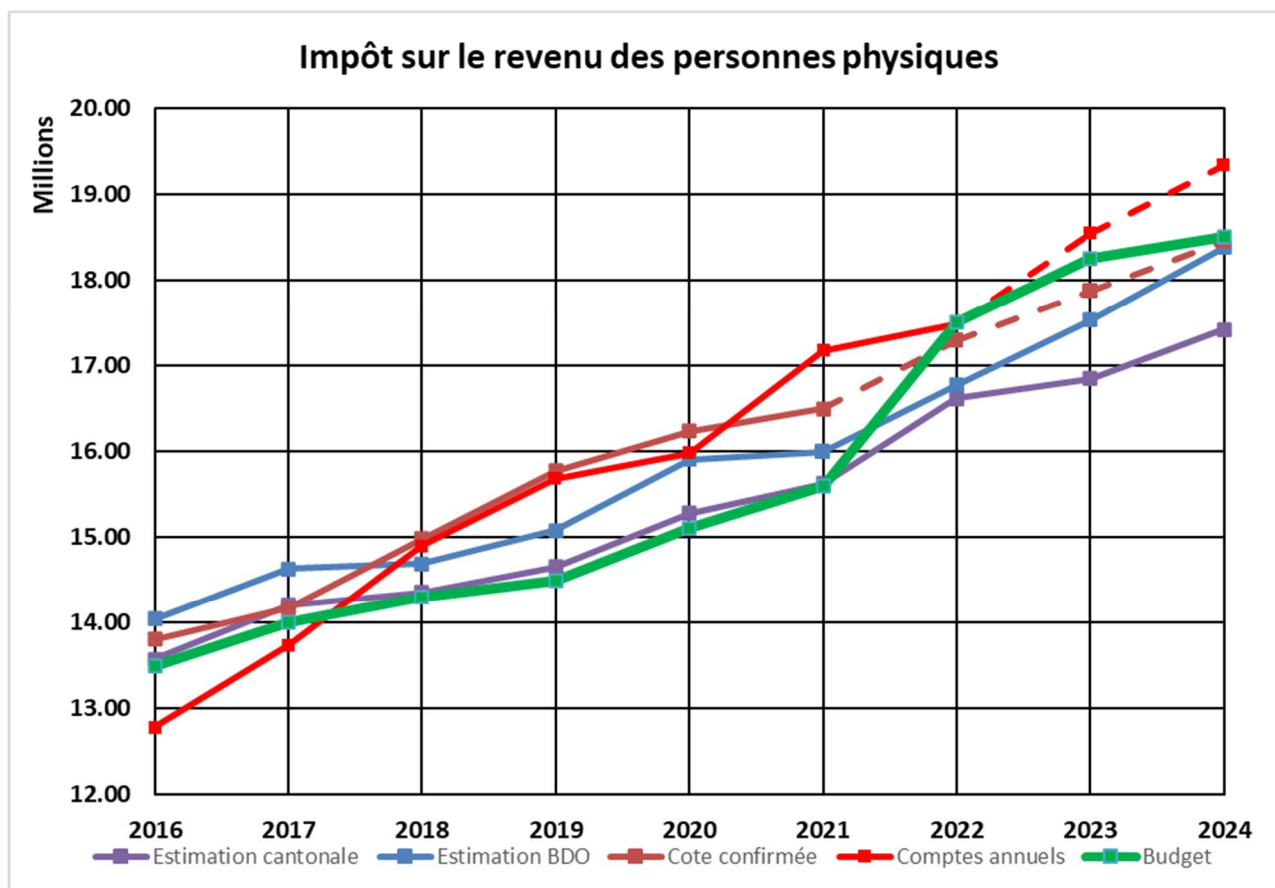
c. Progression linéaire (droite de régression)

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle. Le calcul est fait sur la période pour laquelle les chiffres sont connus.

d. Progression exponentielle (taux de progression moyen)

La progression en %/année est calculée sur la même période que la progression linéaire en prenant en considération les valeurs initiale et finale de la progression linéaire.

Impôt sur le revenu des personnes physiques



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année
Estimation cantonale		17'421'000.00	480'000.00	3.18
Estimation cantonale BDO		18'381'000.00	518'500.00	3.34
Cote confirmée (2021)	16'498'000.00	18'456'000.00	583'000.00	3.91
Comptes (2022)	17'489'000.00	19'334'000.00	788'500.00	5.30
Budget		18'500'000.00	670'000.00	4.02

Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt sur le revenu des personnes physiques	17'173'000.00	17'489'000.00	18'250'000.00	18'500'000.00	+ 600'000.00 / année

Commentaires

En 2021, les modifications suivantes sont intervenues : baisses fiscales relatives à la modification de la déduction pour célibataire modeste, l'augmentation de la déduction pour frais de garde et le dégel partiel de la déduction pour l'assurance maladie.

En 2023 :

- adaptation des barèmes et des déductions afin de tenir compte de la compensation de la progression à froid ;
- adaptation de la déduction pour personnes nécessiteuses ;
- plafonnement des frais de transport suite à la modification de la loi sur la mobilité.

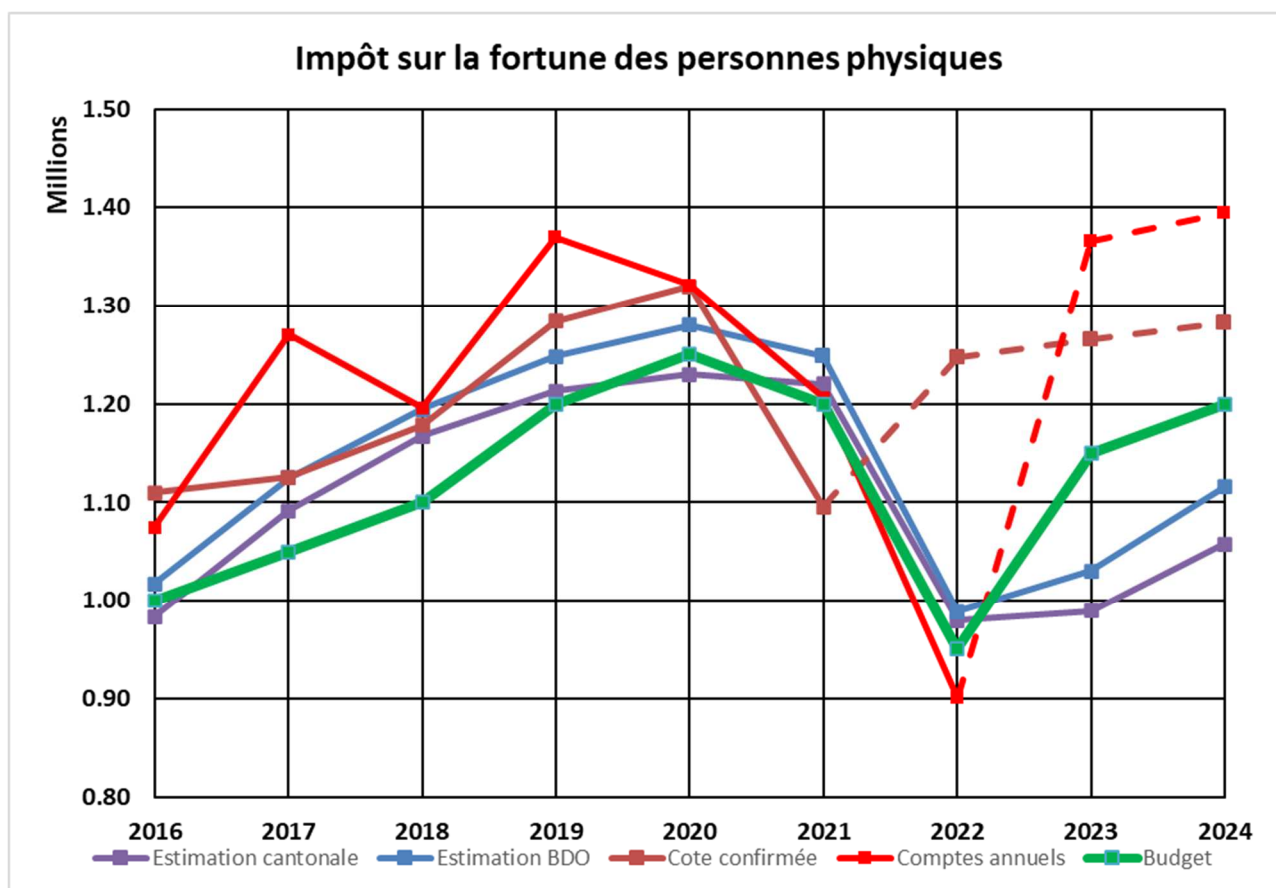
Nous avons eu la main lourde dans le cadre des corrections appliquées à ces recettes pour le budget 2023, corrections qui avaient pour but d'améliorer la relation entre les estimations budgétaires et les recettes réelles.

Les recettes attendues pour 2023 sont plutôt de l'ordre de 17.8 MFrs au lieu des 18.25 MFrs inscrits au budget.

L'estimation pour 2024 reste toutefois « optimiste » pour tenir compte de la relative bonne santé de ces recettes fiscales durant les dernières années.

La progression pour les années 2025 à 2028 a toutefois été revue à la baisse de 700 à 600 kFrs/année.

Impôt sur la fortune des personnes physiques



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Estimation cantonale		1'058'000.00	46'900.00	4.41	de 2016 à 2021
			39'200.00	3.97	de 2022 à 2024
Estimation cantonale BDO		1'116'000.00	47'900.00	4.18	de 2016 à 2021
			63'800'00	4.13	de 2022 à 2024
Cote confirmée (2021)	1'096'000.00	1'283'000.00	17'700.00	-0.26	
Comptes (2022)	901'000.00	1'395'000.00	28'100.00	2.30	de 2016 à 2021
Budget		1'200'000.00	13'300.00	2.31	

Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt sur la fortune des personnes physiques	1'206'530.50	901'000.00	1'150'000.00	1'200'000.00	+ 40'000.00 / année

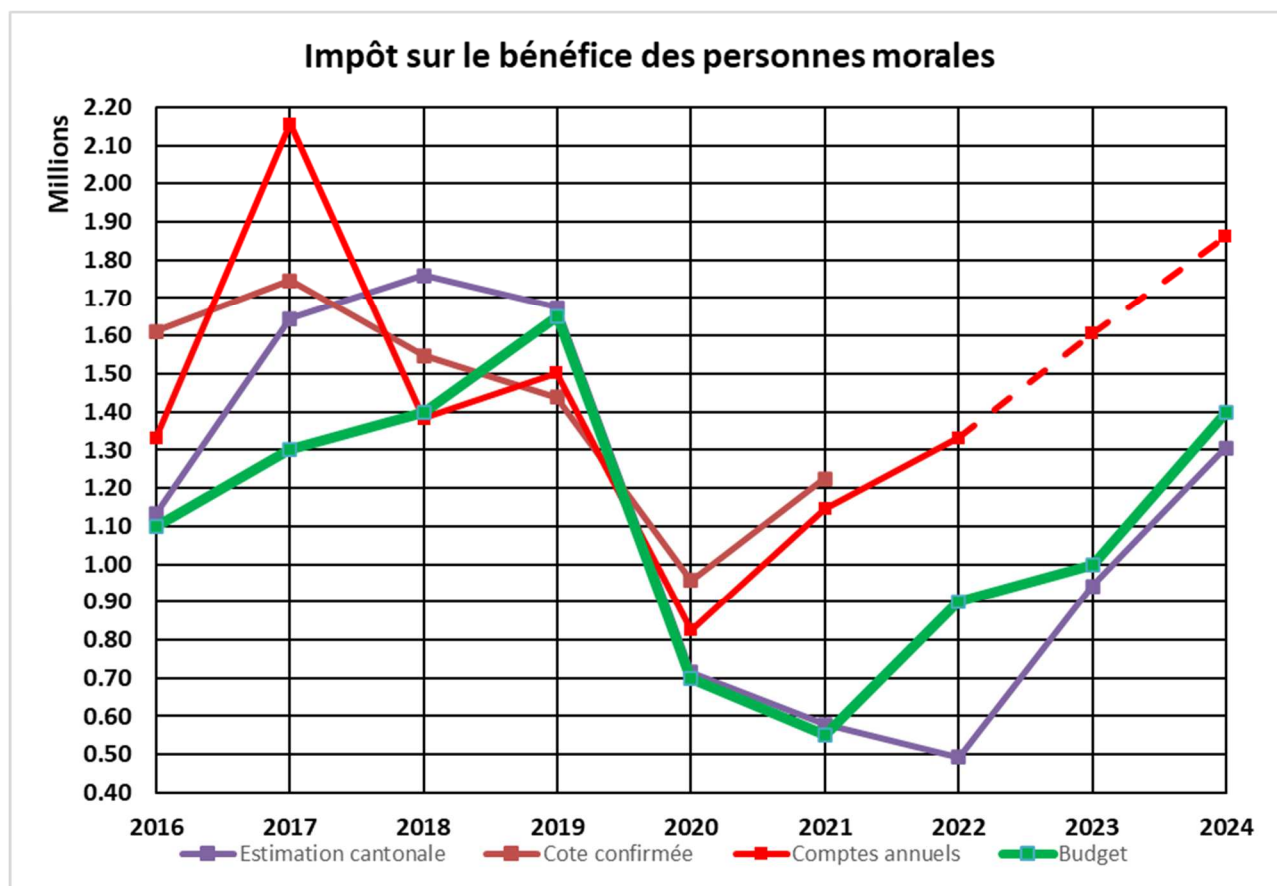
Commentaires

Les taux de progression communiqués par le SCC comprennent les incidences financières liées à la mise en œuvre des modifications législatives du barème de l'impôt sur la fortune en 2021 et 2022.

L'estimation pour 2024 reste résolument « optimiste » pour tenir compte des estimations qui restent nettement au-dessus de 1 MFr.

La progression pour les années 2025 à 2028 a été maintenue à 40 kFr/année.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Estimation cantonale	1'676'300.00		174'600.00	12	de 2016 à 2019
			1'305'800.00	154'600.00	22.36
Cote confirmée (2021)	1'224'200.00				
Comptes (2022)	1'332'000.00	1'860'000.00	252'900.00	21.7	de 2020 à 2022
Budget		1'400'000.00	185'000.00	18.9	de 2020 à 2024

Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	1'146'000.00	1'332'000.00	1'000'000.00	1'400'000.00	+ 150'000.00 / année

Commentaires

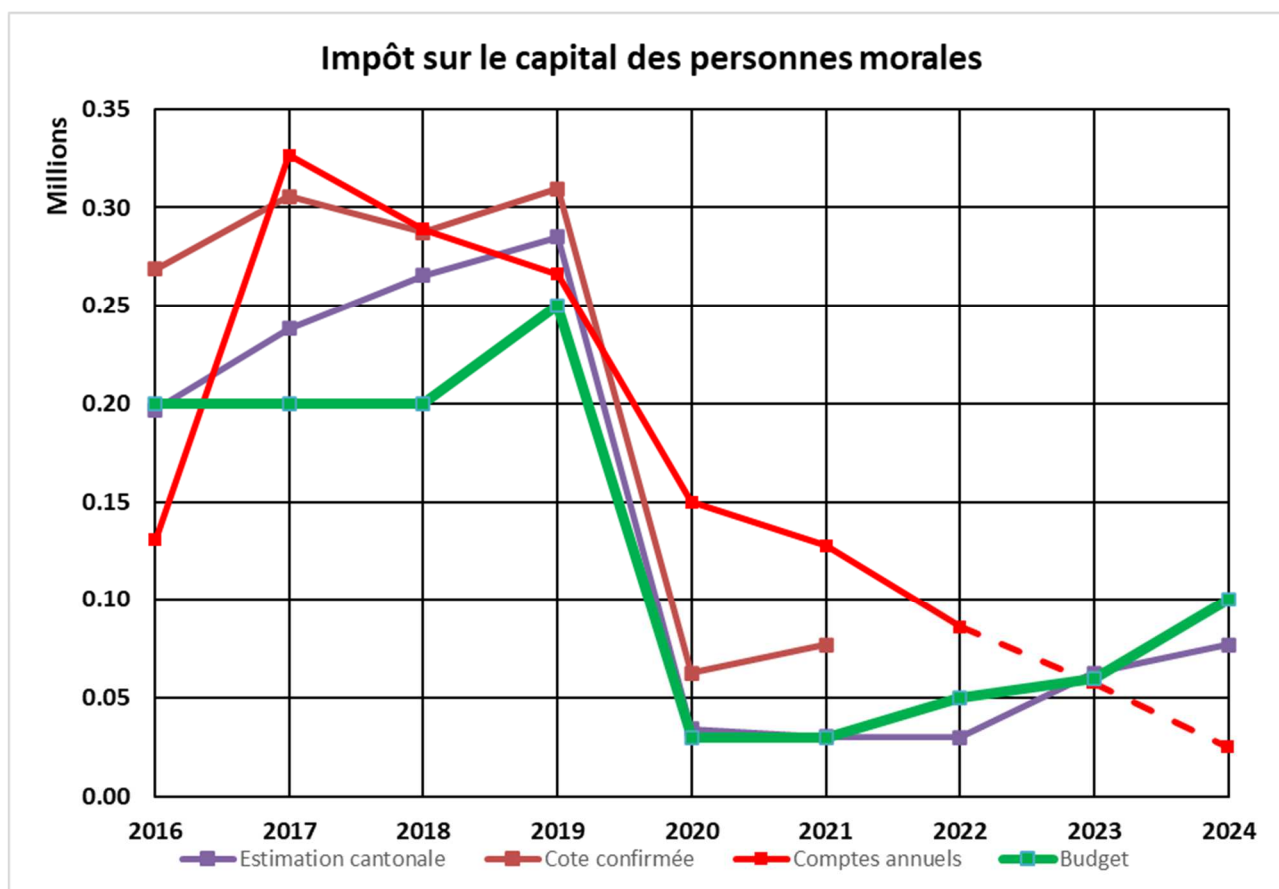
L'impact de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des impôts sur les personnes morales au 1^{er} janvier 2020 a été chiffré sur la base des informations suivantes :

- Communication du Service cantonal des contributions sur les réductions des recettes fiscales communales données en % sur la base des chiffres 2019 et 2020 : pour Gibloux une réduction de 33.5 % des recettes de l'impôt sur le bénéfice et une réduction de 79.8 % des recettes de l'impôt sur le capital.
- Les effets de la réforme ont été pris en compte à partir des chiffres fournis par le canton sans analyse complémentaire visant à les adapter à la situation spécifique de notre commune.

A partir de 2023, les recettes de ces impôts peuvent être évaluées sur la base de la première cote confirmée de l'année 2020, première année pour laquelle les nouveaux taux ont été appliqués.

A défaut de connaître l'évolution réelle des affaires des entreprises et des résultats des nouvelles entreprises installées sur notre territoire, nous pouvons prendre en compte les taux d'évolution retenus par le canton et tenir compte dans le cadre d'un chiffrage « optimiste » la bonne santé du développement économique communal.

Impôt sur le capital des personnes morales



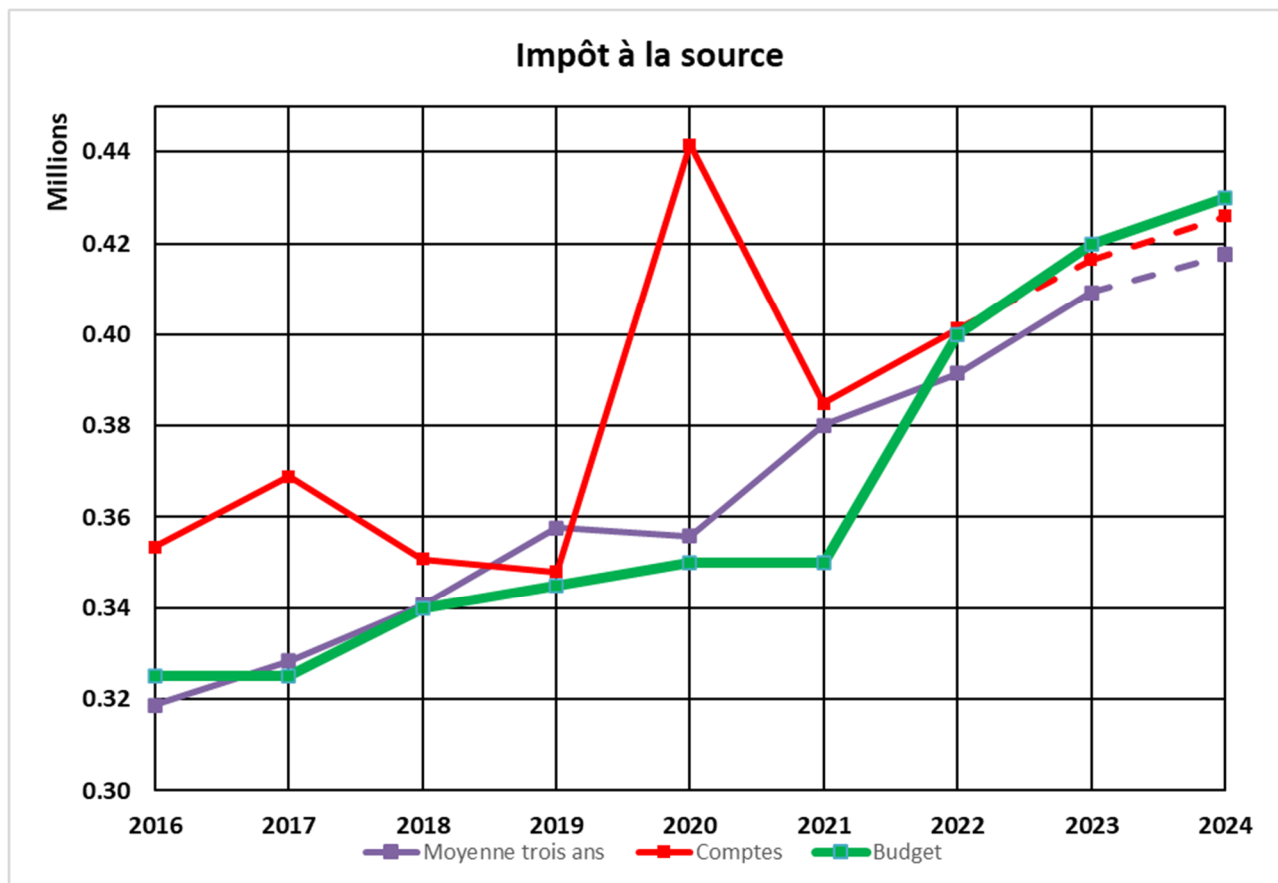
Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Estimation cantonale	285'200.00		29'300.00	12.75	de 2016 à 2019
		76'800.00	11'700.00	31.65	de 2020 à 2024
Cote confirmée (2021)	76'800.00				
Comptes (2022)	86'000.00	25'000.00	- 32'000.00	- 36.3	de 2020 à 2022
Budget		100'000.00	17'000.00	35.12	de 2020 à 2024

Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt sur le capital des personnes morales	128'000.00	86'000.00	60'000.00	100'000.00	+ 15'000.00 / année

Commentaires

Voir ci-dessus sous « Impôt sur le bénéfice des personnes morales ».

Impôt à la source



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Moyenne des trois années précédentes (2023)	409'000.00	417'000.00	12'700.00	3.67	de 2016 à 2023
Comptes (2022)	401'000.00	426'000.00	9'500.00	2.14	de 2016 à 2022
Budget		430'000.00	13'800.00	3.55	

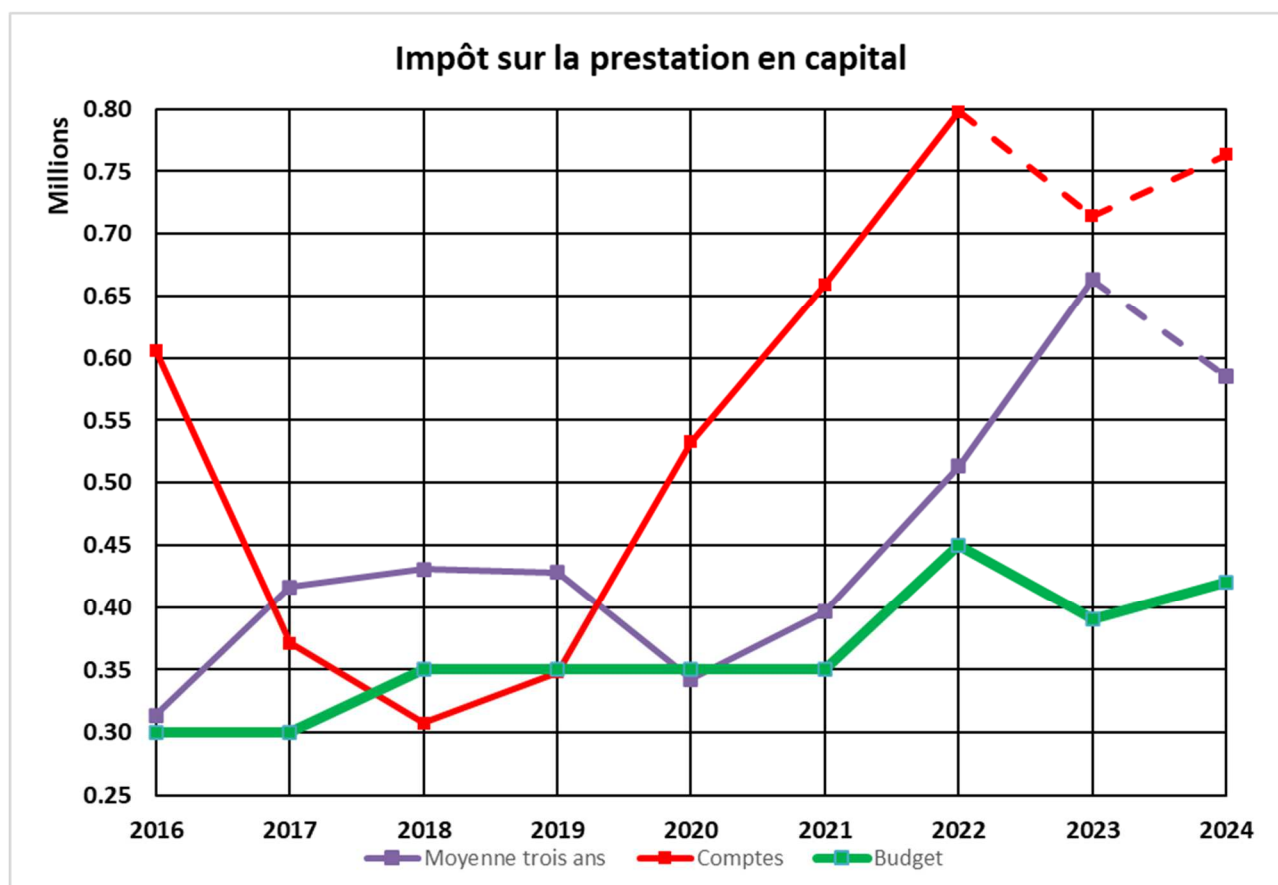
Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt à la source	385'000.00	401'000.00	420'000.00	430'000.00	+ 1.5% / année (population)

Commentaires

En 2021, mise en œuvre de la modification de la législation de l'impôt à la source permettant le transfert à l'impôt ordinaire de tous les sourciers désirant faire valoir une déduction.

Malgré la potentielle réduction due à la modification de la loi, nos prévisions restent « optimistes » et suivent l'évolution extrapolée des comptes et de la moyenne des trois dernières années.

Impôt sur les prestations en capital



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Moyenne des trois années précédentes (2023)	663'000.00	585'000.00	36'600.00	7.67	de 2016 à 2023
Comptes (2022)	798'000.00	763'000.00	49'100.00	10.25	de 2016 à 2022
Budget		420'000.00	15'800.00	4.30	

Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt sur les prestations en capital	659'000.00	798'000.00	390'000.00	420'000.00	+ 30'000.00 / année

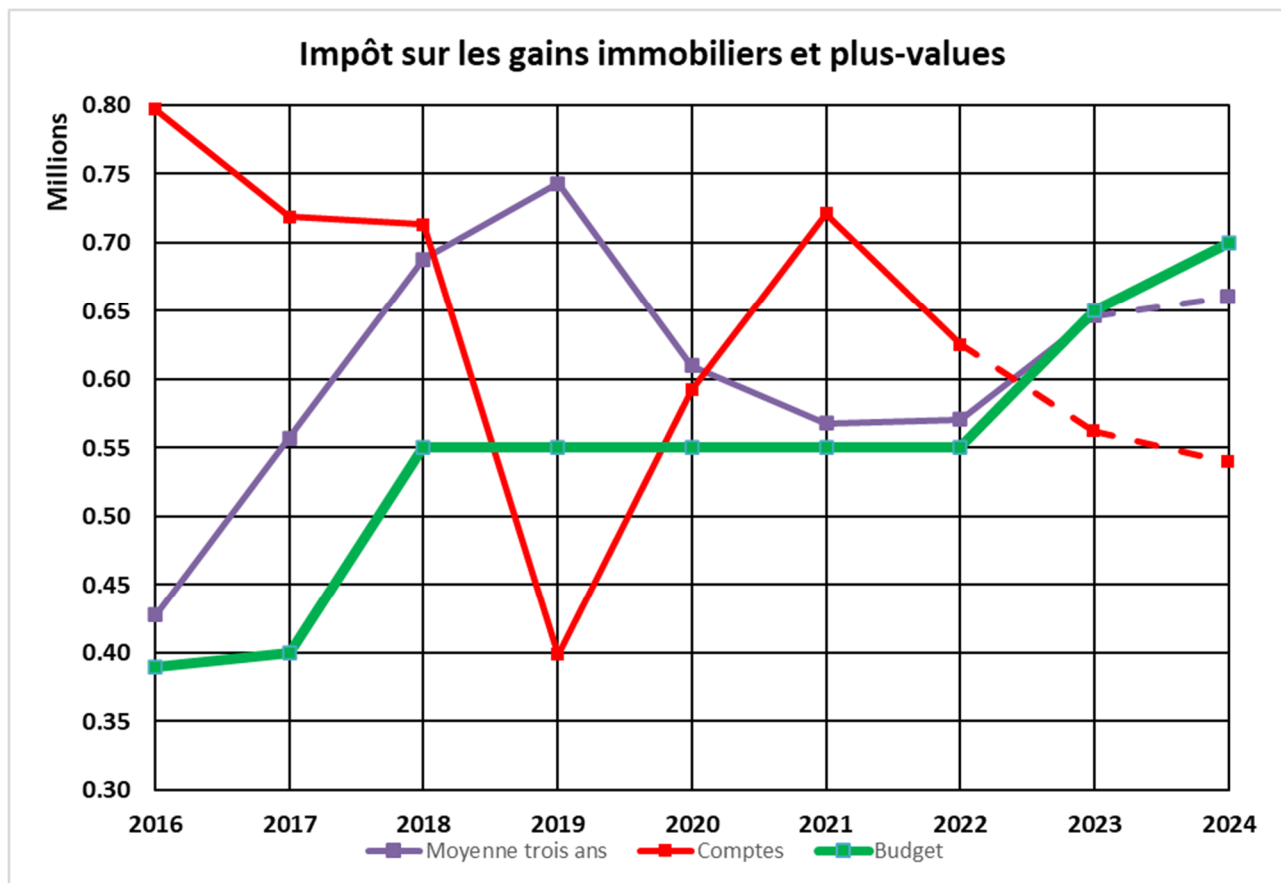
Commentaires

Une modification du barème de l'impôt sur les prestations en capital a été approuvée par le Grand Conseil. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

La baisse des recettes de cet impôt qui en résulte est évaluée à 40% pour la commune.

Sans la réforme mentionnée ci-dessus, la recette de cet impôt serait évaluée à 700 kFRs pour 2024.

Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Moyenne des trois années précédentes (2023)	646'000.00	660'000.00	13'100.00	2.19	de 2016 à 2023
Comptes (2022)	625'000.00	539'000.00	- 22'600.00	- 3.41	de 2016 à 2022
Budget		700'000.00	33'200.00	7.59	

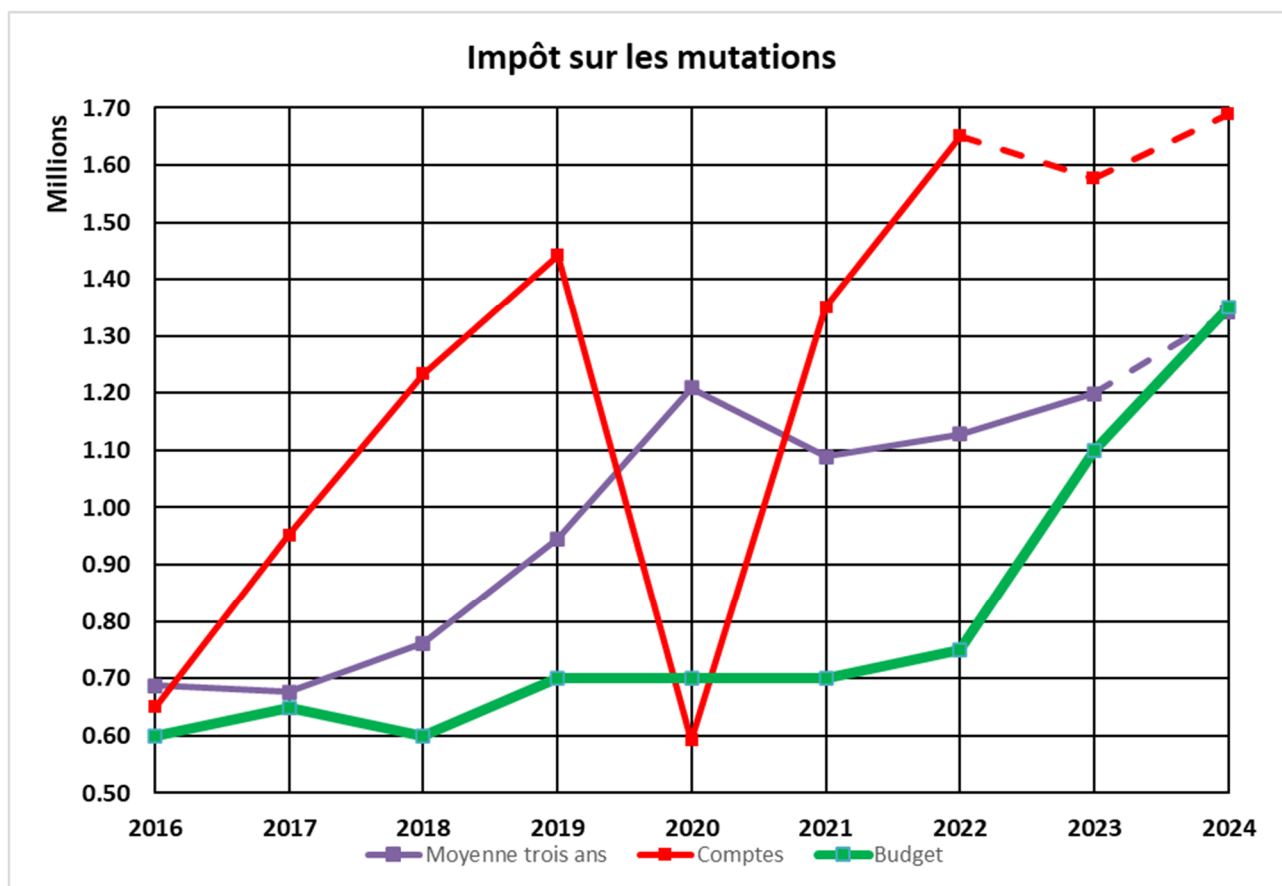
Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt sur les gains immobiliers et plus-values	721'000.00	625'000.00	650'000.00	700'000.00	+ 20'000.00 / année

Commentaires

Ces recettes sont très variables et il est particulièrement difficile d'en pronostiquer l'évolution.

L'estimation rejoint l'évolution de la moyenne des trois derniers exercices et reste « optimiste » en regard des derniers comptes bouclés qui présentent une recette de 625 kFr.

Impôt sur les mutations



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Moyenne des trois années précédentes (2023)	1'199'000.00	1'342'000.00	84'300.00	9.13	de 2016 à 2023
Comptes (2022)	1'651'000.00	1'689'000.00	112'900.00	10.92	de 2016 à 2022
Budget		1'350'000.00	77'500.00	10.67	

Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Impôt sur les mutations	1'352'000.00	1'651'000.00	1'100'000.00	1'350'000.00	+ 80'000.00 / année

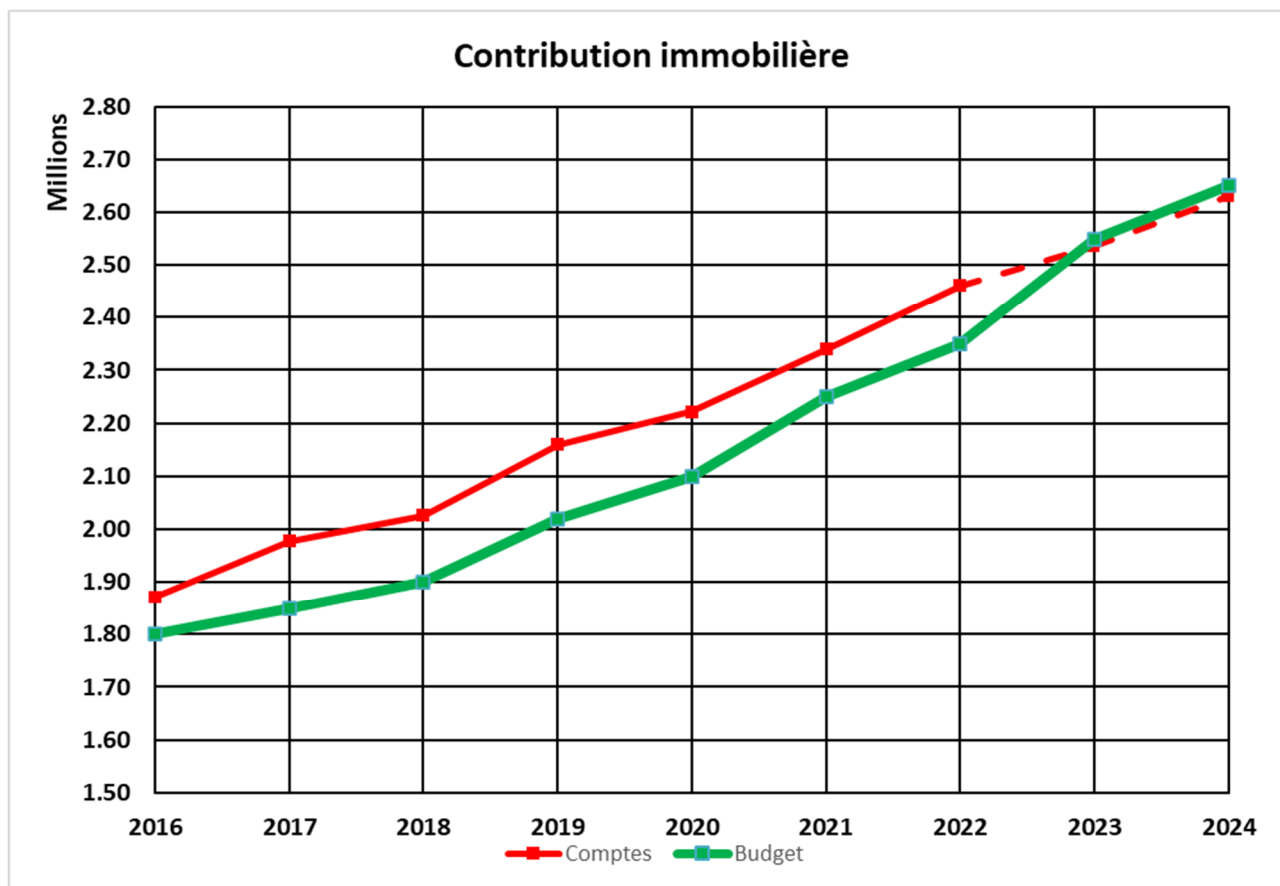
Commentaires

Ces recettes sont très variables et il est particulièrement difficile d'en pronostiquer l'évolution.

L'entrée en vigueur en 2024 des modifications de la LDMG devrait avoir un impact estimé à 10 % sur la recette de cet impôt pour la commune.

L'estimation rejoint l'évolution de la moyenne des trois derniers exercices et reste « prudente » en regard des derniers comptes bouclés qui présentent une recette de 1.65 MFr, raison pour laquelle nous renonçons à tenir compte de l'impact de la révision de la LDMG dont l'ampleur reste à confirmer pour la commune.

Contribution immobilière



Les bases de l'estimation	Dernière valeur connue	Valeur 2024	Modèle linéaire Fr./année	Modèle exponentiel %/année	
Comptes (2022)	2'460'000.00	2'630'000.00	95'900.00	4.59	de 2016 à 2022
Budget		2'650'000.00	110'500.00	4.95	

Les derniers chiffres	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier, progression années 2025 à 2028
Contribution immobilière	2'339'000.00	2'460'000.00	2'550'000.00	2'650'000.00	+ 100'000.00 / année

Commentaires

L'estimation rejoint l'évolution de cette recette pour les comptes de 2016 à 2022.

Récapitulatif des bases pour les estimations inscrites au budget 2024

Impôts	Pour comparaison				Evaluations pour 2024						
	Comptes 2022 en italique : estimations basées sur un calcul	Budget 2023	Comptes 2023, en comptabilité mis à jour le 2.11.2023	Impôts 2023 acomptes facturés	Tendances retenues pour le plan financier de 2025 à 2028	Selon les évolutions retenues sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2020-21-22	Selon la progression exponentielle calculée sur la période 2009 à 2022	Selon la progression linéaire : - cote de 2016 à 2021, pers. physiques - cote et comptes 2020 à 2022, pers. morales - comptes 2016 à 2022 pour la contr. Immob.	Evaluations pour le budget 2024 (taux de 85% pour les impôts ordinaires)	Ecart par rapport au budget 2023
Personnes physiques, revenu	17'488'888.43	18'250'000.00	10'870'336.83	18'636'134.00	600'000.00	18'381'393.25		18'696'917.11	18'455'853.16	18'500'000.00	250'000.00
Personnes physiques, fortune	900'929.52	1'150'000.00	810'724.15		40'000.00	1'116'151.83		982'552.02	1'282'693.19	1'200'000.00	50'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'331'821.70	1'000'000.00	1'192'352.65		150'000.00	1'305'802.99			1'733'821.03	1'400'000.00	400'000.00
Personnes morales, capital	86'022.85	60'000.00	65'070.70		15'000.00	76'755.85			110'466.83	100'000.00	40'000.00
A la source	401'271.15	420'000.00	377'626.36		+ 1.5 %		409'268.98			430'000.00	10'000.00
Prestations en capital	797'638.75	390'000.00	432'041.20		30'000.00		663'077.55			420'000.00	30'000.00
Gains immobiliers et plus-values	625'122.60	650'000.00	775'423.25		20'000.00		646'161.87			700'000.00	50'000.00
Mutations	1'651'295.60	1'100'000.00	1'053'256.05		80'000.00		1'198'547.08			1'350'000.00	250'000.00
Successions et donations	1'772.95	10'000.00	840'14.50		0.00		9'676.52			10'000.00	0.00
Contributions immobilières	2'460'175.30	2'550'000.00	2'534'436.10		100'000.00		2'693'062.19	2'630'268.16	2'650'000.00	100'000.00	
Sur les véhicules	614'148.80	630'000.00	500'793.80		+ 2.0 %	649'155.28				650'000.00	20'000.00
Sur les chiens	52'000.00	53'000.00	53'920.00		+ 1.5 %					54'000.00	1'000.00
Total	26'411'087.85	26'263'000.00	18'749'995.59	19'862'870.00						27'464'000.00	1'201'000.00

Recettes fiscales - Chiffres retenus pour le budget 2024

Impôt	Budget 2024	Budget 2023	Commentaires
Personnes physiques, revenu	18'500'000.00	18'250'000.00	Nous avons eu la main lourde pour le budget 2023. L'estimation correspond aux chiffres obtenus sur la base du mode l'évaluation recommandée par BDO.
Personnes physiques, fortune	1'200'000.00	1'150'000.00	
A la source	430'000.00	420'000.00	
Prestations en capital	420'000.00	390'000.00	Tient compte d'une évaluation de la réduction de la recette de cet impôt suite à la révision de législation (- 40%).
Gains immobiliers et plus-values	700'000.00	650'000.00	
Mutations	1'350'000.00	1'100'000.00	
Successions et donations	10'000.00	10'000.00	
Contributions immobilières	2'650'000.00	2'550'000.00	Prise en compte de la progression annuelle.
Personnes morales, bénéfice	1'400'000.00	1'000'000.00	Application optimiste des taux de progression communiqués par le canton.
Personnes morales, capital	100'000.00	60'000.00	
Sur les véhicules	650'000.00	630'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	54'000.00	53'000.00	
Total	27'464'000.00	26'263'000.00	+ 1'201'000.00 (+ 4.57 %)

Remarques concernant les évaluations pour le budget 2024

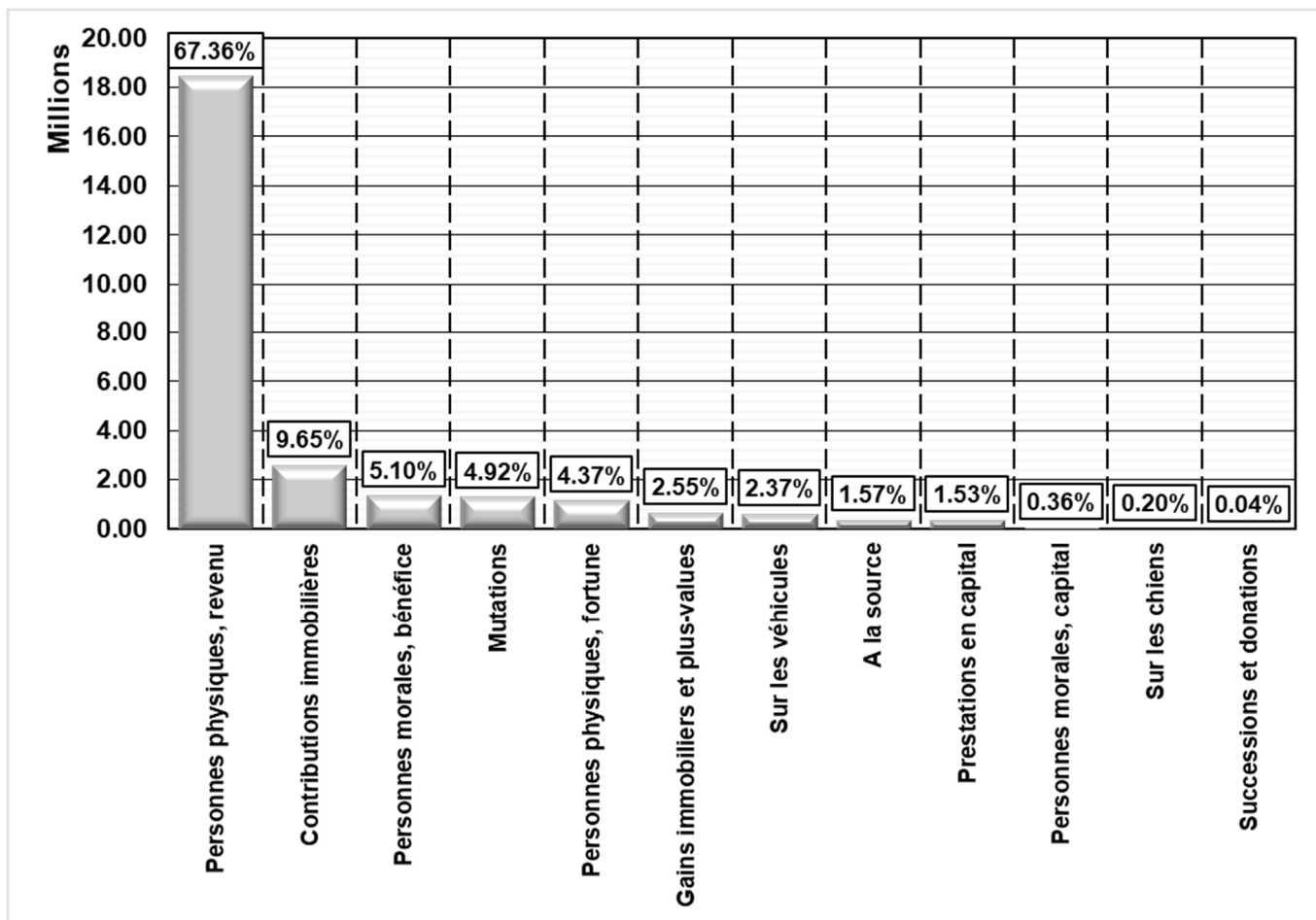
De manière générale, des évaluations résolument optimistes ont été retenues pour le chiffrage des recettes fiscales 2024.

Sur la base des estimations ci-dessus, les recettes fiscales totales attendues pour 2024 progressent de Fr. 1'201'000.00 (+ 4.57 %) par rapport au budget 2023.

Selon les chiffres proposés pour le budget 2024, un point d'impôt communal correspond à Fr. 254'400.00.

Recettes fiscales 2024 - Représentation graphique

En % des recettes fiscales totales.



5.3 Projet de baisse du coefficient d'impôt communal

Les taux actuels

Impôt sur le revenu des personnes physiques	85 %	
Impôt sur la fortune des personnes physiques	85 %	
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	85 %	
Impôt sur le capital des personnes morales	85 %	
Impôt à la source	40.5 %	de l'impôt facturé par le canton
Contribution immobilière	0.2 %	
Impôt sur les prestations en capital	85 %	de l'impôt facturé par le canton
Impôt sur les gains immobiliers et plus-values	60 %	de l'impôt facturé par le canton
Impôt sur les mutations	100 %	du montant facturé par le canton
Impôt sur les successions et donations	70 %	de l'impôt facturé par le canton
Impôt sur les chiens	Fr. 80.00	par chien

Dans l'état actuel des évaluations de ces recettes :

Un point d'impôt =	254 kFrs
Une baisse de 3 points =	762 kFrs
Une baisse de 5 points =	1.27 MFrs

Considérant :

- la nécessité de répondre aux très bons résultats des comptes de 2016 à 2022 : en moyenne 2.87 MFrs d'excédents de revenus au bouclage des comptes ;
- l'intérêt de réduire la charge fiscale de nos concitoyens et de nos entreprises alors que l'inflation renaît de ses cendres ;
- la nécessité de répondre à la demande exprimée par la Commission financière et une partie du Conseil général ;
- qu'il est temps de concrétiser l'avantage que présente une fusion de communes en matière d'économie d'échelle, même si celle-ci est sans doute bien plus faible qu'espérée ;
- la conviction que comme pour les programmes précédents, le programme d'investissements figurant au plan financier 2024 – 2028 ne pourra pas être totalement réalisé ;
- les résultats de l'analyse de l'évolution des recettes fiscales pour les années 2024 à 2028 (voir ci-dessus) ;
- les résultats de l'analyse de la société BDO selon lesquels une réduction du programme d'investissements permettrait une baisse de la fiscalité communale ;
- que les excédents de charges du budget du compte de résultats 2024 et du plan financier du compte de résultats pour les années 2025 à 2028 peuvent être absorbés par les disponibilités financières de la commune si les prévisions devaient malgré tout se confirmer ;

Le Conseil communal vous propose de réduire temporairement le taux d'impôt communal pour les impôts ordinaires (personnes physiques, personnes morales, prestation en capital) de 85 à 82 % pour l'année 2024.

Le taux d'impôt communal serait à nouveau de 85% à partir de 2025.

Sur la base des résultats de l'exercice 2023 et des projections disponibles fin 2024 sur l'évolution de la situation financière de la commune pour les prochaines années, une nouvelle décision pourrait être prise quant au taux d'impôt à appliquer en 2025.

5.4 Frais financiers

Amortissements

Pour rappel, tous les projets appartenant au patrimoine administratif communal entrepris depuis l'année 2000 ont été réévalués et inscrits à l'actif du bilan.

L'amortissement comptable de chaque objet inscrit au bilan fait l'objet d'une imputation directe dans le centre de charges concerné.

L'amortissement de chaque projet d'investissement est calculé sur la base de son coût brut et du taux défini dans les directives d'application établies par le Service des communes.

Des montants correspondants à la part du projet financée par des recettes d'investissements et ayant fait l'objet d'une réévaluation sont portés en déduction sous la forme de montants inscrits aux revenus dans le chapitre concerné. Ces montants sont prélevés sur la réserve comptable à constituer dans le cadre de la réévaluation du patrimoine.

Cette nouvelle pratique a pour conséquence l'inscription dans la comptabilité de charges d'amortissements (nature 330x, 332x et 366x) et de revenus d'amortissements (nature 466x et 489x) et par conséquent de la notion « d'amortissements nets » (charges – revenus) dans les commentaires du présent message.

Intérêts des dettes

L'état des dettes bancaires au 31.12.2023 et les charges d'intérêts y relatives pour 2024 ont été évalués. Les échéances des emprunts et leur répartition entre les institutions de financement sont représentées graphiquement (voir annexe 8).

Dettes bancaires totales au 1.01.2024	Fr.	21'728'610.00
Charge annuelle totale d'intérêts 2024 (évaluation)	Fr.	186'000.00

Le taux d'intérêts moyen de notre portefeuille actuel d'emprunts est de 0.86 %.

Pour les projets terminés avant le 31.12.2022 et qui n'étaient pas considérés comme entièrement amortis avant le 31.12.2020, les charges d'intérêts 2024 sur la dette résiduelle figurant au bilan ont été mises à charge des chapitres concernés par imputations internes aux taux moyen de 0.58 % - charge d'intérêts de Fr. 190'000.00 pour une valeur résiduelle totale de Fr. 32'839'187.01.

En tenant compte de nos liquidités, les emprunts nécessaires au financement des projets terminés fin 2023 et aux projets à entreprendre en 2024 ont été évalués. Un taux d'intérêt de 2.5 % a été pris en compte pour ces nouveaux financements. La charge d'intérêts pour les projets à entreprendre en 2024 (intérêts intercalaires) a été évaluée à Fr. 40'000.00 (env. 3 MFr à 2.5 % sur 6 mois).

Pour plus de détails, voir « L'inventaire des immobilisations » (version par compte du bilan) établi par le SFin (annexe 3). La version détaillée de cet inventaire est disponible auprès du SFin et elle sera publiée avec les comptes de l'exercice 2023.

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

Chapitre	Budget 2024		Budget 2023		Amortiss. Bu24 - Bu23	
	Intérêts 0.58%	Amortiss. nets	Intérêts 0.55%	Amortiss. nets		
0220	Services généraux	240.00	5'929.00	262.00	5'929.00	0.00
0290	Bâtiment administratif FG	14'744.00	119'417.00	14'991.00	119'377.00	40.00
0291	Complexe communal RO	1'970.00	52'106.00	2'370.00	52'106.00	0.00
0292	Ancienne école VI	296.00	0.00	304.00	0.00	0.00
1501	Bâtiment Service du feu FG	2'257.00	17'054.00	2'263.00	17'054.00	0.00
1610	Stands de tir	1'053.00	5'460.00	0.00	0.00	5'460.00
1620	Protection civile	618.00	2'336.00	639.00	2'336.00	0.00
2170	Bâtiments scolaires CO	1'381.00	31'588.00	1'494.00	31'588.00	0.00
2171	Bâtiments scolaires EG	13'642.00	159'188.00	13'280.00	157'323.00	1'865.00
2172	Bâtiment scolaire FG	33'998.00	312'443.00	36'452.00	312'655.00	-212.00
2173	Bâtiments scolaires RO	8'117.00	105'459.00	8'011.00	101'467.00	3'992.00
2174	Bâtiment scolaire VO	1'324.00	14'698.40	1'390.00	14'700.00	-1.60
2179	Bâtiments scolaires, divers	959.00	8'984.00	1'018.00	8'984.00	0.00
3229	Bâtiment La Tuffière CO	20'046.00	194'157.00	18'179.00	179'820.00	14'337.00
3412	Salle de sport FG	15'529.00	119'377.00	15'496.00	119'377.00	0.00
3413	Halle polyvalente RO	8'099.00	60'000.00	7'699.00	60'000.00	0.00
3414	Vestiaires terrain de football RO	6'629.00	36'183.00	5'710.00	31'493.00	4'690.00
3419	Infrastructures en plein air	238.00	13'200.00	347.00	13'200.00	0.00
3422	Sentiers pédestres	290.00	2'500.00	0.00	0.00	2'500.00
6150	Routes communales	13'998.00	190'598.00	12'403.00	191'938.00	-1'340.00
6190	Bâtiment édilitaire RO	1'082.00	17'304.00	1'146.00	17'304.00	0.00
6192	Véhicules Service technique	2'179.00	22'889.90	1'506.00	13'940.00	8'949.90
7101	Approvisionnement communal en eau	9'414.00	-143'592.00	4'965.00	-126'071.00	-17'521.00
7201	Traitement communal des eaux usées	25'121.00	-186'161.20	42'766.00	-102'718.80	-83'442.40
7301	Gestion communale des déchets	860.00	31'553.00	1'004.00	31'433.00	120.00
7690	Énergie	0.00	1'882.00	0.00	1'882.00	0.00
7691	Assainissement de sites pollués	691.00	3'992.00	446.00	2'802.00	1'190.00
7900	Aménagement du territoire	70.00	39'338.05	631.00	32'777.00	6'561.05
8201	Centre forestier VO	1'962.00	10'000.00	1'962.00	10'000.00	0.00
8791	Chauffage à distance RO	2'417.00	12'896.00	0.00	0.00	12'896.00
8792	Chauffage à distance FG	776.00	6'240.00	3'266.00	12'900.00	-6'660.00
Total		190'000.00	1'267'019.15	200'000.00	1'313'595.20	-46'576.05

La colonne « Amortissements nets » représente les charges d'amortissements des objets aux nouveaux taux MCH2 selon la comptabilité des immobilisations, desquels sont déduits, le cas échéant, d'une part les revenus d'amortissements sur les éventuelles recettes d'investissements y liées, et d'autre part les prélèvements sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. (Voir l'inventaire des immobilisations, annexe 3).

Les amortissements négatifs pour les chapitres 7101 et 7201 sont dus aux montants des amortissements des taxes de raccordements encaissées au taux de 4 % prescrit selon les nouvelles règles comptables. Ces amortissements non affectés à des projets particuliers sont des revenus pour ces chapitres dont les excédents de revenus sont versés « en réserve » pour financements spéciaux.

Les différences dans les amortissements nets sont dues à de nouveaux amortissements pour des investissements terminés en 2023 ou à des amortissements qui se terminent à fin 2023.

5.5 Contributions de la commune de Hauterive FR

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.4612.11/12) sont calculées au prorata des derniers chiffres officiels de la population légale des deux communes au 31 décembre 2022 (Gibloux : 7'934 hab., Hauterive : 2'668 hab.). La part de la commune de Hauterive est de 25.165 %.

Les frais de location des locaux correspondent aux frais effectifs pour les locaux loués et selon les règles et aux tarifs définis sous point 5.10 pour les locaux communaux.

Les frais de gestion dont la facturation est prévue dans les conventions sont calculés pour l'exercice 2024 à un taux forfaitaire de 5% des frais nets de chaque chapitre à charge de la commune de Hauterive. Ils comprennent les frais de l'administration générale, les frais d'encadrement du conseiller communal, etc.. A terme, la facturation des frais de gestion devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer un taux parfaitement équitable pour les deux parties.

Les frais de gestion de 5% ne sont pas pris en compte pour (lignes en grisé) :

- la contribution de Fr. 5.00/habitant consacrée aux activités culturelles régionales ;
- les frais d'assistance et de contribution aux MIS.

Service ou centre de coûts	Acte de collaboration	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart Bu24-Bu23
Service des curatelles	Convention	82'000.00	78'000.00	55'674.50	4'000.00
Protection de la population	Entente intercommunale	5'000.00	6'000.00	3'248.70	-1'000.00
Services auxiliaires scolaires	Convention	156'000.00	157'000.00	133'237.90	-1'000.00
Bibliothèques	Convention	65'000.00	56'000.00	50'581.70	9'000.00
Activités culturelles «régionales»	Accord tacite	13'340.00	13'430.00	13'430.00	-90.00
Ludothèque	Accord tacite	9'000.00	9'000.00	9'079.75	0.00
Participation Midnight Sports	Convention	8'000.00	8'000.00	8'300.60	0.00
Structures d'accueil de la petite enfance	Accord	147'000.00	137'000.00	110'062.00	10'000.00
Service social, administration		175'000.00	172'000.00	155'901.10	3'000.00
Service social, frais d'assistance	Convention	190'000.00	182'000.00	161'827.25	8'000.00
Service social, frais MIS		39'000.00	46'000.00	37'502.55	-7'000.00
Total		889'340.00	864'430.00	738'846.05	24'910.00

5.6 Participation à la crèche La Marelle

Budget de la crèche La Marelle	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022	Ecart Bu24 - Bu23
Charges	1'822'050.00	1'734'850.00	1'612'458.15	87'200.00
Revenus	1'663'450.00	1'628'350.00	1'612'762.40	35'100.00
Excédent de charges	158'600.00	106'500.00	-304.25	52'100.00

Compte	Financement des communes	Bu 2024	Bu 2023	Co 2022	Ecart Bu24 - Bu23
divers	Charges de personnel et divers	7'219.00	6'659.00	6'380.00	560.00
5456.3160.00	Loyers de locaux pour les crèches	36'720.00	36'720.00	36'720.00	0.00
5456.3636.00	Subventions pour crèches	158'600.00	106'500.00	0.00	52'100.00
5456.3637.00	Subventions aux parents pour crèches	390'000.00	390'000.00	398'035.25	0.00
5456.3920.00	Imputation interne - frais de locaux crèche	84'550.00	84'550.00	84'550.00	0.00
5456.4470.00	Location de locaux à des tiers	-121'270.00	-121'550.00	-121'270.00	280.00
	Total net	555'819.00	502'879.00	404'415.25	52'940.00
5456.4612.11	Participations commune d'Hauterive FR	147'000.00	137'000.00	110'062.00	10'000.00
	Solde net à charge de la commune de Gibloux	408'819.00	365'879.00	294'353.25	42'940.00

Les locations des locaux occupés par la crèche sont inscrites dans le chapitre en charges (locations prises en charge par la commune) et en revenus (locations inscrites en charge dans le budget de la Marelle). Ces écritures permettent de chiffrer le déficit d'exploitation réel de la crèche au compte 5456.3636.00.

5.7 Prévoyance sociale - Aide matérielle

1. Gestion des dossiers de tiers		Bu 2024	Bu 2023	Co 2022	Ecart Bu24 - Bu23
Compte	Charges				
5726.3199.30	Indemnités, Gestion de tiers	1'500'000.00	1'100'000.00	872'686.35	400'000.00
5726.3199.31	Indemnités, Gestion des nomades	700'000.00	500'000.00	424'074.95	200'000.00
	Total des charges	2'200'000.00	1'600'000.00	1'296'761.30	600'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.15	Remboursements gestion de tiers	1'500'000.00	1'100'000.00	872'686.35	400'000.00
5726.4260.16	Remboursements gestion des nomades	700'000.00	500'000.00	424'074.95	200'000.00
	Total des revenus	2'200'000.00	1'600'000.00	1'296'761.30	600'000.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

Un nombre important de dossiers de tiers sont gérés par les collaborateurs du Service social. La possibilité pour les tiers confrontés à des difficultés financières de bénéficier de conseils et d'un minimum de rigueur dans la gestion de leurs ressources, permet d'éviter dans de nombreux cas d'avoir recours à l'instrument de l'aide sociale. Même si l'opération est blanche pour les comptes communaux, le bilan général de cet important travail de gestion figure dans les comptes par souci d'information et de transparence.

2. Frais pris en charge par le canton		Bu 2024	Bu 2023	Co 2022	Ecart Bu24 - Bu23
Compte	Charges				
5726.3637.02	Frais d'assistance gestion des nomades	700'000.00	800'000.00	623'082.90	-100'000.00
5726.3637.05	Cotisations AVS/AI gestion des nomades	13'000.00	12'000.00	9'725.25	1'000.00
	Total des charges	713'000.00	812'000.00	632'808.15	-99'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.13	Remboursements tiers frais d'assistance nomades	150'000.00	112'000.00	100'986.35	38'000.00
5726.4611.02	Remb. canton frais assist. nomades	550'000.00	688'000.00	522'096.55	-138'000.00
5726.4611.03	Remb. canton cotis. AVS/AI nomades	13'000.00	12'000.00	9'725.25	1'000.00
	Total des revenus	713'000.00	812'000.00	632'808.15	-99'000.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

La totalité de ces frais d'assistance est remboursée par le canton.

3. Frais pris en charge par les communes		Bu 2024	Bu 2023	Co 2022	Ecart Bu24 - Bu23
Compte	Charges				
5726.3637.00	Frais d'assistance	2'000'000.00	2'500'000.00	1'991'185.08	-500'000.00
5726.3637.03	Cotisations AVS pot commun, communes	20'000.00	27'000.00	30'691.44	-7'000.00
5726.3637.06	Frais d'aide sociale MIS	320'000.00	300'000.00	308'142.55	20'000.00
	Total des charges	2'340'000.00	2'827'000.00	2'330'019.07	-487'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.10	Remb. par tiers frais d'assistance	450'000.00	576'000.00	436'362.53	-126'000.00
5726.4260.11	Remb. par tiers primes caisses-maladie	3'500.00	3'000.00	3'942.50	500.00
5726.4260.12	Remboursements par tiers MIS	63'000.00	0.00	0.00	63'000.00
5726.4260.17	Revenus sur aide matérielle sédentaires	320'000.00	780'000.00	550'612.05	-460'000.00
5726.4260.18	Revenus sur aide sociale MIS sédentaires	0.00	3'500.00	63'196.60	-3'500.00
5726.4611.00	Remb. canton frais assistance	492'000.00	467'200.00	406'605.00	24'800.00
5726.4611.04	Remb. canton frais d'aide sociale MIS	102'800.00	118'600.00	100'255.45	-15'800.00
5726.4612.11	Dédommagement de communes frais d'assistance	190'000.00	182'000.00	161'827.25	8'000.00
5726.4612.12	Dédommagement de communes frais aide sociale MIS	39'000.00	46'000.00	37'502.55	-7'000.00
	Total des revenus	1'660'300.00	2'176'300.00	1'760'303.93	-516'000.00
	Total net - Frais d'assistance à charge de la commune de Gibloux	679'700.00	650'700.00	569'715.14	29'000.00

Commentaires

Si le nombre de dossiers traités par le Service social du Gibloux a augmenté au cours de l'année 2023, une grande partie de ces dossiers ne donnent pas droit à de l'aide matérielle mais uniquement à une aide à la gestion et souvent ces dossiers sont refermés dès que la situation s'est améliorée. Cela explique la relative stabilité des frais d'assistance à charge de la commune.

A noter qu'après la période « Covid », un certain nombre de MIS (dette non remboursable par le bénéficiaire) ont été mises en place. Ces mesures d'intégration visent essentiellement à la réinsertion des bénéficiaires sur le marché du travail.

Les comptes 5726.4260.17 et 18 représentent les montants à déduire de l'aide sociale brute (comptes 5726.3637.00 et 06) accordée aux bénéficiaires.

Les comptes 5726.4260.10 et 12 représentent les montants « d'aide sociale » remboursés par les bénéficiaires. Il convient rappeler que l'aide matérielle (art. 4 de la loi sur l'aide sociale) octroyée par le Service social est en principe remboursable selon les modalités définies aux articles 29 et 30 de la loi sur l'aide sociale.

Art. 4 Nature de l'aide sociale

- 1 L'aide sociale comprend la prévention, l'aide personnelle, l'aide matérielle et la mesure d'insertion sociale.*
- 2 La prévention comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide personnelle et matérielle.*
- 3 L'aide personnelle comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil.*
- 4 L'aide matérielle est une prestation allouée en espèces, en nature ou sous la forme d'un contrat d'insertion sociale.*
- 5 La mesure d'insertion sociale, dans le cadre d'un contrat d'insertion sociale, permet au bénéficiaire de l'aide sociale de retrouver ou de développer son autonomie et son insertion sociales.*

Art. 4a Contrat d'insertion sociale – Contenu

- 1 Un contrat d'insertion sociale individualisé peut être conclu avec la personne dans le besoin. Sa nature juridique est celle d'un contrat de droit administratif.*
- 2 Dans la mesure où le contrat d'insertion sociale est en adéquation avec les capacités et les potentialités de la personne dans le besoin, cette dernière y est astreinte. Si elle refuse le projet d'insertion sociale proposé, l'aide matérielle peut être réduite jusqu'au minimum défini dans les normes relevant de l'article 22a al. 1.*
- 3 Dans le contrat d'insertion sociale est définie la mesure d'insertion sociale reconnue comme contre-prestation.*

Art. 4b Contrat d'insertion sociale – Durée

- 1 Le contrat d'insertion sociale est limité dans le temps. Sa durée est de six à douze mois.*
- 2 Un bilan est établi périodiquement avec la personne dans le besoin, dans le but d'évaluer l'adéquation de la mesure.*

Art. 4c Contrat d'insertion sociale – Aide matérielle

- 1 Pendant la durée du contrat d'insertion sociale, la personne dans le besoin reçoit une aide matérielle fondée sur les normes relevant de l'article 22a al. 1 et majorée d'un montant incitatif.*
- 2 Le montant incitatif est fixé dans le règlement d'exécution.*

.....

Art. 29 Remboursement – Aide perçue légalement

- 1 La personne qui a reçu une aide matérielle est tenue de la rembourser, en tout ou partie, dès que sa situation financière le permet. L'aide matérielle reçue conformément à l'article 4c n'est pas remboursable.*
- 2 L'obligation de rembourser s'étend aux héritiers jusqu'à concurrence de leur part d'héritage.*
- 3 Le remboursement de l'aide matérielle reçue avant l'âge de 20 ans révolus ne peut être exigé.*
- 4 Le service social qui accorde une aide matérielle à titre d'avance sur les prestations des assurances ou de tiers tenus de verser des prestations est subrogé dans les droits du bénéficiaire, jusqu'à concurrence de l'aide matérielle accordée.*

Art. 30 Remboursement – Aide perçue illégalement

- 1 Celui qui, par des déclarations fausses ou incomplètes, a obtenu une aide matérielle, est tenu de rembourser le montant perçu à tort.*
- 2 Toutefois, une remise peut être accordée si le requérant était de bonne foi et si le remboursement du montant perçu à tort le mettait dans une situation difficile.*

.....

5.8 Récapitulations pour les chapitres environnementaux

5.8.1 Récapitulation du chapitre « Approvisionnement en eau » (EP, chapitre 7101)

Un nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Le budget 2024 a été évalué sur la base des nouveaux tarifs en application.

Pour rappel les règles de financement qui par ailleurs n'ont pas changé, peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

Récapitulation

Exploitation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24 - Bu23
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Frais d'exploitation	710'838.00	14'500.00	646'395.00	14'500.00	573'176.90	14'647.40	64'443.00
Part sur la vente d'eau		0.00		0.00		0.00	0.00
Frais d'exploitation nets	696'338.00		631'895.00		558'529.50		64'443.00
<i>Taxes exploitation, art. 43 règlement communal</i>		629'000.00		619'500.00		348'380.40	-9'500.00
<i>Taxes exploitation, propriétés communales</i>		14'168.00		18'421.00		10'792.00	4'253.00
Attribution à la réserve "équilibre du compte"	0.00		6'026.00		0.00		-6'026.00
Prélèvement sur la réserve "équilibre du compte"		53'170.00		0.00		199'357.10	-53'170.00
Investissements							
Frais de gestion	20'000.00		30'000.00		20'000.00		-10'000.00
Frais financiers	188'009.00	322'187.00	158'685.00	279'791.00	159'235.00	264'666.00	-13'072.00
Investissements à charge du compte de résultats	70'000.00		166'100.00		92'300.00		-96'100.00
Part sur la vente d'eau		80'000.00		80'000.00		76'866.20	0.00
<i>Taxes base, art. 42 règlement communal</i>		265'000.00		283'000.00		368'008.75	18'000.00
<i>Taxes base, art. 42-al 5, fonds non raccordés mais raccordables</i>		50'000.00		50'000.00		50'489.80	0.00
<i>Taxes de base, propriétés communales</i>		11'998.00		11'998.00		12'137.00	0.00
Attribution à la réserve "maintien de la valeur"	451'176.00		350'004.00		500'632.75		101'172.00
Total des taxes		970'166.00		982'919.00		789'807.95	12'753.00
Total attribution aux financements spéciaux	398'006.00		356'030.00		301'275.65		
Total du chapitre	1'440'023.00	1'440'023.00	1'357'210.00	1'357'210.00	1'345'344.65	1'345'344.65	

Tarifs des taxes 2024

Les tarifs pour 2024 prennent en compte le nouveau règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nb de pièces) ont été fortement réduites. La taxe de base anciennement basée sur une évaluation des unités de logements (UL) est remplacée par une taxe proportionnelle aux « équivalents-habitants pièces habitables (EHp) » pour les habitations et proportionnelle aux « équivalents-habitants consommation d'eau (EHcons) » pour les entreprises et les services.

	Maximum selon règlement	Tarif 2023	Tarif 2024
Taxe de base (Art. 42)			
Habitation, par EHp	30.00 Fr./EH	17.00 Fr./EH	17.00 Fr./EH
Entreprises et services, par EHcons	30.00 Fr./EH	5.00 Fr./EH	5.00 Fr./EH
Zone à bâtir non construite	0.15 Fr./m2	0.10 Fr./m2	0.10 Fr./m2
Taxe d'exploitation (Art. 43)	1.20 Fr./m3	1.05 Fr./m3	1.05 Fr./m3

Avec :

EHp : correspond à 1 EH par pièce habitable

EHcons : correspond à 1 EH par 50 m3 d'eau consommée

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nets ont significativement augmenté par rapport au budget 2023 (+ 64 kFr due notamment à l'augmentation des frais de personnel et des frais d'électricité). La conséquence est un prélèvement sur la réserve « équilibre du compte », destiné à compléter le revenu des taxes d'exploitation lorsque celles-ci ne suffisent pas à couvrir ces frais. La réserve disponible à fin 2023 est évaluée à Fr. 57'481.89 en prenant en compte l'estimation inscrite au budget 2023.

Evaluation des revenus

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes de base pour 2024 ont été réévalués et, le cas échéant, indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes d'exploitation pour 2024 ont été évalués sur la base du budget 2023 et indexés à l'accroissement de la population.

Dès les comptes 2019, les recettes de la vente d'eau à d'autres réseaux sont affectées au financement des investissements.

Facturation pour les immeubles communaux et des frais de gestion

La facturation des taxes pour les propriétés communales a été prise en compte pour la première fois pour le exercice 2021 sous la forme d'imputations internes. En contrepartie et en application des règles définies dans la réforme des finances communales, les frais de gestion font également l'objet d'imputations internes. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% des volumes financiers sous gestion. Les montants sont arrondis et définis comme des forfaits pour le budget 2024.

En résumé, les montants relatifs aux taxes pour les immeubles communaux sont les suivants :

Taxes de base (compte no 7101.4990.00)	Fr.	11'998.00
Taxes d'exploitation (compte no 7101.4990.01)	Fr.	14'168.00
Frais de gestion sur compte de résultats (compte no 7101.3910.00)	Fr.	40'000.00
Frais de gestion sur compte des investissements (compte no 7101.3910.00)	Fr.	20'000.00

5.8.2 Récapitulation du chapitre « Traitement des eaux usées » (EU, chapitre 7201)

Un nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Le budget 2024 a été évalué sur la base des nouveaux tarifs en application.

Pour rappel les règles de financement qui par ailleurs n'ont pas changé, peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

Récapitulation

Exploitation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net Bu24 - Bu23
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Frais d'exploitation	1'012'947.00	0.00	879'623.00	0.00	764'447.00	0.30	133'324.00
Frais d'exploitation nets	1'012'947.00		879'623.00		764'446.70		133'324.00
<i>Taxes exploitation, art. 41 règlement communal</i>		744'000.00		733'000.00		663'446.00	-11'000.00
<i>Taxes expl. spéciales, art. 42-43 règlement communal</i>		113'000.00		113'000.00		101'354.70	0.00
<i>Taxes exploitation, propriétés communales</i>		18'734.00		15'551.00		17'699.00	-3'183.00
Attribution à la réserve "équilibre du compte"	0.00		0.00		18'053.00		0.00
Prélèvement sur la réserve "équilibre du compte"		137'213.00		18'072.00		0.00	-119'141.00
Investissements							
Frais de gestion	40'000.00		50'000.00		50'000.00		-10'000.00
Frais financiers commune	193'401.60	354'441.80	250'708.20	310'661.00	176'711.00	301'376.00	-101'087.40
Charges d'investissements commune à charge du compte de résultats	32'000.00		93'000.00		1'430.00		-61'000.00
Charges d'investissements et frais financiers AEGN et ABVGN	311'682.00		162'731.00		275'383.50		148'951.00
<i>Taxes base, art. 38 règlement communal</i>		848'000.00		855'000.00		1'189'903.40	7'000.00
<i>Taxe de base sur la consommation, art. 38 règlement communal</i>		413'000.00		407'000.00		0.00	-6'000.00
<i>Taxes base, art. 39 règlement communal</i>		18'000.00		18'000.00		29'489.70	0.00
<i>Taxes de base, propriétés communales</i>		118'510.00		116'741.00		180'808.00	-1'769.00
Attribution à la réserve "maintien de la valeur"	1'174'868.20		1'150'962.80		1'198'052.60		23'905.40
Total des taxes		2'273'244.00		2'258'292.00		2'182'700.80	-14'952.00
Total attribution aux financements spéciaux	1'037'655.20		1'132'890.80		1'216'105.60		
Total du chapitre	2'764'898.80	2'764'898.80	2'587'025.00	2'587'025.00	2'484'077.10	2'484'077.10	

Tarif des taxes 2024

Les tarifs pour 2024 prennent en compte le nouveau règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nb de pièces) ont été fortement réduites et complétées par une nouvelle taxe de base proportionnelle à la consommation d'eau.

	Maximum selon règlement	Tarif 2023	Tarif 2024
Taxe de base (Art. 38)			
Zone à bâtir, surface indiquée (IBUS)	0.40 Fr./m2	0.30 Fr./m2	0.30 Fr./m2
Zone à bâtir, indice de masse	0.035 Fr./m3	0.025 Fr./m3	0.025 Fr./m3
Zone à bâtir, par EHp	15.00 Fr./EH	15.00 Fr./EH	15.00 Fr./EH
Taxe de base sur la consommation	1.35 Fr./m2	1.00 Fr./m3	1.00 Fr./m3
Taxe de base (Art. 39)			
Hors zone, surface indiquée	0.40 Fr./m2	0.30 Fr./m2	0.30 Fr./m2
Hors zone, par EHp	15.00 Fr./EH	15.00 Fr./EH	15.00 Fr./EH
Taxe d'exploitation			
Taxe d'exploitation (Art. 41)	2.00 Fr./m3	1.80 Fr./m3	1.80 Fr./m3
Taxe d'expl. spéciale (Art. 42) ou par EH (environ)	2.00 Fr./m3 124.10 Fr./EH	1.80 Fr./m3 111.70 Fr./EH	1.80 Fr./m3 111.70 Fr./EH

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nets ont significativement augmenté par rapport au budget 2023 (+ 133 kFrs) avec pour conséquence un prélèvement sur la réserve « équilibre du compte », réserve destinée à compléter le revenu des taxes d'exploitation lorsque celles-ci ne suffisent pas à couvrir ces frais. La réserve disponible à fin 2023 est évaluée à Fr. 470'126.06 en prenant en compte l'estimation inscrite au budget 2023.

Evaluation des revenus

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes de base pour 2024 ont été réévalués et, le cas échéant, indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes d'exploitation pour 2024 ont été évalués sur la base du budget 2023 et indexés à l'accroissement de la population.

Facturation pour les immeubles communaux et des frais de gestion

La facturation des taxes pour les propriétés communales a été prise en compte pour la première fois pour le budget 2021 sous la forme d'imputations internes. En contrepartie et en application des règles définies dans la réforme des finances communales, les frais de gestion font également l'objet d'imputations internes. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% des volumes financiers sous gestion. Les montants sont arrondis et définis comme des forfaits pour le budget 2024.

En résumé, les montants relatifs aux taxes pour les immeubles communaux sont les suivants :

Taxes de base (compte no 7201.4990.00)	Fr.	118'510.00
Taxes d'exploitation (compte no 7201.4990.01)	Fr.	18'734.00
Frais de gestion sur compte de résultats (compte no 7201.3910.00)	Fr.	80'000.00
Frais de gestion sur compte des investissements (compte no 7201.3910.00)	Fr.	40'000.00

5.8.3 Récapitulatif du chapitre « Gestion des déchets » (chapitre 7301)

Exploitation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart net
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu24 - Bu23
Personnel	264'448.00		240'403.00		215'726.80		24'045.00
Entretien des installations	17'000.00		20'000.00		9'920.95		-3'000.00
Frais d'exploitation	32'973.00	4'200.00	30'971.00	4'200.00	42'145.40	8'873.60	2'002.00
Achats divers	10'000.00		20'000.00		5'896.50		-10'000.00
Aménagements divers	5'000.00		25'000.00		2'429.00		-20'000.00
Mandats à des tiers	10'000.00		25'000.00		0.00		-15'000.00
Frais financiers	71'152.00	38'739.00	71'176.00	38'739.00	71'419.00	38'739.00	-24.00
Frais d'élimination							
Frais de ramassage et traitement ordures ménagères	130'000.00		125'000.00		115'518.55		5'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets spéciaux	100'000.00		30'000.00		83'769.20		70'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets verts	120'000.00		120'000.00		122'681.85		0.00
Frais de méthanisation déchets de ménage	35'000.00		35'000.00		33'219.50		0.00
Frais de ramassage et traitement déchets encombrants	35'000.00		35'000.00		34'526.70		0.00
Subventions versées pour élimination couches culottes	37'000.00		37'000.00		39'212.00		0.00
Taxes							
Taxes base ménages privés		259'000.00		252'000.00		248'898.30	-7'000.00
Taxes de base entreprises		36'000.00		33'000.00		30'866.65	-3'000.00
Taxes exploitation, pondérales		297'000.00		288'000.00		284'588.40	-9'000.00
Autres revenus							
Valorisation des déchets		39'000.00		30'000.00		38'933.55	-9'000.00
Total	867'573.00	673'939.00	814'550.00	645'939.00	776'465.45	650'899.50	25'023.00
Taux de couverture	77.68%		79.30%		83.83%		
Part taxe proportionnelle	50.17%		50.26%		50.43%		

Tarif des taxes 2024

	Maximum selon règlement	Tarif 2023	Tarif 2024
Taxe de base			
Personne seule (Fr./an)	60.00	45.00	45.00
Ménage (Fr./an)	120.00	90.00	90.00
Entreprises au domicile (Fr./an)		50.00	50.00
Entreprises 1 (Fr./an)	150.00	150.00	150.00
Entreprises 2 (Fr./an)	500.00	500.00	500.00
Associations (Fr./an)	50.00	0.00	0.00
Taxe au poids			
Taxe au poids (Fr./kg)	0.70	0.50	0.50
Rabais enfant (Fr./enfant)		150.00	150.00
Rabais adulte (Fr./personne)		150.00	150.00

Le taux de couverture (minimum 70 %) et la part de la taxe proportionnelle (minimum 50%) sont conformes aux dispositions réglementaires.

Evaluation des revenus

Les recettes des taxes pour 2024 ont été évaluées sur la base de la facturation 2023 et indexées à l'accroissement de la population.

Frais de gestion

Comme le prévoit le règlement communal, les frais de gestion ont été mis en charge du chapitre par imputation interne. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% du volume financier sous gestion. Le montant est arrondi et défini comme un forfait pour le budget 2024 : Fr. 25'000.00 (compte no 7301.3910.00).

5.9 Frais en informatique et en énergie

Informatique

Compte	Nature	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart Bu24 - Bu23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3113	Achat de matériel informatique	90'800.00		81'100.00		63'262.20		9'700.00
3118	Achat de logiciels et de licences informatiques	110'200.00		103'200.00		110'275.40		7'000.00
3133	Charges pour l'informatique, hébergement	101'300.00		80'300.00		68'471.50		21'000.00
3153	Entretien matériel informatique	4'500.00		4'500.00		1'706.35		0.00
3158.00	Maintenance informatique	134'750.00		122'000.00		68'362.35		12'750.00
3158.01	Site Internet	22'200.00		12'700.00		8'939.00		9'500.00
	Total	463'750.00		403'800.00		321'016.80		59'950.00

L'augmentation importante de ces charges : + 60 kFrs (+ 15%) par rapport au budget 2023, resp. de + 143 kFrs (+ 44%) par rapport aux comptes 2022, prend en compte à la fois l'augmentation du personnel communal, le remplacement périodique de ces équipements et la nécessité de développer une infrastructure informatique devenue l'outil de travail principal de notre administration, outil de travail dont nous devons plus que jamais assurer la sécurité.

Energies

Compte	Nature	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart Bu24 - Bu23
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3101.10	Achat de carburant	95'000.00		86'700.00		90'276.65		8'300.00
3120.00/01	Frais d'électricité	325'000.00		236'300.00		200'423.80		88'700.00
3120.10	Combustible pour chauffage	151'500.00		136'000.00		124'795.05		15'500.00
3930.10/11	Imp. interne - frais de chauffage	28'700.00		27'000.00		28'657.05		1'700.00
3930.20	Imp. interne - fourniture de copeaux	78'000.00		70'600.00		44'553.00		7'400.00
	Total	678'200.00		556'600.00		488'705.55		121'600.00

L'augmentation importante de ces charges : + 122 kFrs (+ 22%) par rapport au budget 2023, resp. de + 190 kFrs (+ 39%) par rapport aux comptes 2022, est principalement due à la forte progression des coûts de l'électricité (+ 90 kFrs pour 2024) en raison des nouveaux tarifs 2024 (+ 29% pour le Groupe E en 2024) et de la mise à jour des évaluations de notre consommation en électricité, en particulier pour certains bâtiments et les installations d'adduction d'eau (pompage et distribution).

5.10 Imputations internes

Contributions communales aux chapitres avec collaboration intercommunale

Selon les nouvelles règles, les chapitres comptables pour lesquels nous partageons les charges avec une ou plusieurs communes doivent être comptablement équilibrés. Une imputation interne (comptes no ----.3980.00/01) met en évidence la contribution nette de la commune.

Frais de gestion

Les frais de gestion par l'administration générale des chapitres environnementaux (Approvisionnement en eau, Traitement des eaux usées et Gestion des déchets) sont désormais mis à charge des chapitres respectifs par imputation interne.

Frais de personnel

Imputations directes des charges de salaires et des parts patronales des charges sociales.

Les autres charges de personnel (chapitre 0221) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Répartition des frais entre le Service social (SSoc) et le Service des curatelles (SCur)

Pour la répartition des frais communs et des frais de locaux entre les deux services, la clé de répartition est basée sur le nombre des ept respectifs : 67 % pour le SSoc et 33 % pour le SCur.

Frais de location des locaux

En attendant de disposer d'un chiffrage détaillé des frais effectifs et des surfaces des locaux concernés, nous appliquons les règles et les tarifs suivants :

- Le tarif est appliqué à la surface nette des locaux sans compter les locaux techniques et les circulations.
- Les sanitaires ne sont comptés que s'ils ne sont pas partagés avec d'autres activités.
- Le tarif comprend les charges.

Locaux divers :	surface nette, Fr. 200.00/m ²
Locaux du feu :	surface brute, Fr. 100.00/m ²
Containers :	surface brute, Fr. 100.00/m ² (AES Vuisternens-en-Ogoz)
Combles :	surface nette, Fr. 100.00/m ² (AES Farvagny-le-Grand)
Jardin crèche :	surface brute, Fr. 50.00/m ²
Abri :	surface nette, Fr. 50.00/m ² (archives administration)

Frais de chauffage

Pour la fourniture de copeaux par le Service forestier aux chaufferies communales, les charges font l'objet d'une imputation interne entre le Service forestier (chapitre 8200) et les centres de charges concernés (CAD Rossens, Ecole Vuisternens-en-Ogoz, Centre forestier Vuisternens-en-Ogoz). Les copeaux sont valorisés au prix de Fr. 44.25/m³ pour les copeaux secs et Fr. 37.65/m³ pour les copeaux humides.

Intérêts des dettes

La charge d'intérêts inscrite dans les divers centres de charges est calculée au taux moyen de 0.58 % (total des intérêts des emprunts bancaires rapporté à la dette résiduelle totale) sur la dette résiduelle de chaque objet figurant dans le tableau « Inventaire des immobilisations » établi par le SFin (voir annexe 3).

Facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales

Afin de respecter une nécessaire égalité de traitement, les règles nécessaires à la facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales par le biais d'imputations internes ont été mises en place.

Voir les chapitres 5.8.1 et 5.8.2 ci-dessus.

C. Budget des investissements 2024

1. Commentaires généraux sur le budget des investissements

Selon les nouvelles règles de gestion des finances communales, le budget des investissements ne comprend que les investissements du patrimoine administratif. Pour les opérations relatives au patrimoine financier, voir sous chapitre D.

Le budget des investissements 2024 vous est communiqué sous la forme d'un tableau récapitulatif commenté (voir annexe 9). L'inventaire des projets est classé selon l'ordre du plan comptable avec mention du village dans lequel il sera réalisé, du dicastère et du service communal concernés.

Les objets inscrits au budget des investissements 2024 ont été classés en trois catégories (voir code de couleurs au bas de l'annexe 9) :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet inscrit au budget des investissements 2023 ou d'une année antérieure.
- Nouveau projet proposé pour 2024 soumis au Conseil général sous la forme d'une demande de crédit d'engagement en décembre 2023.
- Recettes d'investissements non affectées à un projet.

Résultats en résumé

Catégorie	Investissements 2024		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés (voir point 2)	10'564'000.00	45'000.00	10'519'000.00
Nouveaux projets (demandes de crédits d'engagement) (voir point 3)	1'503'000.00	178'000.00	1'325'000.00
Recettes d'investissements non affectées (voir point 5)		505'000.00	- 505'000.00
Total	12'067'000.00	728'000.00	11'339'000.00
dont pour les chapitres EP (7101) et EU (7201)	3'636'000.00	300'000.00	3'336'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2024 ^{*)}	4'011'000.00	269'300.00	3'741'700.00

^{*)} Ces projets sont inscrits au plan financier pour l'année 2024. Le dossier de projet n'étant pas suffisamment prêt pour décision, la demande de crédit d'engagement sera soumise au Conseil général dans le courant de l'année 2024. Pour plus de détails, voir les informations sur ces projets dans le plan financier des investissements 2024-2028 (colonne 2024) et dans les fiches de projets figurant à l'annexe 21.

2. Projets d'investissements en cours en 2024

Les 25 projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) dans le cadre de l'exercice 2023 ou d'une année antérieure qui se prolongent en 2024 figurent dans cette catégorie.

Projets déjà décidés et en cours en 2024	Lieu	Décision année	Budget 2024 suite et/ou report	
			Crédit initial	Dépenses Recettes
Construction centre scolaire	RO	2021/23	9'180'000.00 500'000.00	3'800'000.00 0.00
Réfection intérieure de la salle de sport	FG	2022	80'000.00 0.00	20'000.00 0.00
Développement du tourisme doux	GX	2022	200'000.00 0.00	50'000.00 0.00
Réfection Route de Fribourg	FG/FP	2022	2'890'000.00 0.00	2'150'000.00 0.00
Liaison piétonne Rte Montena - Route cantonale	RO	2018	150'000.00 0.00	80'000.00 0.00
Aménagement giratoire Rte de Grenilles, Rte du Bry	FG	2018	35'000.00 0.00	35'000.00 0.00
Etude mise en conformité des arrêts de bus selon la LHand	GX	2020	30'000.00 0.00	23'000.00 0.00
Aménagements 30 km/h	FP	2022	250'000.00 0.00	200'000.00 0.00
Assainissement Route du Glèbe - étude	RS	2022	1'800'000.00 0.00	270'000.00 0.00
Réfection Chemin de la Scie	VO	2022	180'000.00 0.00	170'000.00 0.00
Canalisation de décharge collecteur Route St-Jacques	PO	2022	80'000.00 0.00	70'000.00 0.00
Aménagement carrefour Corpataux Magnedens - étude	CO/MA	2023	45'000.00 0.00	45'000.00 0.00
EP - Maillage réseaux Farvagny-le-Petit - Rossens	FP/RO	2019/20	620'000.00 0.00	120'000.00 0.00
EP - Déplacements de conduites diverses	VI	2020	520'000.00 10'000.00	56'000.00 0.00
EP - Déplacements et aménagements de conduites diverses	GX	2022	300'000.00 0.00	60'000.00 0.00
EP - Remplacement conduite & bouclage secteur Pra-Bastian	FG	2023	360'000.00 0.00	150'000.00 0.00
EU - Mise en séparatif Farvagny-le-Petit	FP	2017/23	2'945'000.00 0.00	100'000.00 0.00
EU - Mise en séparatif Rossens	RO	2018/19/20	3'170'000.00 0.00	2'000'000.00 0.00
EU - Allègement collecteurs eaux claires "Sud"	VG	2019	400'000.00 0.00	300'000.00 0.00
EU - Mise en séparatif secteur Route de Fribourg	FP	2022	710'000.00 0.00	510'000.00 0.00
EU - Déplacements collecteurs et mise en séparatif art. 24	VO	2022	230'000.00 0.00	115'000.00 0.00
EU - Mise en séparatif secteur Pra-Bastian	FG	2023	180'000.00 0.00	30'000.00 0.00
EU - PGEE optimisation	GX	2022	250'000.00 0.00	65'000.00 0.00
Entretien ruisseaux Pra-Gady et Longivue de Prouvin	VO	2023	110'000.00 45'000.00	110'000.00 45'000.00
Assainissement sites Motséhi et Donzalles	VO/RO	2022	62'000.00 0.00	35'000.00 0.00
Total investissements bruts			24'777'000.00	10'564'000.00
Total recettes d'investissements			555'000.00	45'000.00

Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des dépenses et des recettes 2024 pour ces projets en tenant compte d'une évaluation de la part à charge des comptes des investissements 2023. Ils représentent l'étape 2024 du projet ou le solde pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2024.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 9).

3. Nouveaux projets proposés pour 2024

Vous trouvez dans cette catégorie les projets que les services communaux et le conseil communal vous proposent d'ores et déjà d'entreprendre en 2024.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier (Demande de crédit d'engagement) placé en annexe du présent message (annexes 10 à 18) et sera soumis pour approbation au Conseil général (crédit d'engagement selon LFCo, art. 25 à 33).

Type de crédit d'engagement

Selon les nouvelles règles, les crédits d'engagement inscrits au budget des investissements sont de trois natures différentes selon la LFCo :

Art. 26 Crédit d'étude

Le crédit d'étude est un crédit d'engagement permettant l'estimation de l'ampleur et des conséquences financières de grands projets futurs.

Art. 27 Crédit d'ouvrage

Le crédit d'ouvrage est un crédit d'engagement destiné à un projet individuel et qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé.

Art. 28 Crédit-cadre

Le crédit-cadre est un crédit d'engagement destiné à plusieurs projets individuels, présentant un lien objectif entre eux et réunis dans un programme, et qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé.

Limite d'activation des investissements

Les investissements dont le montant est supérieur à Fr. 50'000.00 doivent être inscrits au budget des investissements, activés au bilan et faire l'objet d'un amortissement comptable durant la durée de vie de l'objet (RFin art. 3).

Financement des projets d'investissements

En application des nouvelles règles de gestion, les amortissements extraordinaires par affectation anticipée des réserves disponibles n'est plus possible. De manière générale, les projets seront en priorité financés par les capitaux disponibles et seulement à défaut par le recours à l'emprunt.

Référendum financier

RFin Art. 11 Referendum (art. 69 LFCo)

Le referendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le conseil général supérieure à 500'000.00 francs.

Projets inscrits au budget des investissements 2024 dont le financement est soumis au Conseil général

	Lieu	Crédit d'engagement		Budget 2024		Amortissement comptable annuel
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Centre scolaire - extension	FG	750'000.00	0.00	250'000.00	0.00	22'500.00
Réfection du bâtiment La Tuffière	CO	260'000.00	0.00	200'000.00	0.00	7'800.00
Route d'évitement Nord - étude	FG	150'000.00	0.00	150'000.00	0.00	3'750.00
Réfections revêtements, poses de tapis de routes - crédit-cadre	GX	1'500'000.00	0.00	300'000.00	0.00	37'500.00
EP - Réseau d'eau, bouclage secteur Combernesse	RO	60'000.00	0.00	60'000.00	0.00	750.00
EP - Achat de groupes électrogènes de secours	GX	70'000.00	0.00	70'000.00	0.00	7'000.00
Assainissement de l'éclairage public - crédit-cadre	GX	1'000'000.00	0.00	200'000.00	0.00	50'000.00
Assainissement La Longivue, secteur Bois de la Verne	GR	150'000.00	105'000.00	150'000.00	105'000.00	2'250.00
Réfection route de desserte forestière secteur Le Vernex	EG	123'000.00	73'000.00	123'000.00	73'000.00	2'500.00
Total		4'063'000.00	178'000.00	1'503'000.00	178'000.00	

Sur les 32 projets inscrits en 2024 au plan financier dont le financement doit être soumis au Conseil général, les crédits d'engagement pour un total de 9 projets seront proposés pour approbation au Conseil général lors de la séance des 4 et 5.12.2023.

Les trois projets surlignés en gris seront soumis au referendum financier facultatif (art. 11, RFin).

4. Autres projets inscrits au plan financier pour 2024

Cette catégorie regroupe les 23 projets que les services communaux et le conseil communal prévoient d'entreprendre en 2024 et qui seront soumis pour approbation au Conseil général en cours d'année 2024.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du plan financier des investissements (annexe 1).

	Lieu	Total du projet		Planifié en 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédit-cadre pour outils informatiques et de gestion	GX	250'000.00	0.00	100'000.00	0.00
Aménagement ancien bâtiment scolaire	CO	970'000.00	100'000.00	50'000.00	0.00
Réfections et équipements bâtiments communaux - crédit-cadre	GX	500'000.00	0.00	100'000.00	0.00
Rénovation ancien bâtiment scolaire	RO	2'785'000.00	200'000.00	500'000.00	0.00
Interventions diverses sur la salle de sport	FG	50'000.00	0.00	50'000.00	0.00
Complexe sports et loisirs	VO	4'000'000.00	0.00	120'000.00	0.00
Aménagement d'un skate parc	GX	350'000.00	0.00	350'000.00	0.00
Réfection de routes et chemins agricoles subventionnés	GX	1'497'000.00	853'300.00	376'000.00	214'300.00
PAD Pra Bastian - participation "place du village"	FG	310'000.00	0.00	100'000.00	0.00
Zones 30 km/h : Rte du Bry, Rte du Mystère, Rte de la Poya	FG	700'000.00	200'000.00	100'000.00	0.00
Aménagements zones 30 Km/h	MA	310'000.00	0.00	60'000.00	0.00
Zones 30 km/h des villages de VO, EG, RS, VG, VI	GX	500'000.00	0.00	100'000.00	0.00
Achat de véhicules édilitaires	GX	590'000.00	5'000.00	125'000.00	0.00
EP - Aménagements secteur Kaisa	FG	1'350'000.00	0.00	400'000.00	0.00
EP - Remplacement conduite et bouclage carrefour Rte du Bry	FG	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00
EP - Conduite de raccordement Posat - Farvagny-le-Petit	PO	200'000.00	0.00	20'000.00	0.00
EP - Liaison CEG Graboz	FP	300'000.00	0.00	300'000.00	0.00
EU - Modifications collecteurs secteur Pré-Fleuri - Rte d'Illens	CO	250'000.00	0.00	250'000.00	0.00
EU - Mise en séparatif carrefour Rte du Bry	FG	500'000.00	0.00	500'000.00	0.00
Mur du cimetière	CO	200'000.00	0.00	100'000.00	0.00
Etudes de densification	GX	60'000.00	0.00	60'000.00	0.00
Remise en état passerelle sur la Glâne et accès	PO	100'000.00	40'000.00	100'000.00	40'000.00
Aménagement d'un couvert en forêt secteur Les Râpes	RO	50'000.00	15'000.00	50'000.00	15'000.00
Total		15'922'000.00	1'413'300.00	4'011'000.00	269'300.00

5. Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements comprennent les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration ainsi que les subventions et autres contributions à des objets d'investissements.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 9).

D. Opérations relatives au patrimoine financier pour 2024

1. Commentaires généraux

Selon les nouvelles règles de gestion des finances communales, les opérations relatives au patrimoine financier ne sont plus inscrites au budget des investissements. Les dépenses et les recettes affectent directement les comptes du bilan.

Les objets prévus en 2024 ont été classés en trois catégories :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet prévu en 2023 ou pour une année antérieure.
- Nouveau projet proposé pour 2024 soumis au Conseil général sous la forme d'une demande de crédit d'engagement en décembre 2024.
- Ventes d'immeubles du patrimoine financier prévues en 2024.

Résultats en résumé

Catégorie	Opérations prévues en 2024		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés (voir point 2)	570'000.00	0.00	570'000.00
Nouveaux projets (crédits d'engagement) (voir point 3)	270'000.00	0.00	270'000.00
Ventes d'immeubles du patrimoine financier (voir point 4)	26'000.00	2'990'000.00	- 2'964'000.00
Total	866'000.00	2'990'000.00	- 2'124'000.00

2. Projets en cours en 2024

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris durant l'année 2023 ou une année antérieure qui se prolongent en 2024 figurent dans cette catégorie.

Projets déjà décidés et en cours en 2024	Lieu	Décision année	Crédit initial		Suite et/ou report	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ZAC La Longivue - équipements	FP/FG	2018	1'533'000.00	0.00	300'000.00	0.00
ZAC La Longivue - complément route de desserte	FG	2023	300'000.00	0.00	270'000.00	0.00
Total investissements bruts			1'833'000.00		570'000.00	
Total produits d'investissements				0.00		0.00

3. Nouveaux projets proposés pour 2024

Vous trouvez dans cette catégorie les projets que les services communaux et le Conseil communal vous proposent d'ores et déjà d'entreprendre en 2024.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier (Demande de crédit d'engagement) placé en annexe du présent message (annexes 19 et 20) et sera soumis pour approbation au Conseil général (crédit d'engagement selon LFCo, art. 25 à 33).

	Lieu	Crédit d'engagement		Opérations 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Remise en état du Chalet du Commun	RS	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00
Rénovation du Chalet du Commun	VI	130'000.00	0.00	130'000.00	0.00
Travaux de drainage des parchets communaux	GX	60'000.00	0.00	40'000.00	0.00
Total		290'000.00	0.00	270'000.00	0.00

4. Ventes d'immeubles du patrimoine financier prévues en 2024

Cette catégorie regroupe les 3 projets que les services communaux et le Conseil communal prévoient d'entreprendre en 2024 et qui seront soumis pour approbation au Conseil général en cours d'année 2024.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du plan financier des opérations sur le patrimoine financier (annexe 1).

	Lieu	Total du projet		Planifié en 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Vente terrain ZAct restreintes Donzallé	RO	26'000.00	720'000.00	26'000.00	650'000.00
Vente terrains ZAC La Longivue	FG	169'000.00	6'290'000.00	0.00	1'140'000.00
Vente de bâtiments communaux	GX	0.00	1'800'000.00	0.00	1'200'000.00
		195'000.00	8'810'000.00	26'000.00	2'990'000.00

E. Annexes

1. Plan financier des investissements 2024 – 2028 et liste des projets non planifiés
2. Plan financier du compte de résultats 2024 – 2028 - Récapitulation par chapitre
3. Inventaire des immobilisations (version résumée)
4. Estimation des recettes fiscales 2024 – Communiqué du SCC et annexes
5. Budget du compte de résultats 2024 par chapitre avec commentaires
6. Budget du compte de résultats 2024 par nature
7. Personnel communal - Taux des charges sociales
8. Emprunts bancaires, état évalué au 31.12.2023 – Tableau et graphiques
9. Budget des investissements 2024 par chapitre avec commentaires
10. Crédit d'engagement - FG - Centre scolaire de Farvagny-le-Grand, agrandissement - étude
11. Crédit d'engagement - CO - Réfection du bâtiment La Tuffière
12. Crédit d'engagement - FG - Route d'évitement Nord - étude
13. Crédit d'engagement - GX - Réfections de revêtements de routes - crédit-cadre
14. Crédit d'engagement - RO - Bouclage réseau d'eau secteur Combernesse
15. Crédit d'engagement - GX - Achat de groupes électrogènes
16. Crédit d'engagement - GX - Assainissement de l'éclairage public
17. Crédit d'engagement - GR - Assainissement La Longivue, secteur Bois de la Verne
18. Crédit d'engagement - EG - Réfection route forestière secteur Le Vernex
19. Crédit d'engagement - RS, VI - Rénovation chalets d'alpages
20. Crédit d'engagement - GX - Travaux de drainages des parchets communaux
21. Plan financier 2024 – 2028 des investissements - Fiches des projets inscrits au plan financier